

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

PRÉSIDENTIELLES

Les questions du SNES

DÉCRETS

**Après le 8 février,
on continue**

DOSSIER : LE NIVEAU MONTE ?



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr



Fenêtre sur **34**
le CNDP

21

Dossier
Le niveau, une question insoluble ?

44

Entretien
avec Louis Chauvel



Sommaire

Revue de presse	4	Portrait	30
30 jours	5	• Mémona Hintermann	
Débat/opinion	8	Catégories	32
• Les conditions de la démocratisation à l'Université		• CESU	
Actualités	10	• Frais de déplacements	
• Grève du 8 février et suite		Fenêtre sur	34
• Congrès FSU		• Le CNDP	
• Interpellation des politiques		International	36
• Rémunérations		• ONU	
Éco/social	18	• Nairobi	
• Retraites		• Guinée	
• Conjoncture		Culture	38
• Démographie		• Livres-revues	
Dossier	21	• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Le niveau, une question insoluble ?		• Multimédia	
Métier	29	Entretien	44
• GRETA		• Louis Chauvel	
		Élections à la CA nationale	46

Édito

Message

La défense du service public fait recette, notamment chez les enseignants, particulièrement mobilisés jeudi 8 février dans le cadre de la journée Fonction publique.

Il est vrai que la politique gouvernementale ne les a guère épargnés ! Quels que soient les sujets, emploi, salaires, conditions de travail, ils ont toutes les raisons de manifester leur colère. Le budget prévoit la suppression de 15 000 équivalents temps plein d'emplois de fonctionnaires ; le secondaire, à lui seul, perd plus de 6 000 ETP. D'ores et déjà les dotations parvenues dans les établissements égrenent leur cortège de fermetures de classes et d'options, de multiplication des compléments de service, d'accroissement des effectifs. Côté salaires et carrières, le désastre est aussi flagrant ; aux pertes cumulées de pouvoir d'achat s'ajoutent l'amointrissement des possibilités de carrière, la fonte des décharges statutaires. Le passif est décidément bien lourd ! Les rendez-vous d'action réussis de cette année, le développement des initiatives locales traduisent la généralisation du mécontentement et l'attente d'une autre politique. En interpellant les candidats à l'élection présidentielle sur leur projet éducatif et la revalorisation des métiers de l'Éducation nationale, le SNES entend relayer ce message : il est urgent de redonner la priorité à l'éducation, reconnaître le rôle des

personnels, ouvrir de véritables négociations.



Frédérique Rolet
cosécétaire générale

TOUT VA POUR LE MIEUX...

... dans le meilleur des mondes

LE FIGARO 13-14 janvier 2007

SYNDICATS ET PATRONAT REDOUTENT DE SE FAIRE EXPULSER DU DÉBAT SOCIAL

Entre la délibération sociale organisée par le Medef, les négociations inachevées sur la pénibilité, les accidents du travail ou les maladies professionnelles, le programme fiscal sur cinq ans de Jacques Chirac ou les propositions sociales de Dominique de Villepin, les syndicats ne savent plus où donner de la tête. À tel point que Bernard Thibault pour la CGT et François Chérèque pour la CFDT ont conjointement demandé hier dans un entretien au *Monde* à ce que les politiques « ne se transforment pas en super-syndicalistes mais qu'ils défendent leurs conceptions sur les rapports qu'ils entretiennent avec le pouvoir économique et sur la place que les salariés devraient occuper ». Sous-entendu : et que les politiques laissent aux syndicats et au patronat le soin de négocier sur le terrain social. Seulement voilà, les syndicats eux-mêmes ne sont pas d'accord sur la façon d'aborder des sujets comme la rigidité du marché du travail. [...]

Les Echos 9 janvier 2007

LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE PLUS EN PLUS INVESTIES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Sans tambour ni trompette, elles se sont imposées comme un acteur incontournable du système éducatif : en 2005, les collectivités locales ont contribué à près d'un quart des dépenses nationales d'éducation (117,9 milliards d'euros), selon l'Éducation nationale. Financement de l'apprentissage, transports, construction de lycées, manuels, transfert des TOS (personnel non enseignant) : en 25 ans, les communes, les Régions et les départements ont multiplié les terrains d'intervention, faisant grimper leur effort de 14 % à 21 % des dépenses. Au point que certains lorgnent désormais du côté des activités pédagogiques. La grande majorité de l'effort national (55 %) reste cependant toujours supporté par l'État, et en particulier le ministère de l'Éducation nationale. [...]

Le Monde 21-22 janvier 2007

Les enseignants vivent moins bien aujourd'hui qu'en 1981

Sur les vingt-cinq dernières années, le pouvoir d'achat des enseignants s'est fortement réduit. Entre 1981 et 2004, les professeurs de collèges et lycées et les universitaires ont perdu en moyenne 20 % de leur pouvoir d'achat (hors indemnités), tandis que les professeurs des écoles en perdaient 9 %. Tels sont les principaux résultats d'une étude publiée en janvier par trois économistes, Robert Gary-Bobo, professeur à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) et à l'École d'économie de Paris, Touria Jaaidane, professeur à l'université Lille-I, et Bitssam Bouzidi, doctorante. En reconstituant précisément l'historique des traitements entre 1960 et 2004, les auteurs montrent que le pouvoir d'achat des enseignants a augmenté jusqu'en 1981 et qu'il a lentement décliné depuis, avec la mise en place de politiques de rigueur salariale par les gouvernements de gauche comme de droite. « À partir de 1982-1983, les fonctionnaires qui jusque-là avaient joui de gains substantiels de pouvoir d'achat, rentrent dans une phase de régression lente, certaine et constante, qui n'a pas cessé aujourd'hui », expliquent les économistes en évoquant une diminution annuelle moyenne de 0,88 % du pouvoir d'achat des professeurs.

Sur cette période, les traitements des enseignants ont certes été revalorisés mais sans rattraper les hausses du coût de la vie et sans compenser l'augmentation des charges sociales (CSG, assurance-maladie, retraite, etc.). Les auteurs reconnaissent qu'une partie du pouvoir d'achat n'a pas été prise en compte dans l'étude, notamment les indemnités versées à certains enseignants (primes ZEP, prime d'orientation des élèves, etc.) : ils insistent néanmoins sur le fait que, dans l'Éducation nationale, le montant de ces indemnités « joue un rôle mineur » dans les rémunérations. Cette érosion ne touche pas toutes les catégories d'enseignants de la même façon. « Les instituteurs sont ceux qui s'en tirent le mieux, avec une baisse de traitement réel net [qui correspond au pouvoir d'achat] de 9 % seulement durant la même période », indique l'étude. Les enseignants du secondaire et du supérieur n'ont pas bénéficié, à l'époque, d'une revalorisation aussi forte et ont donc subi une érosion plus nette de leur pouvoir d'achat : -20 % pour les certifiés en fin de carrière, -20,6 % pour les agrégés, -16 % pour les maîtres de conférences et -20,6 % pour les professeurs. [...]

La Croix 11 janvier 2007

LES VIOLENCES RACISTES À L'ÉCOLE ONT BAISSÉ DE 20 %

Durant l'année scolaire 2005-2006, les violences des élèves à motivation raciste ont diminué de 20 % par rapport à l'année précédente. Et les actes antisémites ont chuté quant à eux de 40 %. Sur l'ensemble du territoire, le ministère de l'Éducation a enregistré 276 agressions physiques racistes et 14 antisémites en 2005-2006, contre respectivement 325 et 26 cas un an plus tôt. La polémique sur le système de recensement des violences scolaires a étouffé cette information, parue il y a quelques jours avec la dernière livraison des statistiques du logiciel Signa. Les chiffres sont pourtant confirmés par des observateurs qualifiés. « On assiste depuis quelque temps à un reflux incontestable de ces violences », analyse Mouloud Aounit, président du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). [...]

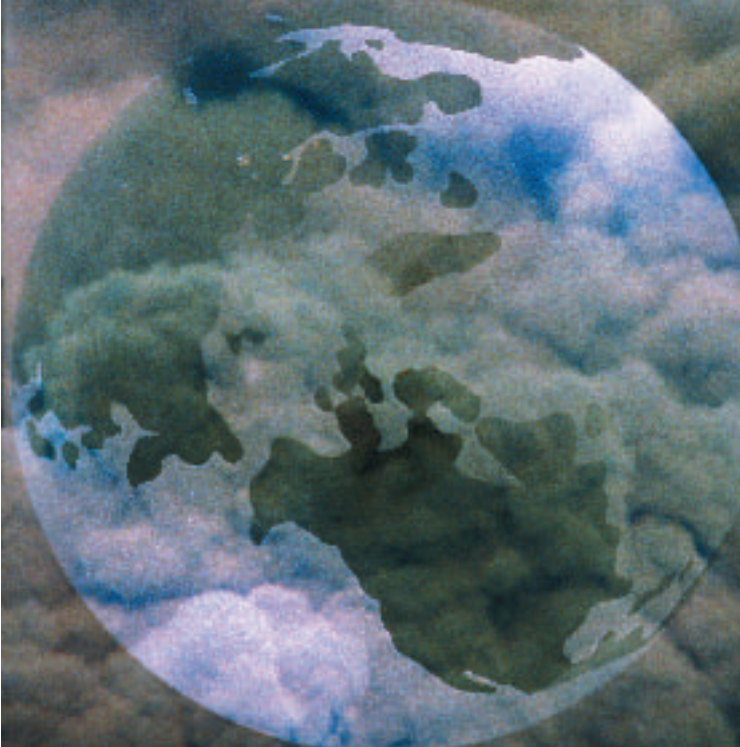
Libération 2 JANVIER 2007

VIOLENCES SCOLAIRES : DES PROFS DAVANTAGE EXPOSÉS

Les enseignants sont de plus en plus souvent victimes des violences scolaires, et celles-ci se concentrent davantage dans les établissements difficiles : tels sont les deux grands résultats de la dernière enquête interne du ministère de l'Éducation nationale portant sur l'année scolaire 2005-2006. Il faut signaler aussi l'apparition de nouvelles formes de violence, comme les blogs insultants à l'égard des professeurs ou encore le « happyslapping », ces scènes filmées clandestinement avec un portable et mettant en cause un élève ou un enseignant. Globalement, les signalements d'incidents violents restent stables. [...]

Le dessin du mois





© AFP/David Wasserman

ÇA CHAUFFE

Conférence de Paris sur le climat

Réunis à Paris du 29 janvier au 2 février, les scientifiques du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat ont remis le premier volet de son quatrième rapport. Préparé à partir de plusieurs milliers d'études, il a mobilisé environ 2 500 chercheurs et servira de référence sur les connaissances climatiques pour les cinq prochaines années. L'observation de phénomènes nouveaux permet de confirmer les hypothèses et modèles des rapports précédents : le réchauffement climatique et la responsabilité des activités humaines dans ce réchauffement sont confirmés : 90 % de probabilités que l'homme ait aggravé l'effet de serre. En 2100, la température moyenne de la Terre aura augmenté de 1,8 °C à 4 °C, le niveau des océans se sera élevé de 28 cm à 43 cm. Des valeurs supérieures ne sont pas à exclure. Au-delà des prévisions chiffrées, le texte relève que nombre d'effets du changement climatique sont déjà tangibles et observables. L'alerte est donnée sur les conséquences économiques et sociales qui en découleraient si des mesures fortes ne sont pas prises très rapidement. Certains vont jusqu'à les comparer aux effets additionnés des deux dernières guerres mondiales et de la récession des années 30.

30 **dec.** **Rupture.** L'attentat de l'ETA à l'aéroport de Madrid fait deux morts et rompt neuf mois de trêve.

6 **janv.** **Chinagora.** Ségolène Royal parle sur la grande muraille.

11 **janv.** **Politique du pire.** Le président Bush décide l'envoi de 21 500 soldats supplémentaires en Irak.

14 **janv.** **Sacritude.** Nicolas Sarkozy désigné candidat à l'élection présidentielle par l'UMP.

16 **janv.** **Les risques du métier.** Les députés adoptent la réforme du statut pénal du chef de l'État qui prévoit la possible destitution du président par le Parlement.

20 **janv.** **Grande manifestation nationale pour la défense de l'Éducation.**

22 **janv.** **Domicile fixe.** L'abbé Pierre est mort.

22 **janv.** **Aventurier mais pas trop.** Nicolas Hulot ne sera pas candidat à l'élection présidentielle.

25 **janv.** **Transparence.** Pour la première fois, l'INSEE reporte à l'automne la publication du chiffre des sans-emploi, qu'il évalue à 9,2 % au lieu des 8,7 % de l'ANPE et du gouvernement.

26 **janv.** **L'éternel retour.** Les 18 États européens ayant ratifié le projet de constitution affirment leur volonté d'en défendre la « substance ».

29 **janv.** **Vers la paix ?** Le Sinn Fein, principal parti catholique d'Irlande du Nord, reconnaît la légitimité de la police nord-irlandaise.

30 **janv.** **« Nul ne peut être condamné à la peine de mort ».** Les députés votent l'inscription de l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution.

1^{ER} **fév.** **La moustache.** José Bové candidat.

2 **fév.** **Congrès de la FSU : Aschieri président !**

8 **fév.** **« Nul ne peut être condamné à la peine de mort ».** Les députés votent l'inscription de l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution.

8 **fév.** **Grève unitaire** de toute la fonction publique et de l'Éducation nationale.

10 **fév.** **Roland Veillet** hospitalisé à son cinquantième jour de grève de la faim.

BILLET D'HUMEUR

Estrade

Bon, alors voilà.
 J'aurais dû vous parler de l'abbé Pierre. Ou de Coppé et des 4 000 euros. Ou du bouquin sur le créationnisme.
 Hé bien non.
 Je préfère parler d'une estrade.
 Étonnant de trouver encore une estrade dans une salle de classe.
 Une vraie. En bois. C'est pratique pour dominer la classe mais si on butte dedans, c'est raté.
 Sur cette estrade, Laurence, la S1, mène le jeu ; on est à la veille de la grève, il faut mobiliser.
 Fraternellement, l'assemblée générale dénonce Robien, Villepin et consorts.
 Travailler plus et gagner moins : non merci .
 La bivalence ? Jamais !
 Deux surveillantes sont là, solidaires : « *Nous, on fera grève, les aides éducatrices, ils voudraient bien mais ils ne la feront pas...* »
 Dans la salle : « *Pourquoi ?* »
 « *Ils sont recrutés par le proviseur... vous comprenez ?* »

Matthieu Leiritz

Réaction

Convention ZEP Sciences Po Paris

Le n° 645 de l'Université Syndicaliste signale, en couverture et à juste titre, que notre « profession [est] en colère ».

Notre légitime colère s'est décuplée à la lecture des pages 44 et suivantes de ce même numéro.

Vous avez jugé bon de publier, sur trois pages, un entretien réalisé par vous avec C. Delhay, bras droit de R. Descoing, le très mondain directeur de Sciences Po (Paris). Ce papier, qui s'apparente à une prière d'insérer (première de couverture comprise), présente avec une complaisance étonnante le point de vue défendu depuis un lustre au moins par la rue Saint-Guillaume sur le recrutement des filières dites d'excellence et la nécessaire « démocratisation » des accès, invoquée pour justifier les procédures obliques de recrutement. Ces thèses - l'ignorez-vous ? - sont aux presque antipodes des positions que défend notre syndicat ; elles ne peuvent que choquer et indigner ceux qui comme nous œuvrons pour que les lycéens de ZEP accèdent aux classes de Lettres supérieures, puis à tel ou tel IEP, si tel est leur désir. Et ce par concours, sans dérogation, sans caméra ni communiqué de presse. Ce qui suppose bien sûr que de telles classes soient effectivement accessibles à tous les lycéens qui en ont la vocation.

Ainsi, au lieu de servir ainsi la soupe à ceux qui rivalisent de pitié compassionnelle pour les « pauvres méritants » qu'ils honorent de leur sollicitude, vous devriez respecter les positions collectives du SNES, notre syndicat, qui combat pour la construction d'une carte scolaire équilibrée, lutte contre les effets de la ségrégation spatiale et sociale et œuvre pour maintenir sur tout le territoire de la République un enseignement disciplinaire de qualité. [...]

Robert Benoit

professeur d'histoire en Lettres supérieures et Première supérieure

Françoise Guichard

professeur de Lettres classiques en Lettres supérieures

Alain Lacroix

professeur de philosophie en Première supérieure

Édouard Heyraud

professeur de géographie en Lettres supérieures et Première supérieure

Mireille Serrano,

professeure d'espagnol en CPGE, lycée Paul-Cézanne, Aix-en-Provence

Précision

L'actualité de la prépa EC T

J.-A. H., Montpellier

En parcourant le dossier de L'US intitulé « Les formations supérieures en lycée », je n'ai pas retrouvé tous les éléments d'actualité concernant la classe préparatoire économique et commerciale voie technologique destinée aux bacheliers STG. Il pourrait être utile de signaler :

- que cette classe préparatoire n'accueille que des bacheliers technologiques, avec un pourcentage de boursiers très supérieur à l'objectif des 30 % fixé en 2006 par le MEN. Ces formations participent donc pleinement à l'objectif de démocratisation des classes préparatoires, même si leurs

effectifs restent souvent inférieurs aux capacités d'accueil ;

- que les étudiants issus de ces classes intègrent les grandes écoles avec un pourcentage de réussite supérieur à celui des étudiants passant par les prépas EC S ou EC E (étude réalisée en 2006 par la Direction des Admissions et Concours de la Banque commune d'épreuves) ;
- qu'une partie des programmes de cette classe préparatoire et certaines épreuves des concours sont en cours de redéfinition pour tenir compte de l'évolution du public, composé, à compter de la rentrée 2007, de bacheliers STG, toutes spécialités confondues, et non plus de bacheliers STT.

Solidaire

Constat d'un IPR

Marc Rubaud, IA-IPR STI

Manifestation de la FSU : j'y étais !

Mais que fait donc un IA-IPR dans cette galère ?

Je suis parti du constat que les professeurs que j'inspecte (en technologie et en STI) n'ont pas assez de temps pour conduire à la fois la nécessaire actualisation de leurs connaissances dans un domaine où les évolutions sont rapides, et leur travail d'ingénierie pédagogique. Ils font leur possible, parfois même l'impossible, pour exercer leur mission dans un contexte qui ne cesse de s'aggraver.

Je veux parler du contexte sociétal et de son incidence sur les jeunes et leur rapport au travail scolaire.

Mais je veux parler aussi des dégradations réelles constatées sur le terrain : diminution des horaires élèves, augmentation des effectifs de classe, compression des moyens rendant impossible la constitution de groupes d'une taille compatible avec les pédagogies de l'action à mettre en œuvre dans les enseignements de

technologie, de SVT et de physique et chimie, augmentation du nombre de classes et d'élèves par professeur, augmentation de l'insécurité géographique et disciplinaire des affectations. Et pour couronner le tout, un manque de reconnaissance entretenu au plus haut de l'État (cf. les déclarations mensongères de Jean-François Copé sur les salaires des professeurs certifiés) pour tenter de faire passer les enseignants pour des nantis, et l'école pour un gouffre financier. Il est vrai que certains candidats voient dans l'Éducation nationale un beau gisement d'économies potentielles...

Tous les acteurs du système éducatif, ministre en tête, seraient bien inspirés de considérer qu'ils ne sont là que pour permettre à ceux qui sont au front, c'est-à-dire les professeurs, d'exercer leur mission dans les meilleures conditions. On en est loin !

Non, décidément, ce n'est vraiment pas le moment de tirer sur les pianistes ! J'ai choisi, pour ma part, de manifester avec eux.

Mouvement

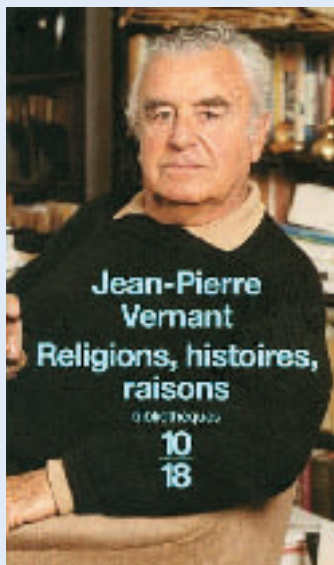
Pour un barème équilibré

T. C., Professeur agrégé de philosophie, Calvados

Chers Collègues, Ci-joint quelques signatures que j'ai recueillies pour la pétition TZR. Je vous remercie pour cette initiative et j'espère que votre syndicat aura à cœur de continuer la lutte en faveur de collègues qui sont traités et considérés comme de véritables sous-professeurs. Moi-même TZR/TA pour la onzième année, je fais l'expérience, d'année en année, de la précarisation croissante de notre fonction. Il est urgent, sur ce point, de lutter pour que le barème de mutation redevienne, à tous les niveaux, un barème équilibré qui prenne en compte l'ancienneté de la fonction autant que sa pénibilité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La suppression programmée des bonifications TZR et l'augmentation parallèle des bonifications familiales font que certains collègues sont condamnés (il s'agit notamment

des célibataires) à rester TZR de très nombreuses années sans pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions et avec des frais de déplacement à leur charge considérablement élevés. Il s'agit d'une véritable injustice et aussi d'un véritable risque car le système de mutation n'a de sens que s'il garantit à tous la possibilité de muter. Le barème implique un classement des demandes ; depuis plusieurs années, certains collègues sont systématiquement déclassés. Le retour à un barème équilibré (comme il existait il y a dix ans) et à un mouvement national sont nécessaires (...). Depuis quelque temps, le SNES semble renouer avec l'action et incontestablement, cela donne envie d'adhérer de nouveau à un syndicat dont beaucoup de collègues, comme moi, partagent l'essentiel des idées et des valeurs. Bien cordialement.

Jean-Pierre Vernant



engagé jusque dans son extrême vieillesse dans des combats réfléchis, intellectuels et politiques, avec une détermination dépourvue de sectarisme, souvent en collaboration - avec Pierre

JEAN-PIERRE VERNANT, philosophe et helléniste éminent, est mort.

[...] J'ai travaillé et fait travailler à des élèves certains de ses textes sur la « polis » grecque, d'une clarté et d'une puissance de pensée extraordinaires. C'était aussi un conteur qui savait mettre à la portée des enfants la mythologie grecque, tout en les faisant réfléchir (eux et leurs parents) sur la signification anthropologique des mythes. [...]

C'est un très grand monsieur qui disparaît : un humaniste de progrès, vigoureusement

Vidal-Naquet, autre grand helléniste engagé comme lui à gauche, disparu l'an dernier, mais aussi avec Jacqueline de Romilly, lumineuse intelligence de droit, comme lui nonagénaire et encore très active malgré sa quasi-cécité, avec qui il a signé dans la presse plusieurs articles et coprésenté un livre de témoignages clairement intitulé *Pour l'amour du grec* (Bayard, 2000).

Sa disparition survient à un moment où les études classiques connaissent, en France particulièrement, une désaffection largement provoquée par un système secondaire et des programmes scolaires plus soucieux d'économie à court terme que de formation au savoir et à l'intelligence créatrice. Mais son combat continue, porté par d'autres savants engagés comme le philosophe franco-allemand Heinz Wismann et l'helléniste Pierre Judet de la Combe qui mènent en équipe leurs travaux sur l'Antiquité avec le même souci, à l'exact opposé de l'élitisme bourgeois qui a longtemps marqué ces études, de favoriser l'intégration de populations de plus en plus diversifiées. [...]

Souhaitons que la pensée et l'exemple de Jean-Pierre Vernant continuent d'inspirer et de vivifier tous ceux et celles qui ne se résignent pas à la barbarie conquérante d'un monde de plus en plus brutal et inéquitable.

Philippe Le Quéré

CPE

Recours en justice

Jean-Pierre Richaudeau, Joëlle Gaudet, SI du lycée Gabriel Fauré, Annecy.

Les CPE ont des droits. Deux décisions de justice survenues en décembre 2006 viennent de rappeler au rectorat de l'académie de Grenoble que ces personnels ne sont pas dénués de tout droit et corvéables à merci.

- La première décision concerne les permanences de sécurité, imposées à la place des personnels de direction, à deux CPE du lycée Gabriel Fauré d'Annecy de 1989 à 2000. Le recours en indemnisation a été admis et le rectorat jugé responsable de ces contraintes anormales.

- La deuxième décision de justice est un référé suspension qui suspend la décision de mutation d'office contre l'une des deux CPE.

En effet, depuis leur refus en 2000 d'assumer les permanences de sécurité à la charge des personnels de direction, les CPE du lycée Gabriel Fauré d'Annecy ont fait l'objet de brimades multiples qui se sont aggravées à partir de 2002 avec l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement et les discriminations se sont étendues aux trois CPE.

Pendant quatre ans, à la recherche d'une faute hypothétique, les inspections et audits se sont multipliés sans donner de résultat.

Le 11 avril dernier, quelques élèves internes consommaient du cannabis en présence d'un assistant d'éducation, recruté par le seul chef d'établissement ; notre collègue CPE n'était pas de service ce jour-là et pourtant elle a été traduite devant le Conseil de discipline le 21 septembre dernier. Les collègues du lycée ont réagi par deux pétitions successives, avant et après le Conseil de discipline, regroupant chacune une centaine de signatures. Le 20 octobre dernier, les enseignants ont débrayé et ont exigé de rencontrer le recteur, qui n'a jamais donné suite. Une pétition académique intersyndicale a été lancée. Le rectorat est resté sourd et, le 20 octobre, notre collègue CPE était mutée d'office au collège d'Ugine. Le juge des référés a estimé que cette sanction justifie l'existence d'une situation d'urgence « qu'en l'état de l'instruction et compte tenu notamment des explications apportées à l'audience, le moyen tiré de l'erreur manifeste d'appréciation et de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée ; qu'il y a lieu dans les circonstances de l'espèce, d'ordonner la suspension de la décision attaquée ».

Salaires

Lettre à Jean-François Copé

Pierre Volut, professeur certifié de lettres modernes, Decize (58)

Merci monsieur Copé, Je vous ai entendu affirmer aujourd'hui à la radio que les professeurs certifiés en fin de carrière perçoivent un salaire net mensuel qui se situe autour de 4 100 euros.

Je suis professeur certifié de lettres modernes en fin de carrière, au 1^{er} échelon et à l'indice 658 depuis plusieurs années ; il me reste trois ans à effectuer et mes perspectives d'avancement sont bloquées depuis que le ministère de l'Éducation nationale a réduit le contingent d'accès à la hors-classe. Je viens de relire ma dernière feuille de paye : 2 790,22 euros (dont 46,41 euros au titre d'heures supplémentaires effectuées).

Je ne puis douter qu'un ministre du Budget et porte-parole du gouvernement soit le mieux placé pour connaître les salaires des fonctionnaires. J'en déduis donc que vous avez voulu annoncer avant tout le monde, avant même votre honorable collègue M. de Robien, une importante augmentation de salaire, qui pourrait nous être accordée en prévision des

élections.

J'ose donc espérer pour le mois de janvier 2007 un salaire d'environ 4 000 à 4 100 euros. Et je vous en remercie mille fois. Mais il me semble avoir compris encore autre chose. Vous n'avez pas dit que cette somme était annoncée pour l'année 2007, mais que le salaire des professeurs certifiés en fin de carrière était d'ores et déjà équivalent à la somme annoncée. J'en déduis donc que l'État employeur, dont vous êtes le garant financier, avait retenu, pour une raison inavouable sans doute, une partie de notre salaire. Ils seraient alors nécessaire que vos services me versent l'arriéré : Soit $4\ 100 - 2\ 700 = 1\ 400$ euros par mois = 16 800 euros par an. Si j'applique ce calcul aux cinq années de la législature pendant laquelle vous avez exercé votre dernière charge, cela correspond à 84 000 euros. Lorsque j'aurai perçu ce rappel de salaire, je serai sans doute assujéti à un rappel d'impôts. Mais il devrait me rester quelques miettes à dépenser, afin de soutenir la croissance. Je vous prie d'agréer...

Supérieur : quelles conditions à la

La question de l'accès des élèves issus des classes populaires à l'enseignement supérieur est posée ; L'US a sollicité les analyses



Jean Fabri
Secrétaire général du SNESUP,
Maître de conférence
de mathématiques
à l'université de Tours

Ouverture et réussite universitaires

Le puissant et victorieux mouvement contre le CPE du printemps dernier, a aiguisé des questions qui interrogent la société tout entière et le syndicalisme universitaire : entrée dans la vie active, reconnaissance des qualifications, orientation, filières à numerus clausus ou sélectives et leurs modalités de recrutement, diversification des parcours de formation, égalité d'accès aux filières, démocratisation...

Élever les qualifications, élargir et approfondir l'accès aux connaissances, rencontre à la fois les aspirations au savoir des jeunes adultes et les besoins diversifiés du pays. Est nôtre, l'objectif européen de diplômer 50 % d'une classe d'âge dans le supérieur. Ambition audacieuse et nécessaire (aujourd'hui 17 %), qui doit s'appuyer sur des politiques économiques privées et publiques qui développent et valorisent l'emploi qualifié, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. L'originalité et la force des universités sont d'offrir aux étudiants un éventail élargi de champs disciplinaires (sociologie, linguistique, informatique...) qui se découvrent pour beaucoup de lycéens du secondaire, d'appuyer leur formation sur la recherche, de viser le développement de leur esprit critique et de leur autonomie, et de proposer une dimension professionnelle dans chaque cursus. À leur façon, les filières IUT (partie spécifique des universités) y concourent avec, comme cela devrait être le cas également ailleurs, des effectifs réduits et des pédagogies différenciées. Pour favoriser l'accueil des bacheliers, les filières universitaires plus classiques ont fourni, sans aucun soutien en budgets et en postes, un considérable travail de rénovation dans le cadre, certes précipité et lourdement concurrentiel du LMD. Le SNESUP se bat pour simplifier et réorienter ce dispositif, le rendre lisible aux étudiants et à leurs familles en amont de la première année en garantissant des conditions d'encadrement conformes aux besoins et aux standards internationaux (effectifs réduits, tutorats et enseignements de soutien, bibliothèques, salles de travail, réel soutien public à l'autonomie). L'Université est aujourd'hui la porte d'entrée la plus largement ouverte des formations post-bac.

Cette ouverture que le gouvernement met à mal avec les dispositifs d'orientation mis en place pour la prochaine rentrée universitaire, est le vrai rempart contre la prévalence absolue des deux déterminismes majeurs que sont le milieu social d'origine et le parcours scolaire dans le secondaire (et qui bien souvent s'additionnent).

Les chiffres montrent aujourd'hui une stagnation des effectifs dans le post-bac toutes filières confondues : en IUT et en CPGE les effectifs inscrits sont régulièrement inférieurs aux places théoriquement offertes.

Les inscriptions dans ces filières sont aussi le fruit d'une pratique, socialement marquée dans les classes moyennes et supérieures, de contournement des premières années universitaires via ces deux filières. D'autres voies sont donc à suivre.

Exprimée avec force par le mouvement pour l'abrogation du CPE, l'aspiration à la reconnaissance dès le premier emploi du caractère professionnalisant des diplômés – quels qu'ils soient – avec des droits sociaux afférents, est une dimension structurante de nos revendications pour la valorisation des formations universitaires. Les étudiants salariés de plus en plus nombreux, notamment ceux issus des milieux populaires, ont de manière légitime besoin de ces changements.

On ne peut déconnecter les premiers cycles universitaires et l'accueil de tous les publics dans l'Université d'une vision d'ensemble du paysage universitaire. Celui-ci est marqué aujourd'hui par des restructurations de formations qui vouent des pans entiers de l'enseignement supérieur à une concurrence exacerbée. La pluralité de l'enseignement supérieur que vantent les partisans de la concurrence dans toutes ses formes ne dissimule pas son caractère outrageusement sélectif. Une sélection fondée sur les ressources voire les formations commerce-gestion des écoles consulaires ou privées, une sélection fondée sur des critères de conformisme pour les recruteurs et DRH des entreprises privées [voire maintenant publiques, où le recours aux emplois non statutaires s'accroît]. En revendiquant un fort investissement public de l'État pour l'ensemble des formations post-baccalauréat, rassemblées sur ce qui constitue leur fondement, c'est-à-dire l'articulation avec la recherche, la construction de savoirs disciplinaires, la mise en œuvre des formations diversifiées d'esprit critique et de citoyenneté, la professionnalisation, le SNESUP agit pour une authentique démocratisation du supérieur. Notre bataille pour les étudiants et les contenus enseignés s'articule avec notre bataille pour que tous les établissements d'enseignement supé-

En revendiquant un fort investissement public de l'État pour l'ensemble des formations post-baccalauréat, rassemblées sur ce qui constitue leur fondement, c'est-à-dire l'articulation avec la recherche, la construction de savoirs disciplinaires, la mise en œuvre des formations diversifiées d'esprit critique et de citoyenneté, la professionnalisation, le SNESUP agit pour une authentique démocratisation du supérieur

rieur publics soient en capacité de délivrer partout les trois niveaux de diplômes : licence, master, doctorat. Pour les étudiants éloignés des métropoles, pour les étudiants salariés et pour ceux d'origine modeste, c'est dans ce cadre qu'ils trouveront les plus larges soutiens. C'est pourquoi, l'objectif du SNESUP vise à construire un grand service public rénové du supérieur associant l'ensemble des cursus. L'idée d'inclure toutes les formations actuellement hors LMD (formations paramédicales, d'éco-gestion, écoles d'art, CPGE...) doit cheminer.

Après le mouvement « Sauvons la recherche », avec un exceptionnel soutien public et les grandes manifestations unitaires contre le CPE, la société tout entière a placé de fait ses exigences les plus hautes dans la recherche et l'enseignement supérieur. Nul ne peut ignorer aujourd'hui ni l'étendue des questions ni les propositions contradictoires venues du MEDEF, des cercles gouvernementaux, des étudiants, des organisations syndicales. Notre fédération, la FSU, peut contribuer à dessiner l'avenir du supérieur, y compris en surmontant des incompréhensions, en particulier entre le SNES et le SNESUP, pour dissiper ce que les indispensables évolutions – que nous voulons – démocratiques font naître d'interrogations. ■

réussite de tous les jeunes ?

de Jean Fabbri et Stéphane Beaud ; nous livrons au débat ces textes qui n'engagent évidemment pas le SNES.

Hors des grandes écoles, point de salut ?

Partons d'un fait : le débat sur l'enseignement supérieur, en France, a beaucoup de mal à exister et à se développer dans la durée. C'est l'initiative de Sciences Po Paris qui, en créant en 2001 les « conventions ZEP » et un concours spécifique d'entrée à l'IEP, a véritablement lancé le débat sur la « mixité sociale » dans l'enseignement supérieur. Il est peut-être encore trop tôt pour tirer un bilan complet de cette expérience (la première promotion de ces élèves vient de sortir de l'École). Cependant tous les témoignages concordent pour établir les faits suivants. *Primo*, ces élèves issus de collèges et de lycées de ZEP, bien encadrés et suivis dès leur premier semestre à l'IEP, ont eu une réussite scolaire très comparable aux autres. *Secundo*, cette initiative, fortement relayée dans les établissements concernés (dont le nombre s'est sensiblement accru), a incontestablement réveillé les ambitions, jusqu'alors enfouies ou endormies, de « bons » élèves de milieu populaire qui y étaient scolarisés. *Tertio*, la réussite de l'expérience semble avoir exercé un effet d'émulation scolaire dans ces établissements, en faisant reculer assez sensiblement le phénomène d'auto-exclusion (sur le mode du « *Tout ça, c'est pas pour nous !...* ») qui s'était installé chez les élèves. *Quatro*, le programme de Sciences Po a, si l'on ose dire, « secoué le cocotier », obligeant nombre de Grandes Écoles à suivre cette démarche – très volontariste – de démocratisation de leur recrutement social. L'ESSEC a aussi créé un programme ambitieux « *Pourquoi pas moi ?* », le lycée Henri-IV a ouvert cette année une classe préparatoire destinée aux élèves de banlieue, l'ENS (Ulm) a sensibilisé les élèves de cette institution, etc. Bref les Grandes Écoles ont « découvert », pour le moins sur le tard, la nécessité de diversifier leurs voies d'accès. Les sociologues, de longue date attentifs à ces questions de recrutement social des Grandes Écoles, auraient bien des raisons de dire : « il était temps ! ». On rappellera qu'un des articles (de Thélot et Euriat, dans la *Revue française de sociologie*), qui avait bien mis en évidence ce processus de fermeture des quatre Grandes Écoles françaises (ENA, Polytechnique, ENS, HEC) date de 1995.

Il est bien sûr difficile de ne pas souscrire à cet objectif d'élargissement de l'accès aux Grandes Écoles, sauf à être immédiatement taxé de « sociologue du soupçon ». Tentons toutefois d'évoquer deux points de discussion. On fait souvent l'hypothèse que la démocratisation des élites françaises produira objectivement une diversification des profils sociaux de cadres supérieurs tant l'effet de signal des diplômes des Grandes Écoles est puissant. On peut toutefois se demander si les élèves de milieu défavorisé, passés par ces Grandes Écoles, lorsqu'ils sont dans la vie active, peuvent effectivement apporter un autre regard, des nouvelles



Stéphane Beaud
Maître de conférences
à l'université de Nantes,
coauteur de
La France invisible, 2006

manières de travailler et de se comporter, bref s'ils peuvent ainsi rompre avec un certain conformisme produit par tout le travail, à la fois scolaire et social, de sélection des élites à la française. On peut ainsi craindre, dans le contexte sociopolitique actuel, que leur passé social et/ou leur bonne volonté réformatrice au travail ne fassent long feu face aux pressions ultra-normatives de l'environnement de travail des *Working Rich* (pour emprunter au titre du livre à paraître d'Olivier Godechot) et face à la « violence des échanges en milieu tempéré » (dans ce film, le jeune consultant, de milieu ouvrier et idéaliste, doit céder assez vite devant les exigences de *Downsizing* imposées par ses supérieurs).

Cette remarque en amène une autre, plus globale, sur cet objectif de mixité sociale de l'enseignement supérieur. Pourquoi se focalise-t-on uniquement sur les seules Grandes Écoles ? Pourquoi l'Université s'est-elle tenue si absente de ce débat ? N'y a-t-il pas aujourd'hui un sentiment très répandu d'abdication par rapport à la mission de l'Université ? Celle-ci serait-elle vouée à n'être que la « filière ouverte » – pour reprendre les mots des institutions d'orientation – de l'enseignement supérieur ? Hors des « Grandes Écoles » et autres « petites Grandes Écoles » (publiques et privées), il n'y aurait donc pas de salut pour les enfants de milieu populaire ! Or, pour dire les choses vite et brutalement, la question qui nous paraît aujourd'hui la plus décisive est celle de la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves « moyens » issus des sections générales de lycée. Et plus précisément, celle des moyens mis en place au niveau institutionnel pour lutter contre ce véritable gâchis, social et intellectuel, que constitue l'échec en premier cycle universitaire. Or cet abandon progressif, au cours des trois ans de la licence, des étudiants de milieu populaire (y compris de « bons » étudiants), de plus en plus tiraillés entre leurs études et leur « travail à côté », nous apparaît, en tant qu'enseignant, comme un crève-cœur. C'est bien de dégager une élite parmi les jeunes de milieu populaire, c'est encore mieux de donner toutes leurs chances à ceux et celles qui auraient pu (et dû) faire de bonnes études supérieures à l'Université. Ajoutons enfin que ce qui nous semble passer à la trappe, à travers cet objectif de mixité sociale dans l'enseignement supérieur réduit au seul univers des Grandes Écoles, c'est la question de l'apprentissage d'un « esprit critique » – dans l'étude des textes, dans le travail intellectuel en sciences dures ou en sciences sociales. Cet apprentissage reste, contre vents et marées, une mission essentielle des Universités et constitue, pour parler avec emphase, sa « grandeur ». Or ce n'est pas la mission de toutes les Grandes Écoles, notamment celles qui ont une vocation professionnelle affirmée (par exemple, les écoles de commerce). Pour dire les choses sans ambages, la promotion de cet objectif de mixité sociale dans l'enseignement supérieur peut avoir un effet de détournement de trafic au détriment des études universitaires, avec pour conséquence non négligeable de brider le développement d'un esprit critique qu'un certain nombre de jeunes de banlieue ont acquis lors de leurs premières expériences sociales. ■

POUR LE SNES

Les structures de l'enseignement supérieur doivent conserver leur diversification. Les formations supérieures des lycées qui accueillent plus de 30 % des nouveaux bacheliers, et qui s'ouvrent souvent aux jeunes d'origine modeste, doivent être renforcées et des rapprochements avec les formations universitaires doivent être créés.

Les CPGE ont connu d'importantes mutations dans les années 80-90 avec une politique d'ouvertures de classes et de nouvelles filières sur tout le territoire. Malgré ces ouvertures qui créent les conditions d'une plus grande diversification des étudiants en « prépa », la part des bacheliers technologiques et des jeunes d'origine modeste reste encore insuffisante parce que, notamment, les élèves des milieux les plus modestes se résignent plus facilement que les autres à des formations courtes.

La présence de formations supérieures dans un lycée favorise les aspirations des jeunes qui y sont scolarisés et réduisent leur autocensure. C'est pourquoi le SNES milite pour que l'on ouvre davantage de formations supérieures dans les établissements de type défavorisé.

PUBLICATION DU DÉCRET DE ROBIEU

LE SECOND DEGRÉ ENCORE PLUS DÉTERMINÉ

À quelques jours de la grève du 8 février, le ministère de l'Éducation nationale annonçait la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré.

Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois. Le 18 décembre dernier, à l'appel de l'intersyndicale des 15 du second degré, plus de 50 % des personnels des lycées et collèges étaient en grève. Le 20 janvier, à l'appel de la FSU, 30 000 personnes participaient à une manifestation nationale à Paris. Enfin le 8 février, la participation à la grève était de 53 % en moyenne (51 % en lycée, 54 % en collègue et 63 % dans les CIO). En chacune de ces occasions, les médias ont souligné la mobilisation des enseignants du second degré qui n'acceptent pas la suppression de 80 000 premières chaires, la généralisation de la bivalence et des affectations sur plusieurs établissements qui se traduiront par plus de travail ou moins de salaire, par la remise en cause de la qualité de l'enseignement, la dénaturation de notre métier et par l'aggravation des conditions de travail. Publiant ce texte aux lendemains de la grève et à l'amorce des vacances par zone du mois de février, le ministre de l'Éducation nationale, G. de Robien, qui n'a cessé de nier la mobilisa-



© Clément Martin

tion et d'en dénigrer les raisons, se livre à une nouvelle provocation. Refusant toute prise en compte des demandes des personnels, s'obstinant à évoquer son souci de l'équité quand il ne s'agit que de se donner la possibilité de supprimer des postes à n'importe quel prix, G. de Robien n'a cessé d'afficher son mépris pour les enseignants. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements.

Réunie le 8 février au soir, l'intersyndicale du second degré a fait le constat que sa détermination, comme celle des personnels reste entière. L'action va se poursuivre, pendant la période des vacances de février et au-delà, avec toujours les mêmes objectifs :

- abrogation du décret sur les obligations de service et rétablissement des postes supprimés, notamment des 3 058 postes supprimés par anticipation de l'application du décret ;
- ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants.

L'intersyndicale du second degré, pour la période des vacances de février :

- appelle à amplifier les actions locales ;
- invite ses syndicats dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires. De premières initiatives sont déjà décidées : grève et

manifestation à Aix-Marseille le 16 février SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUipp-FSU, URSDEN-CGT, SUD-Éducation, CNT, grève et manifestation régionale le 20 février dans l'académie de Lille (FSU, CGT, UNSA, SGEN, SUD, SNETAA), marche des établissements sur le rectorat de Rouen (date à préciser).

L'intersyndicale fixe, dès maintenant, pour le retour des vacances de février un nouveau rendez-vous unitaire au ministre de l'Éducation nationale pour une action à la mi-mars.

Au-delà des temps forts, beaucoup d'établissements entendent donner à leur action une dimension permanente. C'est le sens de l'opération « à chaque établissement son action anti-décret et anti-suppressions de postes » que le SNES appelle à développer. Elle prend les formes les plus adaptées à la situation propre à chaque établissement : grève du zèle, ajournement des examens blancs, refus des réunions non réglementaires, refus des tâches supplémentaires, journées de la bivalence, etc. L'essentiel est que chaque action envisagée soit débattue, que soient recherchés l'adhésion d'une majorité des personnels et le soutien des parents d'élèves et des lycéens. Le SNES s'emploiera, notamment par le canal de son site Internet, à donner une visibilité nationale à l'ensemble de ces actions. ■

Bernard Boisseau

Robien

Récidive

Pendant la lutte contre le CPE, Robien, pendant des semaines, avait nié la profondeur du mouvement de protestation dans la jeunesse. Au moment de la nouvelle et puissante journée d'action du 8, il récidive : « bien plus faible mobilisation que lors de la dernière grève [...] deux professeurs sur trois ont pu accueillir les élèves aujourd'hui. Un enseignant doit enseigner 18 heures par semaine. Certains enseignaient à 17 heures car ils avaient d'autres missions [...] ils reprennent un horaire normal. » (France info, jeudi 8 février)



ACTIONS LOCALES

DANS LES ÉTABLISSEMENTS (1^{re} liste)

• **Rhône** : boycott du bac blanc à Charbonnières, lycée B.-Pascal ; Bron, lycée Jean-Paul-Sartre ; Villefranche, lycée Claude-Bernard ; Lyon, lycée Ampère ; Saxe, lycée Colbert. Suspension des devoirs communs et bacs blancs : Lyon, lycée Saint-



© Clément Martin

Just ; Venissieux, lycée Sembat. Boycott du CA par les profs, les parents, les agents, les élèves ; Lyon, lycée La Martinière, Diderot. Boycott du CA Boycott du bac blanc ; Lyon, lycée La Martinière, Duchère ; suspension du bac blanc et de tous les devoirs communs, les représentants du personnel enseignant, toute tendance confondue, ont décidé de ne pas siéger au CA du 5 février au lycée Ampère (site Bourse).

• **Lycée Claude-Lebois à Saint-Chamond (Loire)**, boycott du bac blanc décidé à une écrasante majorité (72 collègues sur 91 votants).

• **Isère** : Boycott du bac blanc aux lycées Herriot (Voiron) et Beghin (Moirans), Camille-Corot, Morestel (38). Champollion (Grenoble) avec annulation d'épreuves communes DGH ; 20 lycées sur 32 sont touchés.

• **Lycée Jean-Monnet, Vitrolles**. Rassemblement au rectorat le 12/02, rassemblement devant le CA du 20/02 avec parents et élèves, entrevue au rectorat en délégation parents/profs, gel des projets et des réunions non obligatoires (sorties, réunions, convocations B2i...), grève du zèle sur les copies : faire apparaître sur les copies le temps passé à la préparation et à la correction du devoir et limitation du nombre de devoirs au 3^e trimestre, refus du bac blanc, opération « bivalence » prévue pour le mois de mars.



© Clément Martin

• **Vaucluse**. Manifestation des établissements de Pertuis devant le rectorat ; occupation du collège de Cadenet.

• **Marseille**. Grève aux collèges Pont de Vivaux, H.-Barbier et Rostand ; boycott du bac blanc au lycée de Luynes.

• **Arles**. Boycott du bac blanc au lycée Pasquet.



© Clément Martin

• **Lycée Ambroise-Brugière de Clermont-Ferrand**. Refus de faire la saisie informatique des notes et appréciations : nous les remettons sous forme manuscrite. Nous allons dresser une liste de toutes les tâches que nous allons refuser, par exemple que les coordonnateurs de disciplines ne relaient plus les informations. Refus d'organiser les sorties, etc. Nous demandons aux syndicats d'organiser le refus collectif de se rendre aux convocations pour examens sans avance préalable des frais de déplacement : certains collègues de BTS attendent encore quelque 500 ou 800 euros de remboursement...

• **Rennes** : Comme trois autres lycées rennais (Bréquigny, Descartes et V.-et-H.-Basch), le lycée Sévigné a décidé l'annulation du bac blanc (70 % de participation, 85 % en faveur de cette forme d'action).

• **Le lycée de Guer (56)** débraye spontanément jeudi 25 janvier. À l'heure d'info syndicale du midi, à l'évocation d'une éventuelle action la semaine suivante, avant le 8 février, quelqu'un a lancé :

« au lieu d'attendre, si on débrayait tout de suite ? ». Sitôt dit, sitôt fait : 70 profs en grève.

• **Lycée Marie-Curie, Strasbourg**. Action de boycott des activités « non statutaires » contre le décret de 50. Lettre aux parents. Article des DNA.

• **Lycée Marguerite-de-Flandre, Gondécourt (59)** annulation du premier bac blanc.

• **Essonne** : Lycée Blaise-Pascal, Orsay (91), suspension de toute activité qui ne fait pas partie des obligations statutaires. Vote à 62 % des suffrages exprimés de l'annulation du bac blanc ; Lycée Vilgénis, Massy. Grève du zèle, affichage et lecture auprès des parents d'élèves d'une lettre ouverte.



© Clément Martin

• **Lycée P.-et-M.-Curie, Menton (06)**. Boycott de la réunion parents/profs de Seconde, ajournement du bac blanc et des devoirs communs.

• **Lycée Les Bruyères de Sotteville-lès-Rouen** : 137 heures en moins dans la DHG, trois divisions en moins, et 44 heures de chaire qui sautent... soit 7 à 8 postes supprimés. Tout ceci avec 40 élèves supplémentaires ! Le S1 prépare une action locale lycée mort lundi 12 février avec information aux parents.

• **Lycée Val de Durance**, gel immédiat des projets pédagogiques en cours, rassemblement massif devant le CA du 16, boycott d'une matinée banalisée « rencontre professeurs de collège et de lycée » le 21, rejet de la semaine banalisée organisée juste après les vacances de février (bac blanc, épreuves communes, sorties...).

• **Seine-Saint-Denis** : grève dans les collèges Travail à Bagnolet, Jean-Jaurès à Montfermeil, Joliot-Curie et Maurice-Thorez à Stains, Jean-Moulin d'Aubervilliers ; au lycée Alfred-Nobel de Clichy-sous-Bois.

• **BTS négociation et relation client des académies Paris-Créteil-Versailles** certains professeurs de treize lycées des trois académies ont refusé de rendre les notes à l'issue des épreuves de l'épreuve E4, en contrôle en cours de formation.

PREMIERS RENDEZ-VOUS DANS LES ACADÉMIES

16 février : grève et manifestation à Aix-Marseille SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUipp-FSU, URSDEN-CGT, SUD-Éducation, CNT.

20 février : grève et manifestation régionale dans l'académie de Lille (FSU, CGT, UNSA, SGEN, SUD, SNETAA).

À venir : marche des établissements sur le rectorat de Rouen (date à préciser).



Vos propositions et décisions à saisir sur :

www.snes.edu
**EXPRESSION
DES ÉTABLISSEMENTS**

CONGRÈS FSU DE MAR

3 QUESTIONS À GÉRARD ASCHIERI L'AVENIR APRÈS MARSEILLE



Comment la FSU, sur la base des congrès de Perpignan et de Marseille, envisage-t-elle son élargissement au-delà

de sa base Éducation nationale ?

Le congrès de Perpignan avait marqué une étape importante dans l'évolution de la FSU et le contenu de nos débats à Marseille lui-même a permis de mesurer l'apport des syndicats qui nous avaient rejoints en termes de contribution à la réflexion, de propositions et de revendications. Mais cet élargissement, pour fructueux qu'il soit, est resté limité. Le débat sur une nouvelle étape a été relancé dans les discussions préparatoires au congrès et dans le congrès lui-même, sans donner lieu cependant aux tensions qui avaient marqué Perpignan là-dessus. Toutes les options ont été mises sur la table, y compris la transformation de la FSU en confédération, une union avec une ou plusieurs autres organisations, et ce qu'on appelle la « réunification syndicale ». Le congrès s'est retrouvé massivement sur une idée : faire vivre pleinement les

décisions de Perpignan, conforter et étendre notre présence dans les trois fonctions publiques, mener la bataille de la reconnaissance de notre représentativité et en même temps ne clore définitivement aucun débat, laisser ouvertes toutes les options ; et s'adresser à l'ensemble du mouvement syndical pour débattre et travailler ensemble.

Comment se propose-t-elle de favoriser l'unité syndicale ? Comment interpréter la venue de Bernard Thibault au congrès pour la première fois ?

C'est cette proposition de travail en commun qui concrétise notre volonté ; elle est dans la ligne de ce que la FSU a tenté de faire depuis sa création. De ce point de vue, la présence à ce congrès non seulement de Bernard Thibault mais aussi de responsables de premier plan de l'UNSA et de Solidaires, tout comme celle de fédérations de l'EN ou de la fonction publique (CFDT incluse), sont la marque que l'on peut progresser dans l'unité et peut-être que la FSU occupe une place originale dans le paysage syndical. Le fait cependant que le secrétaire général de la CGT ait pris la parole devant le congrès ne doit



© DR

pas être minoré, c'est sans doute un signe important et il va falloir voir dans des contacts ultérieurs si ce signe se confirme et se concrétise.

Quels sont les obstacles qui se dressent encore face à la reconnaissance de la représentativité de la FSU ?

C'est d'abord la loi Perben qui continue de s'appliquer et empêche les syndicats de la FSU de se présenter partout au vote des agents et donc entrave le libre choix de ces derniers ; c'est ensuite la pratique des administrations et des ministres qui en font une application res-

trictive ; mais aussi l'attitude de certains syndicats qui vont parfois jusqu'à saisir les tribunaux pour contester les droits voire l'existence de nos syndicats dans la territoriale. Cependant, on peut espérer que les choses vont bouger avec l'avis du CES* et les prises de position aussi bien de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA, de Solidaires que de la FSU. Et nous ne lâcherons pas le morceau. L'enjeu n'est pas seulement notre avenir mais bien le droit des salariés et la légitimité du dialogue social. ■

(*) Conseil Economique et Social.

Le congrès accueillait cette année trois dirigeants syndicaux, à la tête d'organisations avec lesquelles la FSU s'est souvent retrouvée dans les luttes ces dernières années. Extraits de leurs déclarations tirés du journal du congrès de Marseille.



Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT

« Nous avons pris pleinement conscience que le mouvement syndical doit travailler à son unité pour être efficace. »

La FSU et la CGT ont des analyses et des engagements communs. Je fais le vœu que nous progressions encore dans ce sens. »

Annick Coupé, déléguée générale de l'Union Syndicale Solidaire

« Avec la FSU, il y a souvent convergence sur les grandes questions et aussi



Annick Coupé

la conviction partagée qu'il est nécessaire de construire plus largement une convergence des mouvements sociaux (RESF ou les forums sociaux en sont des exemples). »



Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA

a insisté sur la démocratie sociale, question sur laquelle il y a un large accord avec la FSU.

« Il faut réhabiliter le vote des salariés

du public comme du privé, supprimer l'amendement Perben, savoir qui pèse quoi réellement. Et pour cela avoir un vrai thermomètre. »

SEILLE

APPEL DU CONGRÈS



Le congrès de la FSU s'est achevé sur un appel, appel à l'opinion mais aussi aux candidats aux élections présidentielles et législatives. La FSU entend contribuer à construire des alternatives aux politiques aujourd'hui mises en œuvre. Elle appelle à bâtir ces alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, protection sociale. Nous publions ici la partie « éducation » de cet appel. Le texte intégral est disponible sur www.fsu.fr C'est sur cette base que la FSU interviendra dans le débat.

Maintenant et pour l'avenir, la FSU appelle à une rupture radicale avec la politique éducative actuelle et à relever le défi de la démocratisation du service public d'éducation afin d'augmenter le niveau général de formation et de qualification de tous les jeunes.

La FSU propose pour cela dix engagements pour une vraie priorité au service public d'éducation :

- Un service public laïque d'éducation transformé qui garantit :
 - la réussite de tous les jeunes ;
 - une véritable culture commune pour tous ;
 - la prévention et les réponses aux difficultés scolaires de la maternelle à l'Université.
- Une scolarité obligatoire portée à 18 ans et permettant aux familles de scolariser leurs enfants dès deux ans.
- La garantie d'une véritable mixité sociale.
- Une relance ambitieuse des ZEP.
- La gratuité, le développement de l'aide sociale, des bourses et d'allocations d'études.
- Le développement pour tous de formations initiales sous statut scolaire dans les lycées professionnels, technologiques et généraux, ce qui s'oppose à l'apprentissage ; sa survalorisation, son expansion ; aux formations alternées privées.
- Le développement harmonieux d'enseignements

supérieurs, fortement articulés avec la recherche, sur tout le territoire et une amélioration du taux d'encadrement des premiers cycles universitaires.

- Une urgente priorité de la recherche et une augmentation de son financement.
- Un service public en charge de la formation tout au long de la vie.
- Le maintien et le développement de services publics et de structures laïques agréées assurant l'accompagnement à la scolarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation populaire, à la culture, aux sports.

Cela passe par :

- Une forte augmentation de la part du PIB consacrée, dans le budget de l'État, à l'Éducation et à la Recherche.
- Un plan pluriannuel de recrutement de personnels statutaires pour répondre aux besoins, une amélioration de leur formation initiale et continue, le respect de leur qualification et de leurs missions, l'attribution des moyens pour développer le travail collectif, la revalorisation matérielle et morale des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture.
- Une politique nationale de péréquations assurée par l'État pour compenser les inégalités territoriales. ■

Roland Veuillet

En grève de la faim depuis le 24/12/2006

Le congrès de la FSU s'est ouvert avec le vote d'une motion de soutien à Roland Veuillet. Rappelons que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, le commissaire du gouvernement demandant d'annuler la sanction, l'universitaire Philippe Corcuff a rejoint Roland Veuillet dans sa grève de la faim pendant sept jours. Rien n'y fait. Le ministre reste sourd, s'en tenant à la même position depuis quatre ans suivant laquelle une éventuelle demande de mutation de R. Veuillet serait examinée avec attention. Roland demande l'annulation de la sanction qui l'a injustement frappé. G. Aschieri a personnellement écrit au premier ministre pour faire appliquer l'avis du Conseil supérieur. Roland Veuillet est hospitalisé depuis samedi 10 février.

Dernière nouvelle : la FSU, la CGT et Solidaires organisent une conférence de presse devant le ministère le 13 février ; une lettre ouverte sera adressée au Président Chirac.

RESF

Suzilène est de retour ! Cette lycéenne capverdienne de 18 ans, scolarisée au LP Valmy de Colombes expulsée à bord d'un avion militaire le 12 octobre 2006 est rentrée le 3 février 2007 en France. Son expulsion avait donné lieu à plusieurs manifestations et la mobilisation jusqu'au 3 février ne s'est pas relâchée. Et c'était la fête samedi à Orly avec la famille, les lycéens, les parents, les enseignants qui ont lutté dans RESF. Les nouvelles ne sont pas aussi bonnes pour la famille Raba, terrée au Kosovo après une expulsion particulièrement dramatique. Mais la mobilisation ne se relâche pas pour la faire revenir en France.

Il en va de même dans toute la France où arrestations, mises en rétention, mais aussi parrainages se poursuivent. Le gouvernement s'est particulièrement illustré en interpellant la semaine dernière des sans-papiers dans la file qui attendait pour les restos du cœur à Paris. N'oublions pas non plus Florimond qui doit passer au tribunal le 20 avril, coupable d'avoir manifesté avec des centaines d'autres pour empêcher l'expulsion d'un père d'élève. Le congrès de la FSU unanimement l'a assuré de sa solidarité et de son soutien ! Il a aussi ovationné Richard Moyon, porte-parole de RESF, présent au congrès le 1^{er} février.



Texte intégral disponible sur www.fsu.fr

ÉLECTIONS 2007 : NOS QUESTIONS SUR

L'US, dans ses derniers numéros, a décrit la démarche adoptée par le SNES pour remettre au centre du débat politique la question de l'École et inciter les candidats à se découvrir sur le sujet. Le document (voir ci-dessous) adressé aux responsables des différents partis comme aux candidats, se fixe le double objectif de poser le débat éducatif sur d'autres bases que les approximations ou entrées démagogiques, souligner les progrès accomplis entre 1985 et 1995, analyser les difficultés persistantes et exposer nos propositions.

Les besoins actuels et futurs en qualifications mais aussi le rôle que peut jouer la formation pour la croissance économique, la cohésion sociale, l'épanouissement personnel doivent amener à considérer le coût de l'École comme un investissement rentable pour la société.

Le sort actuellement fait aux jeunes doit provoquer des réponses en termes de lutte contre l'échec scolaire, d'augmentation du nombre de diplômés, de reconnaissance des qualifications.

Loin de conforter les théories de ceux qui pensent que l'on a atteint le maximum de l'investissement éducatif, la situation impose de relancer la démocratisation, de rompre avec les choix de la loi d'orientation Fillon, et de donner une vraie priorité à l'École. Partir des ambitions, d'objectifs pour l'École démocratiquement débattus et clarifiés puis en programmer les financements nécessaires, telle est la démarche qui doit guider les choix éducatifs, *a contrario* de la politique actuelle.

Pour cela, le SNES, à travers 11 fiches, ouvre le débat sur les moyens du second degré, l'organisation du système éducatif, la

conception du collège, le soutien scolaire et l'accompagnement des élèves, comme la reconnaissance du rôle des différents membres de l'équipe éducative, la revalorisation de leurs métiers, les retraites.

Toutes les réponses aux 21 questions clôturant les fiches seront rendues publiques ; d'ores et déjà, de nouveaux rendez-vous – après les rencontres du 20 janvier – sont programmés avec les partis en lice pour les élections.

Donner les moyens au second degré de mieux remplir ses missions, penser avec les personnels les évolutions nécessaires de nos métiers et préserver l'attractivité de ces derniers, telles sont les orientations que nous y développerons. ■

Frédérique Rolet



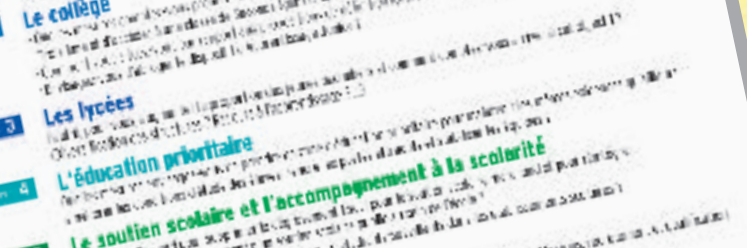
2 Le collège

Le collège est un lieu de formation et de socialisation pour tous les élèves de France. Il doit être un lieu de réussite pour tous, de lutte contre l'échec scolaire, de reconnaissance des qualifications, de promotion de la culture, de formation à la citoyenneté, de soutien à la famille, de préparation à la vie professionnelle et sociale.



3 Les objectifs en matière d'éducation et l'organisation pédagogique

Comment les objectifs en matière d'éducation et l'organisation pédagogique peuvent-ils être atteints ? Quelles sont les conditions de réussite ? Quelles sont les difficultés ? Quelles sont les propositions ?

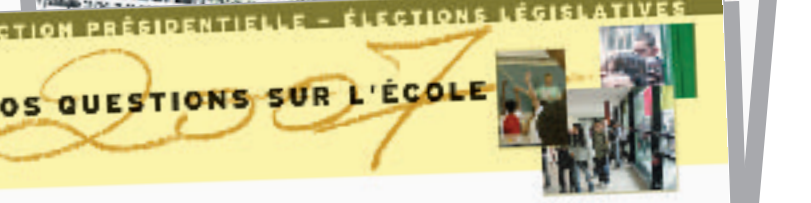


4 L'éducation prioritaire

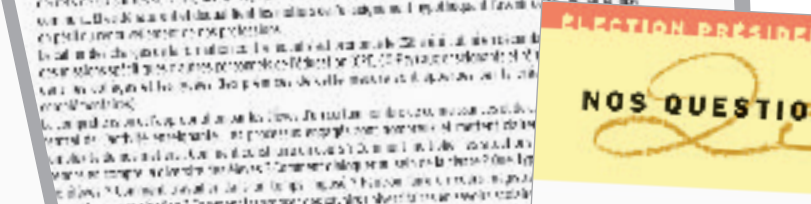
Comment l'éducation prioritaire peut-elle être améliorée ? Quelles sont les conditions de réussite ? Quelles sont les difficultés ? Quelles sont les propositions ?



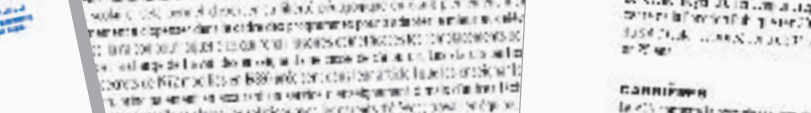
5 Le soutien scolaire et l'accompagnement à la scolarité



6 Les enseignants et leur métier



7 Former des maîtres, entrer dans la profession



9 Rémunération, carrières, retraites



Propositions sur le second degré dans le « pacte présidentiel » (extraits, intégral sur le site du SNES, dossier présidentielle)

22. Organiser des États généraux des enseignants sur le mode participatif, pour améliorer leurs conditions de travail dans l'école, assurer la pleine reconnaissance de leurs missions et préparer un plan pluriannuel de recrutement des enseignants, de formation et de résorption de l'emploi précaire.
24. Organiser le soutien scolaire gratuit pour tous les élèves grâce à des répétiteurs.
26. Réviser la carte scolaire pour supprimer les ghettos scolaires, assurer la mixité sociale et constituer des réseaux d'éducation prioritaire.
27. Renforcer la présence adulte dans les établissements y compris, lorsque ce sera nécessaire, par la présence d'un deuxième adulte dans les classes.
28. Implanter des classes préparatoires aux grandes écoles dans les quartiers qui en sont dépourvus.
29. Créer des emplois-parents, la généralisation d'écoles des parents et des consultations de médiation familiale pour les aider à conforter leur autorité.
31. Créer un service public d'orientation pour que les jeunes soient informés pleinement des débouchés offerts par chaque filière.
32. Créer une allocation autonomie pour les jeunes sous condition de ressources avec un contrat pour faciliter les études et l'entrée dans la vie active.
35. Inscrire l'éducation artistique et la pratique artistique à tous les niveaux de la maternelle à l'Université. À cette fin, sera mis en œuvre un plan national, avec les Régions, d'aménagement d'équipements culturels dans les universités et les lycées (salles de répétition et de spectacles, ateliers-studios, tables de montage, etc.).
51. Lutter contre les violences scolaires en renforçant la présence des adultes dans les établissements : recruter des surveillants des collèges, doter chaque établissement d'une infirmière scolaire et d'une assistante sociale à temps plein.

Nicolas Sarkozy

Discours de Maisons-Alfort (2/02/07, intégral sur le site)

« (...) Il était bien rare de rencontrer jadis des enfants sortis de l'École vers le début du xx^e siècle à l'âge de 12 ans qui ne savaient pas lire, écrire ou compter correctement, ni exprimer de façon compréhensible leurs pensées et leurs sentiments, et qui ne possédaient pas quelques rudiments d'histoire et de géographie. Pourquoi ce qu'alors l'école de la république réussissait à faire, la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans aujourd'hui n'y parvient-elle plus ? Ce ne sont pourtant pas les moyens qui nous manquent. (...) Le problème n'est pas technique, il est intellectuel et moral. (...) Après Mai-68, il ne s'est plus agi d'élever le niveau de chacun pour l'approcher le plus près possible d'un idéal humain, mais d'abaisser le niveau de l'École pour le mettre à portée de plus grand nombre. L'École n'a plus mission de tirer tout le monde vers le haut au nom d'une certaine idée de ce que doit être un homme mais de brader les diplômés pour remplir l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au bac. (...) On peut toujours essayer de se rassurer avec quelques statistiques montrant que le niveau monte. Elles valent à peu près la même chose que les statistiques qui prétendent démontrer que l'euro n'a pas fait monter les prix. (...) Je n'accepte pas qu'on fasse des enseignants les boucs émissaires d'un désastre dont la politique est seule responsable. (...) Je sais quelle a été la dégradation depuis 25 ans de leurs conditions matérielles et morales. Nous devons reconstruire une école du respect où les élèves se lèvent quand le professeur entre dans la classe. (la révolution de l'École sera fondée) sur sept grands principes : la liberté pédagogique, l'autonomie, l'évaluation, la modulation des moyens en fonction des handicaps des élèves, l'orientation, la deuxième chance et la formation tout au long de la vie. (...) Je veux que soit reconnue l'utilité sociale de l'enseignement privé. (...) Je souhaite que (l'École) prenne en charge les orphelins de 16 heures ou de 17 heures dont les parents travaillent, qu'elle organise des études surveillées où les enfants au lieu d'être livrés à eux-mêmes soient encadrés pour faire leurs devoirs. Je souhaite que les enseignants volontaires (...) reçoivent un surcroît de rémunération. »

Marie-Georges Buffet

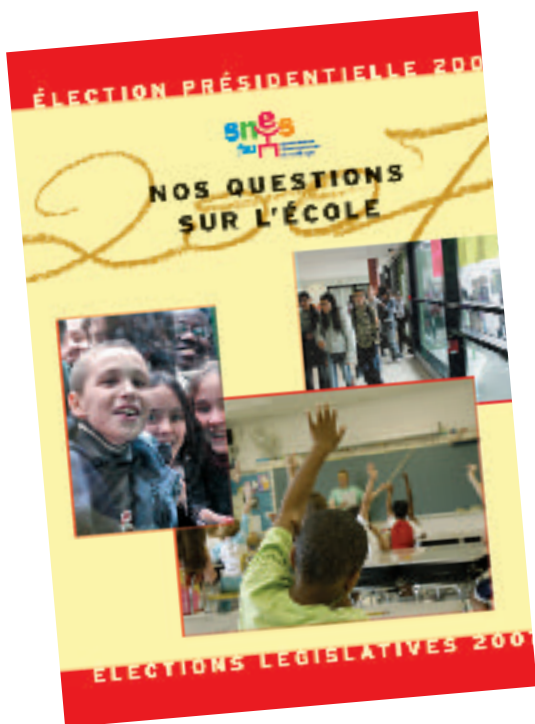
Une École pour tous (consultable sur le site www.mgbuffet.org)

« Je vois un autre thème monter : celui de l'égalité des chances (...) idée réductrice, un concept bien utile pour justifier la persistance des inégalités. Je ne propose pas une "égalité des chances" mais une égalité des droits pour la réussite pour tous.

La lutte contre les inégalités scolaires est le combat principal que nous devons mener. Par la mise en place d'un service public national décentralisé de l'accompagnement scolaire, inséré dans le service public national unifié de l'éducation. Avec un seul objectif : la réussite scolaire de tous les jeunes. Agir contre l'échec scolaire, c'est aussi s'attaquer aux inégalités territoriales, en réalisant une révolution urbaine dans le sens de la mixité sociale, l'amélioration notable de la vie des gens, c'est en ce sens que la carte scolaire retrouvera toute son efficacité.

Dans l'immédiat la réponse réside dans une politique scolaire audacieuse visant à faire de tous les établissements, des établissements d'excellence particulièrement attractifs pour toutes les familles. Je propose également de créer un fonds national de lutte contre les inégalités à l'école.

L'avenir de notre école ne dépend pas de des moyens, mais sans eux rien ne sera possible : je propose d'augmenter le budget de l'Éducation nationale en portant la part de l'État à 7 % du PIB. Recruter et former sur cinq ans 150 000 enseignants et 45 000 personnels d'accompagnement. À partir d'une programmation pluriannuelle des postes qui soit accompagnée de prérecrutements rémunérés, encourageant l'orientation d'un nombre important d'étudiants vers les concours de l'enseignement. Les métiers de l'éducation ont subi depuis plusieurs décennies une importante dévalorisation, notamment au plan des rémunérations. Il faut réhabiliter ces métiers y compris financièrement. L'École est un enjeu majeur dans cette élection. »



Consultez notre dossier Élections sur notre site www.snes.edu. Vous y trouverez l'intégrale des fiches et questionnaires destinés aux partis politiques, les comptes rendus des rencontres, les réponses parvenues au SNES.

La FSU s'est adressée aux candidats à l'exception de ceux relevant de l'extrême droite pour leur communiquer l'appel de son congrès (voir page 13) et propose de les rencontrer afin d'en débattre. D'ores et déjà, plusieurs candidats ont répondu.

Un rendez-vous a été fixé avec Ségolène Royal le mercredi 14 février et avec Nicolas Sarkozy le jeudi 22 février. Une date est à fixer avec Marie-Georges Buffet. La FSU se rendra à ces rencontres pour présenter son appel, le défendre et demander que les candidats le prennent en compte dans leurs propositions.



Revaloriser nos métiers, c'est urgent !

Les médias se sont largement fait l'écho de l'étude menée sur le pouvoir d'achat des enseignants, en chute libre de 20 % depuis 25 ans. La perte de pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique se traduit très concrètement par une dégradation de la situation salariale de nos métiers ; de plus en plus de jeunes collègues témoignent de leurs difficultés à se loger, s'équiper, assurer l'achat d'un véhicule. Un certifié débutant gagnait deux fois le SMIC en 1981, 1,25 fois le SMIC de nos jours. L'érosion touche l'ensemble des personnels, quel que soit le moment de la carrière, et les mesures récentes touchant aux décrets de 1950 ont encore aggravé la situation. Or, près de 80 000 enseignants seront touchés par la diminution des heures de décharge... Quant aux possibilités de promotion interne, les régressions budgétaires les ont fortement compromises et les nouvelles règles d'accès à la hors-classe tendent à exclure de nombreux collègues de cette fin de carrière.

Quels constats ?

L'ampleur de la mobilisation du 18 décembre, le succès de la manifestation organisée par la FSU le 20 janvier ont surpris tous ceux qui pensaient que les personnels se limiteraient à exprimer leur colère dans les urnes. Une enquête universitaire de septembre 2006⁽¹⁾ s'en est trouvée propulsée à la une du Monde et a révélé aux décideurs ce que nous avons souvent écrit. L'opinion le pressentait, comme en atteste le sondage commandé en novembre dernier par la FSU à CSA : pour 65 % des personnes interrogées, les métiers de la fonction publique, au premier

rang desquels elles citent les enseignants, sont dévalorisés. Cette dévalorisation est en premier lieu la conséquence de la dégringolade du point d'indice de la fonction publique, puisque les indices de rémunération des certifiés n'ont évolué qu'à la marge. Depuis 89, la grille des certifiés a servi de référence pour la revalorisation d'autres catégories enseignantes, mais aussi des personnels de catégorie A type de la fonction publique. Ce qui fait la différence avec les cadres administratifs, ce sont en premier lieu les primes, le déroulement des

carrières et les possibilités de promotion. Le SNES a toujours mis en évidence le risque qu'une telle dévalorisation faisait courir à l'attractivité de nos professions. Celle-ci se joue sur différents facteurs : la rémunération, la garantie contre le chômage, les conditions et le temps de travail, et les modalités de son organisation, son sens, l'autonomie laissée dans son exercice... Selon le contexte, l'un ou l'autre peut prendre plus de poids. Dans un avenir proche, la concurrence pour le recrutement des diplômés sera forte. Il est urgent

que les pouvoirs publics en prennent la mesure. Portons cette exigence en développant notre mobilisation. Ainsi, l'esquive sera plus difficile et la solution « travailler plus pour gagner plus », comme toute autre idée de contrepartie sera disqualifiée. Revaloriser nos salaires, c'est reconnaître le rôle social de nos professions et refuser qu'une profession soit moins rémunératrice au motif qu'elle est féminisée plus que la moyenne. ■

Anne Féray

(1) Voir le supplément à L'US n° 647.

Quels objectifs ?

Le SNES porte depuis des années la revendication de la revalorisation indiciaire de nos métiers. En 1989, une première étape significative a été franchie : accélération des débuts de carrière et bonification d'ancienneté pour tous, création de l'indemnité de suivi et d'orientation (part fixe de l'ISOE) et extension de la part variable en Première et Terminale, hors-classes, plans d'intégration. Toutes les catégories ont été concernées, les acquis bien réels malgré des insuffisances (reclassement des AE intégrés, pas de hors-classe pour les CO-Psy, rupture du lien actifs/retraités). Les agrégés en ont été eux aussi partie prenante (cf. tableau), contrairement à l'annésie de certains et du ministre actuel en particulier. Ils l'ont été d'ailleurs une nouvelle fois en 1993. Le SNES a obtenu ensuite l'application du « protocole Durafour pour les certifiés et assimilés » (passage au 780 et création du 7^e échelon de la hors-classe).

Nous avons toujours situé cette étape dans la revendication de reconstruction indiciaire de nos carrières, ce qui représente des débuts de carrière à l'indice 495 pour les certifiés soit aujourd'hui 1 800 € nets (indice 518 pour les agrégés) avec répercussion sur

l'ensemble des échelons et intégration des échelons terminaux de la hors-classe. Cette revendication est aujourd'hui une urgence à satisfaire et ne peut s'inscrire dans aucun « donnant-donnant ». Nous portons aussi des demandes notamment l'ac-

célération de l'avancement pour tous. Dans la loi de finances 2007, 19 millions d'euros ont été inscrits pour des mesures catégorielles nous concernant. La semaine dernière, une dépêche de presse annonçait que le ministre Robien irait dans ce sens pour les agrégés en faisant passer le volume de promotions à la hors-classe à 2000 (au lieu de 1 375 l'an passé soit +50 %). Mais il faut passer aux actes – des arrêtés interministériels sont nécessaires – et ne pas s'en arrêter là. C'est toutes les catégories du second degré qui doivent être concernées par de premières mesures et nous voulons aussi que soient abandonnées les procédures injustes et arbitraires qui ont été imposées depuis 2005 pour l'accès à la hors-classe. Enfin, nous voulons engager des négociations d'ensemble pour avancer et faire reconnaître nos qualifications dans nos carrières. ■

Nicole Sergent

LES AGRÉGÉS ET LA REVALORISATION (1989-1993)
Nombre de possibilités inscrites au budget

	Hors-classe	Chaires supérieures
1978	538 ⁽¹⁾	150 ⁽³⁾
1988	590 ⁽¹⁾	203
1989-1990	644 ⁽²⁾	636
1992	2 552	1 369
1993	3 210	1 667 ⁽⁴⁾
1996	5 583	2 150
2005	8 122	2 250

1978-1989 : nombre d'emplois contingenté et « fixe ».

1989 : passage à 15 % des emplois de classe normale (CN) et augmentation des chaires supérieures (Protocole Jospin).

1993 : passage à 15 % de l'ensemble du corps (CN + HCL + Ch. sup.) et nouvelle augmentation des chaires supérieures (Protocole Lang).

(1) Clause fonctionnelle (principalement CPE et Terminale).

(2) Plus de clause fonctionnelle et ouverture à tous.

(3) Classes de seconde année et disciplines limitées en CPE.

(4) Extension à toutes les classes et disciplines en CPE.

SCONET EST LA NOUVELLE APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DES ÉLÈVES, MISE À DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ.

Sconet : oui mais...

Pour le ministère, il s'agit de changer le système GEP (gestion des élèves et des personnels) obsolète et de le remplacer par un système d'information plus moderne sous technologie Web.

Sconet doit suivre l'élève tout au long de ses études avec toutes les composantes de son dossier : gestion financière, bourses, absences, interfaces avec les autres logiciels de gestion utilisés par l'établissement (emploi du temps, notes, vie scolaire...), échanges avec les services académiques (dont les sanctions). Le dispositif expérimental dès 2004 est généralisé depuis la rentrée. Salué dans un premier temps par les chefs d'établissement du SNUPDEN-FSU à cause du progrès technologique, Sconet pose un certain nombre de problèmes.

Pratiques tout d'abord : lourdeur du dispositif, durée des saisies, absence de formation des personnels... Conséquences : les établissements investissent massivement dans les logiciels privés. Mais surtout problème éthique : les bases de données des EPLE ne sont plus stockées physiquement dans les EPLE. Elles se trouvent installées sur un serveur informatique dans un lieu qui ne se trouve pas sous la responsabilité des personnels de direction concernés. Divers incidents ont déjà eu lieu : dans l'académie de Rennes, le logiciel PAM a pu être détourné pour permettre aux établissements privés d'avoir des listes d'adresses nominatives d'élèves susceptibles de faciliter les recrutements. Dans tel stage de formation de directeurs d'écoles, des listes nominatives récupérées dans une base d'établissement ont été utilisées

comme exemples par des services académiques. Et le risque est grand de croiser les fichiers et les divers renseignements qui s'y trouvent : la mise en réseau ne permet plus leur confidentialité. Quel est le sort des informations sensibles par exemple la nationalité, le domicile... ? Le croisement des fichiers peut être fait à n'importe quel moment par le rectorat qui peut ainsi contrôler le travail des personnels sans que les intéressés puissent le soupçonner.

L'administration pourra de son propre chef transmettre des données (absences par exemple) aux commissions préfectorales (entraînant ainsi éventuellement la suppression des bourses). Et on songe évidemment à la loi dite de prévention de la délinquance qui met dans son article 9 l'École au centre de ce dispositif sécuritaire.

Le SNES demande la connaissance du cahier des charges, son éventuelle refonte en concertation avec les personnels, la constitution d'organismes de contrôles qui vérifient que le traitement des informations n'est pas détourné de son sens. ■ **Marylène Cahouet**

LOI DITE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

On peut légitimement craindre le vote de la loi la semaine prochaine. Nous avons ici à de nombreuses reprises analysé, dénoncé ce texte qui met en avant la répression au détriment de l'éducation, qui exclut, qui stigmatise les familles en difficulté au lieu d'apporter de vraies réponses sociales, qui dénature les métiers de l'éducation et du domaine social... le SNES comme la FSU au congrès de Marseille, en demandent l'abrogation.

La LDH invite les syndicats CFTD - CGT - FO - FSU - UNSA - Solidaires à débattre autour du thème : migrations, droits sociaux, droits fondamentaux, le vendredi 16 février 2007, de 9 heures à 18 heures au CES, 9, place d'Iéna, 75016 Paris, métro : Iéna ou Trocadéro.



© Thierry Nieboix

UN DÉCRET, RELATIF AUX SECTIONS INTERNATIONALES, REMET EN CAUSE LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Les mauvais coups de la Saint-Sylvestre

Les « sections internationales » offrent à des élèves déjà bilingues des enseignements complémentaires dispensés dans la langue de la section, par exemple en histoire et en géographie, qui débouchent sur une mention complémentaire du baccalauréat, ou sur l'obtention de doubles diplômes franco-étrangers. Le décret qui les crée, *unique en son genre* autorise le recrutement d'enseignants par des associations de parents, pour assurer des enseignements réglementaires que les élèves sont tenus de suivre dès lors qu'ils ont été admis dans la section. Ayant peu de ressources propres, elles encaissent des « *écologes* », donc des redevances, y compris dans les classes relevant de la scolarité obligatoire.

Le SNES a introduit un recours devant le Conseil d'État dans le but d'obtenir l'abrogation de ce décret et un parent a engagé en outre une procédure tendant au remboursement des « *écologes* » devant le tribunal administratif de Melun. Avec toutes chances de succès, l'article L.211-8 du Code de l'éducation réservant à l'État la charge de la rémunération des enseignants des établissements scolaires publics. D'autre part, le décret ouvre la voie à la remise en cause de la gratuité de l'enseignement scolaire public (le treizième alinéa du

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui a valeur constitutionnelle, dispose : « *L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* »). Conscient de ces difficultés, le ministère de l'Éducation nationale a pris alors l'initiative d'un projet de décret supprimant la disposition contestée, après l'avis favorable unanime du Conseil supérieur de l'éducation. Pourtant, le décret modificatif était publié *sans* la modification de l'article 7, à la suite de pressions des associations.

C'est alors que le législateur est intervenu subrepticement, par un amendement des sénateurs UMP ; dans la loi de finances rectificative pour 2006 reprenant presque intégralement le décret contesté, avec en plus l'instauration explicite d'une « *redevance* ». Dès l'adoption de l'amendement, le SNES et la FCPE s'étaient adressés au président de l'Assemblée nationale (laquelle n'a même pas pu en débattre !) et aux présidents des groupes parlementaires pour leur demander de déférer cette loi inconstitutionnelle au Conseil constitutionnel. Sans succès, hélas !

Le SNES exige l'abrogation de cette loi *inique en son genre* qui sape les fondements mêmes du service public. ■ **Francis Berguin**

Collectif ACDC¹

Polémique sur le chiffre du chômage

Cela montre qu'à condition d'anticiper et de viser une cible juste, il est possible de créer le débat dans une « société de l'information » pourtant sous contrôle.

Deux sources permettent d'estimer le nombre de chômeurs : les listes de l'ANPE, d'où est issu le chiffre officiel du chômage publié chaque mois, et l'enquête Emploi réalisée chaque année par l'INSEE, sur la base de la définition du chômage par le BIT. Entre les résultats de deux enquêtes annuelles, l'INSEE publie chaque mois une estimation du chômage BIT en extrapolant son évolution à partir du chiffre mensuel de l'ANPE. Mais dès que les résultats de l'enquête annuelle sont connus, l'INSEE « recale » son chômage BIT sur ces résultats.

C'est ce chiffre dont l'INSEE a reporté la publication à l'automne.

Les résultats de l'enquête BIT sont très différents en 2006 de la tendance à la baisse constatée par l'ANPE, puisque d'après ce qu'on peut savoir le taux de chômage BIT (le chiffre est tenu secret) serait resté stable.

Cette incohérence doit être croisée avec une autre : l'accroissement de la population active étant estimée par l'INSEE à 180 000 en 2006, les créations d'emplois (240 000) n'auraient dû permettre qu'une légère baisse du chômage, et non la forte baisse officielle (~ 250 000).

La baisse officielle du chômage résulte non pas du retour à l'emploi, mais des pressions de plus en plus fortes qui aboutissent à exclure un nombre croissant de chômeurs des listes de l'ANPE : radiations, mais aussi découragement de chômeurs à rester inscrits suite à la multiplication des contrôles...

Mais quand l'INSEE sonne à leur porte pour leur demander s'ils recherchent toujours un emploi, ils répondent oui. D'où l'écart dans l'évolution des chiffres.

Le Collectif vient d'adresser une lettre ouverte au Directeur de l'INSEE pour lui demander de publier le chiffre BIT ou, dans le cas contraire, de justifier de façon scientifique le report.

Daniel Rallet

1. « Autres Chiffres du Chômage » (<http://acdc2007.free.fr/>), collectif, lancé à l'initiative du Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI), auquel participent le SNU-ANPE et la FSU.

L'ÉCRAN DE FUMÉE qui masque la baisse des pensions et l'accroissement des inégalités face à la retraite.

L'allongement de la durée de cotisation

L'emballement médiatique qui a suivi le rapport du COR est caractéristique du catastrophisme qui est la principale marque de fabrique du prêt à penser sur les retraites. En focalisant sur l'allongement de la durée de cotisation, en remettant le couvert sur la thématique du gouffre financier, en prétextant le principe d'équité pour démolir les régimes spéciaux, le consensus médiatico-politique espère rejouer la même partie qu'en 2003 et convaincre l'opinion qu'il n'y a qu'à désespérer des régimes de retraite et à espérer dans l'épargne individuelle.

Contradiction

Dans ce tintamarre, toute donnée gênante, comme les nouvelles projections démographiques de l'INSEE, qui réduisent presque de moitié les besoins de financement à l'horizon 2050, n'a aucune chance de faire surface.

Le rapport du COR est contradictoire : il établit dans sa première partie que l'allongement de la durée d'activité, panacée de la réforme de 2003, ne marche pas (les salariés partent de plus en plus tôt en retraite), mais il propose dans sa seconde partie : on continue de plus belle.

C'est pourquoi la FSU s'oppose non seulement à l'allongement de la durée d'assurance prévue dans la loi Fillon (portée de 160 à 164 trimestres de 2009 à 2012, puis jusqu'à 167 trimestres en 2020), mais aussi à l'accroissement de la décote, et au décalage des bornes d'âge pour le départ en retraite (60 ans) et pour l'annulation de la décote (65 ans) préconisés dans le rapport.

Dans la mesure où on sait très bien que pour toutes sortes de raisons, d'emploi ou sociales, la plupart des salariés ne reculeront pas leur départ en retraite de façon à maintenir leur taux de remplacement, il est clair que la « solution » masquée de ces réformes, est la baisse des pensions.

Équité

Le plus étrange dans le tintamarre, c'est l'argument d'équité avancé pour justifier la « réforme » des régimes spéciaux. Voilà deux réformes (1993 et 2003) dont la logique générale est d'accroître les inégalités de retraites, au détriment des carrières courtes, des chômeurs et des travailleurs pauvres, des salariés virés de leur entreprise avant l'âge ou usés par le travail, des femmes (tiens la presse n'en parle pas), des jeunes qui ont connu des difficultés d'insertion ou ont étudié plus longtemps, et ceux qui ont alimenté ce brasier des inégalités déclament : il faut réformer les régimes spéciaux au nom de l'équité.

Cynisme

On a beau être vacciné, on est confondu par tant de cynisme. Parlons donc un peu de la réalité ; les basses pensions ne sont pas protégées par la loi de 2003 qui ne garantit un minimum fixé à 85 % du Smic dans le privé que pour ceux qui ont une carrière complète au Smic, ce qui exclut les travailleurs pauvres. De même dans la fonction publique, la loi dégrade le minimum garanti pour les fonctionnaires qui ont moins de 30 ans d'assurance. Pas de chance : la moyenne des durées de services des titulaires du minimum est de 22 annuités.

Femmes victimes

Les femmes subissent la mécanique générale de ces réformes et on les a privé des bonifications dans la fonction publique. Qui serait la principale victime de l'augmentation de la décote ? Suivez mon regard...

Il faut améliorer l'emploi des seniors, dit-on. Fonction publique : on n'a rien fait, sauf dénaturer la CPA. Seconde carrière des enseignants : rien non plus.

Inégalité des chances

Validations des années d'études à prix d'or : personne n'a pu ou voulu tomber dans le panneau. Dans les IUFM, on parle de travailler jusqu'à 67 ans sans trop y croire.

Reste l'épargne-retraite : une fois qu'on s'est endetté sur 25 ans pour payer très cher son logement, cela ne concerne que les plus fortunés ou les plus près de la retraite, lesquels bénéficient d'avantages fiscaux refusés au tout-venant sous le prétexte extraordinaire que ça coûterait trop d'argent aux finances publiques d'aider les revenus les plus modestes.

Les technocrates appellent cela la « responsabilité individuelle ». Pour être responsable, il vaut mieux être du bon côté de l'inégalité des chances.

Il est vraiment temps de reprendre le combat. Mais il y a du pain sur la planche. ■ Daniel Rallet



© Thierry Nectoux



© Thierry Nectoux

Et pas une de plus !

Fiscalité

Payer l'impôt, un acte citoyen

Dans son congrès, la FSU réaffirmait la semaine dernière son attachement à l'impôt, contrepartie de services rendus à la population, services que nous souhaitons voir se développer. Cette volonté se heurte aux politiques fiscales menées depuis des années qui tendent à délégitimer l'impôt, et qui au fil des réformes et des cadeaux aux couches très aisées de la population, ont diminué sa progressivité. La campagne électorale a relancé ce débat. Dans ce cadre, l'appel à l'initiative d'Alternatives économiques, et paru dans Libération mardi 6 février, a le mérite d'affirmer les prélèvements « comme légitimes », et de reconnaître la nécessité d'« un niveau élevé de dépenses publiques ». « C'est pourquoy, disent les signataires, nous consentons à l'impôt et récusons des baisses de la fiscalité dont la contrepartie serait l'insuffisance des moyens donnés à la protection sociale des plus pauvres, à l'éducation, à la recherche, à la santé, au logement ou encore à l'environnement » : <http://www.alternatives-economiques.fr/petition/>

Lobbying

Médicament

Les députés ont adopté début janvier un projet de loi permettant aux firmes pharmaceutiques de mener des programmes individualisés d'accompagnement des patients. Sous couvert d'information sur la santé, les groupes pharmaceutiques vont donc pouvoir faire de la publicité directement auprès des patients, ce qui était jusque-là interdit pour les médicaments soumis à prescription médicale. Dans son congrès, la FSU a condamné ce projet. De son côté la FNMF s'est indignée en rappelant que ces firmes ne peuvent être à la fois « juge et partie », et en émettant les plus grandes réserves sur un dispositif qui permettrait à l'industrie pharmaceutique de « fidéliser les patients à la marque d'un médicament dans le cadre d'une stratégie marketing ».

830 000 NAISSANCES

Plus de naissances : et après ?



Faites des bébés !

© Andrzei Burek

Le bilan démographique de la France en 2006, tiré par l'INSEE, confirme un dynamisme nettement supérieur à ce qui était supposé il y a quelques années. Les commentateurs ont relevé la hausse de la population (63,39 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2007) et le relèvement de la fécondité. Loin des prévisions catastrophistes des années 1980, le nombre moyen d'enfants par femme se maintient à un niveau qui assure à peu près le renouvellement de la population. Les démographes ont toujours dit

que la baisse de l'indice conjoncturel de fécondité pouvait s'expliquer par une baisse effective de la fécondité, mais aussi par un décalage du calendrier des naissances. Le bilan 2006 confirme cette seconde hypothèse : les femmes de 20 à 30 ans ont moins d'enfants, mais les trentenaires en ont beaucoup plus. Mais il faut tirer les conséquences de ce bilan, ce qui est rarement fait. En matière de retraites, des projections de population plus optimistes ne changent rien à l'horizon 2020. Sur le très long terme,

il s'en déduit que les problèmes de financement sont moins aigus que supposé. Le besoin de financement annuel en 2040 ou 2050 pourrait être inférieur de 0,6 point de PIB à ce qui était prévu, ce qui représente 1 point de cotisation sociale.

L'augmentation du nombre des naissances est importante : 830 000 naissances, c'est 23 000 de plus qu'en 2005, 30 000 de plus qu'en 2000 et 70 000 de plus qu'en 1995. Il faut rapidement en tirer les conséquences en matière d'équipements collectifs et de personnels d'éducation.

Enfin, le solde migratoire se maintient autour de 100 000 personnes. C'est beaucoup plus que dans les années 1980-90. Néanmoins, il y a aujourd'hui en France deux fois moins d'immigrants qu'en Allemagne, presque trois fois moins qu'en Suisse. C'est une conséquence d'une politique d'accueil très restrictive, notamment dans les universités. Mais c'est aussi un effet du manque de dynamisme de l'économie. ■

Arnaud Parienty

ÉTAT DES LIEUX Handicap

Deux ans après le vote de la loi sur le handicap, l'un des grands chantiers de la présidence Chirac, quel bilan peut-on faire ?

Si la loi du 11 février 2005 comporte de nombreuses avancées, en particulier sur le plan des principes, force est de constater qu'elle ne répond pas complètement aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap, et qu'elle se heurte à l'insuffisance et aux inégalités de financement. Sur la question cruciale des ressources, la loi instaure certes une garantie de ressources atteignant 80 % du SMIC pour les personnes dans l'incapacité de travailler, mais des conditions restrictives en limitent la portée. Selon les associations, « 64 % des personnes en situation de handicap en France vivent avec des ressources inférieures

au SMIC soit moins de 1 000 € par mois ». Selon elles, « près d'un cinquième des personnes vivent même avec moins de 500 € par mois ». Une journée de mobilisation a d'ailleurs eu lieu sur ce sujet en décembre dernier. La mise en œuvre de la loi pose également problème, que ce soit pour l'accessibilité aux transports en commun, immeubles d'habitation ou lieux recevant du public, où un délai de 10 ans est prévu ; ou pour la scolarisation : en effet, si les enfants et adolescents handicapés sont inscrits de droit dans l'école de leur quartier, actuellement, les moyens pour l'accompagnement et les soins demeurent insuffisants. De nombreux enfants n'ont pas d'AVS ou seulement quelques heures, ce qui est bien insuffisant pour une scolarisation réussie. En terme d'emploi, qui demeure



© D. Hüner

En terme d'emploi, qui demeure un gros point noir (30 % des personnes handicapées sont au chômage), les sanctions financières sont aggravées pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées, et un Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées a été créé dans la fonction publique, alimenté par les amendes versées, mais l'objectif à atteindre est bien de respecter les obligations d'emploi inscrites dans la loi. ■

Elizabeth Labaye

DOSSIER

Démocratisation

Le niveau, *une question insoluble ?*



Ont participé à la réalisation de ce dossier : Alice Cardoso, Julien Cueille, Bruno Bitouzé, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Romain Geny, Michel Grasselli, Gérard Grosse, Jean-Pierre Hennuyer, Vassília Margaria, Sylvie Nony, Georges Ortusi, Alain Prévot, Thierry Reygades, Valérie Siphimalani, Brigitte Sotura, Valérie Sultan,

Quel enseignant ne s'est pas retrouvé à se lamenter, devant un paquet de copies, sur le « niveau » de ses élèves ? Peut-être à se demander « ce qu'on peut bien leur apprendre en primaire / en collège / en lycée pour qu'ils aient un tel niveau » ; voire à s'interroger sur le fait qu'on ait laissé parvenir ces élèves jusqu'à « ce niveau » avec « un tel niveau ». Le « niveau » fait sans doute partie de ces notions que tout le monde croit comprendre intuitivement mais qu'il est bien difficile d'expliquer. Ce terme peut recouvrir : ce que les élèves savent faire, ce que les programmes exigent, ce que les examens permettent vraiment de mesurer, ce qu'on peut raisonnablement attendre d'élèves de tel âge, etc. Comment alors espérer résoudre la question de la « baisse du niveau » ?

Les programmes sont-ils de moins en moins exigeants ? Pour pouvoir répondre, il faudrait hiérarchiser les opérations intellectuelles qui sont exigées à tel ou tel moment, et évaluer les connaissances qu'elles mobilisent. Mais on sait aussi que les enseignants peuvent, involon-

tairement souvent, « adapter » leurs exigences au « niveau » (moyen) qu'ils « pressentent » chez leurs élèves (avec le risque de créer ainsi le niveau qu'ils déplorent).

Les élèves « savent »-ils moins de choses aujourd'hui ? De quelles connaissances parle-t-on ? Et maîtrisées par quels élèves ? Sans sombrer dans un relativisme absolu, il ne faut pas oublier que ce que l'École se donne pour mission de transmettre est, en dernière instance, ce que la « société » estime comme nécessaire.

Les examens sont-ils de plus en plus faciles ? Permettent-ils, au contraire, d'avoir une évaluation plus précise et plus large à la fois des « compétences » des élèves ?

L'évaluation du « niveau » apparaît en fait comme une appréciation collective, conflictuelle (et souvent implicite) du « savoir à l'école », à travers les perceptions que les acteurs (profs, élèves, parents, universitaires, didacticiens, etc.) ont de ce qui se passe à l'école.

Nous avons souhaité croiser quelques-unes de ces questions, pour ne pas laisser le champ libre au simplisme ambiant.



Le niveau,
une question insoluble ?

Rencontre avec Christian Baudelot

« Le niveau pro

L'US : *La question de la baisse du niveau est certes une question récurrente mais elle semble s'amplifier en ce moment avec la parution d'ouvrages tel que « la fabrique du crétin » et des mesures prises par le ministère concernant l'orthographe, la grammaire, le calcul... Les enseignants ont eux-mêmes parfois le sentiment que le niveau baisse, notamment en français et en mathématiques. Près de 18 ans après la parution de votre ouvrage, « le niveau monte », en 1989, quel est votre sentiment aujourd'hui ?*

Christian Baudelot : Effectivement, les mesures prises par le ministère accèdent l'idée que le niveau baisse.

Roger Establet : Pourtant, les sources militaires montrent, à partir de l'évaluation des jeunes qui faisaient avant leurs « trois jours » et qui font maintenant leur journée d'appel, que le « niveau » continue à monter. À partir de tests comparables d'une époque à l'autre, qui permettent d'évaluer des compétences mathématiques par exemple, on voit que le niveau progresse globalement. Or cette performance est fortement corrélée au niveau de diplôme. Par ailleurs, on a l'avantage maintenant de pouvoir évaluer tout le monde, garçons et filles.

Ceci dit, il faut rappeler aux gens, et c'est sans doute le plus important, que lorsque nous avons écrit « le niveau monte », ce n'était pas pour dire que le niveau était génial. Ne



Lorsque nous avons écrit « le niveau monte », ce n'était pas pour dire que le niveau était génial. Ne nous faisons pas d'illusion, nous sommes partis de très bas.

nous faisons pas d'illusion, nous sommes partis de très bas : lors de la guerre de 1914-1918, 5 % des conscrits ont signé avec une croix, les femmes n'étaient pas concernées mais on sait qu'elles étaient moins scolarisées. Il s'agissait d'analphabètes « stricts ». Jamais, en France, depuis que l'école existe, on est

arrivé à apprendre à tout le monde et de façon satisfaisante à lire, écrire et compter. Et il en va de même dans tous les autres pays. C'est très difficile à réaliser et ce n'est pas en disant que les méthodes sont mauvaises et que l'on fait moins bien le travail aujourd'hui qu'avant qu'on va réussir. Si l'on prend les 15 % d'une génération où sont présents les plus diplômés d'il y a 100 ans, on va descendre pour certains en dessous du certificat d'études. Aujourd'hui, on va y trouver des gens titulaires du bac S. On peut dire que certains sont nuls en maths mais ils sont certainement meilleurs que leurs aînés ! En moyenne, les 15 % d'aujourd'hui, c'est plutôt bac + 2. On n'a donc pas à pleurer sur la « décadence » ! On est dans un système compétitif. Les économistes montrent l'importance du capital humain dans les progrès de la productivité, impossible à réaliser sans l'élévation du niveau.

C. B. : Dans une étude récente du CEPRE-MAP⁽¹⁾, Marc Gurgand et Eric Maurin font le lien entre démocratisation du secondaire et inégalités salariales. Ils montrent que, en moyenne (à l'échelon macroéconomique), l'ouverture du lycée conduit à la réduction des écarts de salaires. Globalement et sur le long terme, les choses vont donc plutôt dans le bon sens.

Une « inflation » des diplômes ?

Christian Baudelot : Bien sûr, dans un contexte de généralisation de la scolarisation, avec un bac on n'obtient plus les mêmes salaires, les mêmes emplois, qu'à l'époque où 10 % de la population obtenaient ce niveau. Mais quand on parle « d'inflation scolaire » il y a l'idée qu'on en fait trop et que trop ce n'est pas bien. Le fait de décourager les gens de faire des études c'est une absurdité. Quand le thème de l'inflation des diplômes est apparu à la fin des années soixante, début des années soixante-dix, même sous la plume de Bourdieu et Passeron, aucune statistique ne permettait de démontrer ce phénomène. En fait, il faut attendre le milieu des années quatre-vingt-dix pour que la courbe des diplômes « licence et plus » dépasse légèrement celle des emplois de cadres supérieurs. De toute façon, nous vivons dans une société « hypertechnologique » où ceux qui n'ont pas de niveau de diplôme exigeant sont distancés. La théorie du capital humain est la seule qui marche à tous les coups. Il ne faut pas raisonner en terme absolu mais les 5 ou 10 % de ceux qui obtiennent les meilleurs diplômes obtiennent aussi les meilleurs emplois. Ensuite les 15 % qui sont suivant ont de meilleurs emplois que ceux qui sont encore derrière... Ce sont des choses extrêmement simples mais qui permettent de suspecter les opinions élitistes dont finalement relève l'analyse en terme d'inflation scolaire.

200 ans de démocratisation

1792

20-21 avril – Condorcet présente à l'Assemblée nationale législative son rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique. Il y défend le projet d'une école laïque, gratuite (mais non obligatoire).

1793/1795

Loi Bouquier : la Convention déclare que l'instruction est gratuite et obligatoire pour tout enfant de 6 à 8 ans.

Loi Daunou : la gratuité est abandonnée.

1833

28 juin : Publication de la loi sur l'Instruction primaire (« Loi Guizot »). La loi prévoit : l'ouverture obligatoire d'une école de garçons dans toute commune de plus de 500 habitants, l'ouverture d'une École normale d'instituteurs dans chaque département.

1867

10 avril, la loi Duruy impose la création d'une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants.

et Roger Establet*

gresse globalement »

R. E. : Une enquête de l'INSEE, publiée dans INSEE Première⁽²⁾, montre que l'illettrisme diminue considérablement avec l'âge, les jeunes sont bien plus à l'aise que les plus vieux. Ils ne se débrouillent pas tous très bien mais la diminution de l'illettrisme est corrélée au diplôme. Les plus illettrés sont sortis il y a bien longtemps de l'école, ce qui n'empêche pas les médias de continuer à demander « Mais que fait l'école ? ».

L'US : *Beaucoup d'enseignants ne pensent pas forcément que le niveau baisse globalement, mais estiment par contre que c'est une réalité en mathématiques et en français...*

R. E. : C'est une question « d'observatoire » : il ne faut pas oublier qu'en 1962, par exemple, 40 % des jeunes allaient au collège. Ceux qui étaient faibles n'y allaient pas.

Les enquêtes PISA

Roger Establet : À condition de savoir les utiliser, ces études montrent, globalement, que la France n'est pas si mal placée. Mais il y a des pays qui font beaucoup mieux avec des moyens inférieurs. C'est le cas de la Finlande par exemple. La France fait moins bien qu'elle avec des moyens supérieurs, par contre elle fait mieux que les États-Unis qui ont des moyens supérieurs aux nôtres. La France a encore des progrès à faire : le niveau moyen est plutôt bon mais la dispersion est trop forte. Les Finlandais font un peu mieux que nous en moyenne mais c'est surtout sur les écarts qu'ils sont meilleurs.

Les études ont démontré que c'est dans les pays où les taux de redoublement sont les plus forts que les résultats sont en moyenne les plus faibles. Il faut également relever les effets catastrophiques des groupes de niveau : les pays qui utilisent cette façon de faire obtiennent des dispersions fortes et des résultats moyens « plombés » par ceux des plus faibles. Les classes de niveau relèvent d'une mauvaise politique.

Aujourd'hui, 100 % d'une génération y va : on est devant un enseignement de masse. Même les élèves faibles continuent à aller à l'école, ce qui est très bien ! Évidemment, cela change des choses dans le vécu des enseignants.

L'US : *Donc, il ne serait pas absurde de dire que pour que le niveau moyen de la population augmente en France, il faut que le niveau moyen dans les classes baisse puisqu'on élargit le recrutement ?*

C. B. : C'est exactement cela. Ce qui n'empêche pas d'être confronté à l'expérience au quotidien des enseignants dans leurs classes : le boulot est de plus en plus dur. Et dans un sens, tant mieux : on n'a pas que des « héritiers », c'est ça la démocratie !

R. E. : Le « niveau » n'est pas éternel, il change ! En fait, le « niveau » n'existe pas : il y a eu des époques où ce qu'il y avait d'important pour la société c'était de bien

écrire, de faire de la correspondance. Aujourd'hui, c'est tout à fait autre chose... Il faut savoir créer des aptitudes qui favorisent la sociabilité des élèves. La vie sociale dans un collège ce n'est pas seulement les enseignements théoriques. En fait, le « niveau » c'est comme le « PIB » : quand on compare le PIB d'aujourd'hui à celui de 1900, on va dire qu'il est par exemple dix fois plus important, sauf qu'on ne compare absolument pas les mêmes choses. En 1900 on « produisait » des chevaux, aujourd'hui des ordinateurs... ■

Propos recueillis le 25 janvier 2007

*Professeurs de sociologie à l'ENS et à l'Université d'Aix-en-Provence et auteurs notamment de : *Le niveau monte* (Seuil, 1989) ; *Allez les filles* (1992, réédition Points Seuil, 2006).

(1) Centre pour la Recherche Économique et ses Applications, placé sous la tutelle du ministère de la Recherche.

(2) Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale, Murat Fabrice, INSEE Première n° 1044 - oct 2005. Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées, que ce soit en lecture, en calcul ou en compréhension orale.



© Clément Martin

On n'a pas que des « héritiers », c'est ça la démocratie !

Lecture

Avant, c'était mieux ?

L'étude réalisée en 2001 lors des Journées d'appel de la Défense (JAPD), portant sur la totalité des jeunes d'une classe d'âge a révélé que 11,6 % éprouvent des difficultés diverses, parmi lesquels 6,5 % sont proches de l'illettrisme. Il s'agit du taux le plus faible depuis 25 ans. L'enquête Insee / INED menée en novembre 2002

a montré que de 10 à 14 % des 18-65 ans ont des difficultés de lecture, mais la proportion croît avec l'âge : de 3 à 8 % chez les moins de 30 ans et... de 13 à 20 % pour les plus de 50 ans. On peut donc difficilement évoquer un âge d'or passé et encore moins justifier un retour « aux bonnes vieilles méthodes d'antan ».

1881

Juin : publication, le 16 juin, de la loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles et les salles d'asile publiques, et dans les écoles normales primaires (« loi Ferry »).

Juillet : Institution du Certificat d'études primaires à partir de l'âge de 11 ans.

1882

28 mars : La loi sur l'enseignement primaire obligatoire (« loi Ferry ») instaure l'obligation scolaire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans.

1936

La loi Jean Zay porte prolongation de la scolarité obligatoire à 14 ans.

1944

8 novembre : Création de la commission Langevin-Wallon, chargée d'élaborer un projet de réforme de l'enseignement. Ses travaux deviendront une référence obligée du débat sur l'éducation pendant des décennies (école unique, unification du secondaire, enseignement obligatoire de 6 à 18 ans...).

Nostalgie

L'histoire-géo d'antan ou la Troisième République fantasmée

Même si l'heure n'est plus au cri d'alarme de 1980, où les députés interpellent le gouvernement sur le thème de « nos enfants ne font plus d'histoire », on entend encore régulièrement quelque personnalité médiatique dénoncer l'inculture religieuse (ignorant au demeurant la place très importante qu'elle occupe dans les programmes du collège, notamment en 5^e), ou les dates qu'on n'apprend plus, sans parler des départements et des préfectures délaissés (Max Gallo, sur France Inter en novembre dernier). On sent poindre ainsi bien souvent encore, et le socle commun en témoigne largement, la nostalgie de l'école de Jules Ferry, le fantôme d'un âge d'or où l'enseignement de l'histoire et géographie se devait avant tout de servir la patrie et forger le sentiment national, ancré dans un territoire, identifié à l'État républicain, qu'il fallait, si nécessaire, défendre contre l'ennemi. « Cet âge d'or est plus souvent attribué au fait que les desseins de l'enseignement de l'histoire sont clairs, en cohérence avec les besoins de la nation, ce qui l'installe dans les structures institutionnelles de l'école »⁽¹⁾.

Qu'en était-il en réalité de cet enseignement sous la Troisième République ?

Bien peu de traces, hélas, de notes de cours, mais si les instructions officielles, les observations des IG, insistent si souvent sur la nécessité de sortir du psittacisme, que Marc Bloch lui-même désigne par « perro-



© DR

quetage », c'est que celui-ci dominait souvent la pratique de classe. Quant aux usagers de l'école, les témoignages recueillis par E. Héry, historienne de l'éducation, montrent à quel point l'histoire scolaire apparaissait alors à beaucoup comme un pensum. L'évaluation portait alors essentiellement sur la récitation du résumé.

E. Lavisse lui-même se désolait de constater, lors de l'interrogation au bac (à l'oral à l'époque), que les connaissances des élèves ne soient « qu'un magasin de faits et de dates ».

Ainsi, la méthode critique, qui devait certes faire partie de l'histoire enseignée dans la réforme scolaire de 1902, est souvent occultée devant la nécessité d'inculquer « le roman national » que l'élève devait simplement restituer. Et l'avant-guerre n'a pas manqué de débats, parfois houleux, entre les tenants de l'histoire-mémoire et de l'histoire-réflexion. Ainsi, n'en déplaise aux nostalgiques d'un âge d'or largement reconstruit, l'évolution du métier, la réorientation des finalités dans les années soixante-dix, les nouvelles pratiques pédagogiques qui sont apparues malgré les pesanteurs ou les retours en arrière, ne permettent guère une comparaison du « niveau » des élèves. Ce ne sont plus les mêmes exercices (le bac est à l'écrit un court moment dans les années soixante, puis à partir de 1978) ni les mêmes exigences.

Espérons que les prescriptions du socle commun ne piloteront pas toutes les finalités des programmes à venir, un retour à l'accumulation de faits et de dates pour donner les « repères » qui risquent alors de faire pencher l'histoire enseignée du côté d'un enseignement de mémoire (et vers la commémoration, le pas est vite franchi) dont les « bienfaits » supposés relèvent d'une vision mythologique d'un enseignement passé. ■

(1) E. Héry, Cent ans de leçons d'histoire, l'histoire enseignée au lycée 1870-1970, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

Évaluations internationales et nationales

Ce que nous apprennent les évaluations en mathématiques

Les évaluations nationales et internationales sont un véritable enjeu : considérées à tort comme des indicateurs généraux de l'efficacité globale des systèmes éducatifs, elles peuvent être instrumentalisées pour justifier des pires politiques éducatives. Elles sont aussi l'enjeu d'un marché mondial.

Pour autant, par les données qu'elles accumulent, elles sont de véritables outils de connaissances sur les acquisitions des élèves ; à ce titre, elles nous sont utiles. Antoine Bodin, spécialiste des questions d'évaluation en mathématiques, donne dans un article publié dans Repères IREM octobre 2006, quelques éléments d'analyse.

Contrairement à ce que répand la presse, les différentes évaluations internationales en maths montrent que les résultats de la plupart des pays de niveau de développement comparables sont proches (à l'exception de quelques pays asiatiques). Le miracle finlandais mérite d'être relativisé : les écarts des scores entre la France et la Finlande

1959

6 janvier : Réforme Berthoin (décret du 6 janvier 1959) : prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et crée un cycle d'observation de deux ans à la fin du primaire ou au début du secondaire.

1962

Février : Création des BTS.

1963

3 août : Réforme Fouchet-Capelle : implante le cycle d'observation dans des établissements distincts, les collèges d'enseignement général (CEG) et les collèges d'enseignement secondaire (CES).

1975

11 juillet : Publication de la loi n° 75-620 relative à l'éducation qui institue le collège unique (« réforme Haby »). L'école primaire devient la première étape du système éducatif. Désormais, à l'issue du CM2, tous les enfants ayant atteint les objectifs de l'école élémentaire poursuivent leur scolarité au collège.

varient selon les items étudiés de +25 % en faveur des Français à +30 % en faveur des Finlandais, pour une moyenne de +3,5 % en faveur de ces derniers ! Par contre, on observe partout que les tâches dont le niveau dépasse la simple reproduction mettent les élèves en difficulté, que l'appel aux connaissances des années antérieures non entraînées au cours d'année, l'éloignement des conditions habituelles de présentation entraînent toujours des résultats faibles, et que les écarts entre le curriculum officiel (les programmes) et le curriculum atteint sont grands. Plus particulièrement pour la France, PISA 2000 et 2003 montrent que les élèves ont certes des connaissances en mathématiques mais qui sont peu disponibles, et qu'ils ont peu d'autonomie devant un problème qui ne leur est pas familier... Évidemment on peut prétexter que ces évaluations internationales sont biaisées. D'après A. Bodin, elles le sont plus d'un point de vue curriculaire que culturel. Ainsi, PISA n'évalue en fait que 15 % des programmes de mathématiques du collège, privilégie les QCM alors qu'ils sont peu pratiqués en France et laisse peu de place à l'expression écrite et à l'argumentation. PISA ne peut donc prétendre mesurer la qualité de la totalité de la formation délivrée au collège. Si des enseignements peuvent être tirés de ces évaluations, il ne saurait être question, comme le font certains, de piloter les réformes sur la base exclusive des résultats.

L'évaluation EVAPM (initiée par l'APMEP) couvre par contre assez bien le curriculum français et les derniers résultats obtenus en fin de classe de Seconde sont inquiétants puisqu'ils montrent entre 1991 et 2003 une baisse des compétences techniques dans les domaines de l'argumentation et la démonstration.

Il est difficile de ne pas y voir l'effet des baisses successives des horaires de mathématiques au collège. Les évaluations internationales ne montrent-elles pas que les différences de scores d'un pays à l'autre selon les domaines sont positivement liées à l'imposition aux contenus correspondants ? Cela est pour nous une lapalissade mais ne l'est pas toujours pour nos dirigeants. ■

APMEP : association des professeurs de l'enseignement public.

EVAPM : observatoire de l'enseignement des mathématiques.

IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques.

PISA : programme pour le suivi des acquis des élèves.

La philosophie

Julien L., 38 ans : « En philosophie, les nouveaux publics, qui ne partagent plus les codes sociaux et culturels de la « classe de philosophie » d'autrefois (5 % des garçons d'une génération à l'époque d'Alain, encore seulement 34 % en 1980 !), entrent certes plus difficilement dans un apprentissage qui présuppose non seulement nombre d'acquis antérieurs, mais un certain « capital culturel ». L'exercice raffiné de la dissertation paraît souvent insurmontable à des élèves pour qui les savoirs ne font pas « naturellement » sens, et qui entretiennent un rapport plus utilitariste et distancé avec l'école. D'où le dilemme d'une évaluation qui peine parfois à dégager les éléments authentiquement « philosophiques » dans les copies, et une solide réputation de notation impitoyable, ancrée dans l'histoire de la discipline. S'il est vrai que, dans la période antérieure, les moyennes de philosophie étaient les plus basses, de nombreux acteurs font état d'une amélioration des pratiques de concertation et d'harmonisation au moment du bac depuis quelques années. Des progrès restent sans nul doute à faire : une amélioration statistique ne saurait suffire. Il serait temps d'ouvrir la boîte noire de l'évaluation ! »

Les nouveaux savoirs

Pierre-François, 45 ans, enseignant documentaliste : « L'évolution de notre société rend nécessaire la formation à la maîtrise de l'information et aux TICE. Des efforts ont été faits pour l'équipement des établissements, mais les problèmes de la formation des enseignants et de l'accompagnement pédagogique restent posés. Si les nouvelles générations d'élèves sont nées avec le clavier, la souris et le Net, leurs savoirs sont limités. Ils ont des connaissances superficielles de ces outils, mais savent rarement en faire un usage pertinent : ils « zappent » beaucoup, « copient/collent », mais ne construisent pas un réel savoir. D'ailleurs, pourquoi apprendre puisque c'est « sur le net », gratuit, facile d'accès et déjà pensé et organisé ?

Nos élèves sont pourtant motivés pour effectuer des recherches documentaires ; guidés, aidés, ils apprennent la complémentarité des supports d'information, l'évaluation critique des ressources, le respect du droit d'auteur... Une maîtrise minimale des TICE leur permet d'élaborer des productions intéressantes ; on l'a vu avec les TPE. À mon avis l'école doit définir les savoirs documentaires qu'un élève doit maîtriser à l'issue de

sa scolarité, et dans quel cadre. Je doute que le socle et le B21 y parviennent, car ils se contentent d'une technique minimale. »

L'enseignement technologique

Bertrand B., 43 ans, physique appliquée : « En 30 ans, les technologies ont rapidement évolué et bouleversé notre mode de vie. Des champs technologiques ont été créés, d'autres ont disparu : par exemple le champ de l'automatique et informatique industrielle a émergé. Les automates programmables ont révolutionné la commande des machines et des systèmes industriels en permettant une complexité et une compacité inédites.

De même pour le champ de l'électronique de puissance, qui permet une souplesse nouvelle dans la commande de l'énergie, avec de meilleurs rendements ; de nouveaux modes de commandes des moteurs électriques sont apparus. Par contre l'étude approfondie des moteurs, elle, n'est plus centrale.

En 20 ans, la formation a été remaniée en profondeur dans ses objectifs (abandon de la finalité professionnelle), sa pédagogie et ses contenus. Les champs technologiques étudiés se sont multipliés, l'abstraction a augmenté, et le temps accordé aux activités d'atelier est moindre. Mais dans les champs qui se sont maintenus, le niveau d'exigence a pu diminuer, souvent parce qu'ils ne présentaient plus un intérêt majeur. Dans ces conditions, il est extrêmement hasardeux de s'avancer sur l'évolution du niveau des élèves en électrotechnique. »

En mathématiques

Manuel P. 37 ans, prof de maths en collège : « D'après un rapport * de notre inspection générale, les évaluations nationales de 6^e menées depuis 1989 montrent globalement que le niveau des performances se maintient. Par ailleurs, la comparaison de copies de certificat d'études primaires de 1923 à 1925 aux résultats d'élèves ayant composé en 1995 montre des bilans à peu près équivalents en calcul pour l'addition, la soustraction et la division de nombres entiers mais une légère baisse en multiplication. Les élèves actuels ont plus de difficultés pour résoudre des problèmes du type de ceux posés dans les années vingt, car ils y sont moins entraînés, mais leurs connaissances sont plus larges, surtout en géométrie. Depuis celui de 1970, les programmes ne visent plus une insertion professionnelle pour >>>

1981

Création de zones d'éducation prioritaire (renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé).

1985

Bacs Pro : M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale crée les Bacs professionnels.

1989

10 juillet : La loi Jospin d'orientation sur l'éducation qui étend, en priorité, la préscolarité aux enfants de deux ans vivant dans un environnement social défavorisé.

2005

Décembre : L'apprentissage devient possible dès 14 ans.

Témoignages

►►► certains mais une poursuite d'études pour tous. On remplace les mécanismes par des activités menant à la construction de notions et on développe l'abstraction. L'idée est poursuivie jusqu'au programme de 2002 qui confirme l'importance des résolutions de problèmes, du calcul et de la qualité de la langue écrite et orale. L'évolution pourrait se résumer par "faire un peu moins mais faire mieux" ; d'ailleurs le temps de présence des élèves est passé de 30 heures/sem. à 26. Dans ce contexte, le retour aux seuls automatismes serait une rude régression pour beaucoup d'élèves. »

*<http://media.education.gouv.fr/file/46/0/3460.pdf>

En sciences de la vie et de la Terre

Alain P., prof de SVT, élève de 2^{de} en 1963 : « On entend souvent dire autour de nous : « quand même en SVT... si on apprend ses leçons... ! ». Pourtant cet enseignement a subi bien des transformations en un demi-siècle. En se centrant d'abord sur une meilleure transmission des démarches scientifiques, en se rapprochant ensuite de « la science qui se fait » et maintenant en incluant la pratique de l'expérimentation assistée par ordinateur... »

Le « niveau » a-t-il progressé à la mesure de ces ambitions ? Faux problème si on n'évalue pas les mêmes compétences. Mais sur la durée d'une carrière des évolutions sont perceptibles. Pendant 15-20 ans la proportion de bons et très bons élèves de SVT observés parmi ceux qui étaient en échec en français s'est manifestement accrue. Depuis, en deux autres décennies, les écarts de notes semblent s'être accrus, et les élèves qui réussissent sont de plus en plus les mêmes qu'en histoire-géographie... Comme si, après avoir développé et évalué des compétences spécifiques, nous en étions revenus à évaluer les mêmes compétences discursives que d'autres disciplines. »

Les enseignements artistiques

Naïma C., 40 ans, prof d'Éducation musicale en collège : « Ma discipline est en très forte évolution depuis une dizaine d'années : les notions de solfège, d'écriture du langage musical, de dictées musicales ne sont plus des passages obligés avant l'accès à l'invention, à la création. Il me semble que les arts plastiques vivent la même évolution : on n'en est plus à l'illustration, à la reproduction d'œuvres ou d'objets. »

J'essaie de développer des pratiques et des approches originales qui mettent les élèves en activité : travail d'invention vocale ou instrumentale à partir de notions découvertes dans des œuvres contemporaines, création de polyphonies rythmiques avec des percussions, travail sur le rap-

port de la musique aux images fixes ou animées, sur le rapport à la danse (ce qui permet de travailler en interdisciplinarité). Ainsi, sans grande maîtrise technique préalable, ces pratiques permettent de développer l'imagination, l'affirmation de soi, l'écoute des autres, et permettent d'accéder à des œuvres – y compris contemporaines – qui a priori ne font pas partie de l'univers musical de mes élèves. Sans cette mise en activité, beaucoup d'élèves décrocheraient très vite. Je trouve que cette évolution dynamise les apprentissages, permet de démocratiser l'accès aux arts, tout en favorisant l'acquisition de concepts et de connaissances parfois complexes. »

En français

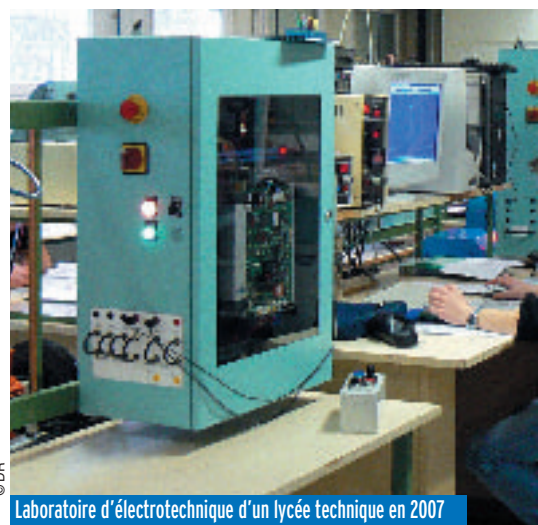
Pierrette B., 40 ans, prof de français en collège : « En français, les diminutions horaires et la multiplication des classes conduisent à une dégradation de la situation, dont l'écrit est la première victime. Se battre pour inverser cette tendance est un impératif absolu. Pour autant les conditions de travail peuvent-elles tout ? Face à l'élève en difficulté, nous sommes poussés dans nos derniers retranchements professionnels. Et chaque progrès pour lui en est aussi un pour nous. Pour améliorer son niveau, rien ne sert de nous formater à coup de « bonnes pratiques ». Il nous faudrait plutôt une palette élargie de pratiques à l'intérieur desquelles on pourrait puiser, ainsi qu'une réflexion plus solide sur notre métier, sur les évolutions de la recherche, sur ce qui se passe ailleurs et dont nous ignorons souvent tout ! La lutte contre l'échec scolaire ne relève pas de l'artisanat local. Une « liberté pédagogique » qui nous laisse livrés à nous-mêmes tout en nous imposant une obligation de résultats en est-elle vraiment une ? N'est-ce pas plutôt un cadeau empoisonné ? »

Un point de vue extérieur

Jérôme S., cofondateur d'un groupe d'éditions, qui avait obtenu un bac A4 mention bien en 1979, a choisi de repasser un bac L en juin dernier : « J'ai eu une agréable surprise. En histoire-géo, de bonnes questions, demandant moins de connaissances théoriques mais plus d'esprit critique que ce à quoi je m'attendais. En philo, de bons sujets, pragmatiques. En maths, des connaissances utiles (pourcentages, etc.). J'avais souvenir de programmes plus théoriques. En SVT, des thèmes intéressants, mais des questions cousues de fil blanc : un niveau nul ne mettant pas en valeur celui des candidats. Aux oraux, des questions sans pièges et des professeurs très rigoureux sur « l'égalité des chances », qui ne se sont jamais informés des raisons de ma présence avant d'avoir décidé de ma note. Au final, je garde tout de même un doute sur le niveau : globalement, les épreuves étaient faciles. »



Atelier d'électricité, salle des machines, lycée Diderot, 1923



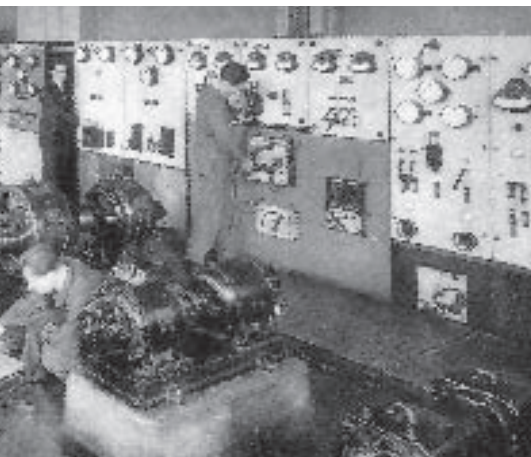
Laboratoire d'électrotechnique d'un lycée technique en 2007

Évolu Ce que scola

Dans son ouvrage *La construction des inégalités dans l'École. Façons d'enseigner, contradictions sociales et difficultés scolaires*, à paraître en septembre aux éditions La Dispute, Stéphane Bonnery évoque la question du niveau. Il a accepté de confier à *L'US* quelques extraits de son livre.

L'allongement général des scolarités contribue à une élévation culturelle de la population et du niveau d'acquisitions à la sortie du système scolaire. Certains savoirs deviennent donc des évidences ou sont jugés inutiles dans les milieux scolarisés depuis plusieurs générations : ils font moins qu'avant l'objet d'enseignement⁽¹⁾. Et les savoirs scolaires sont de plus en plus inspirés de savoirs savants...

Les attitudes cognitives sollicitées pour s'appropriier ces « savoirs » sont donc tout autres. L'élévation d'ambition porte donc sur les activités intellectuelles sollicitées chez l'élève. Elles engagent aujourd'hui une compréhension bien plus qu'une simple mémorisation-restitution⁽²⁾.



ctions riser veut dire

Lorsque historiquement l'École importe des objets du monde dans la classe, elle les « scolarise »⁽³⁾. Par exemple dans les « leçons de choses » d'autrefois, l'École scolarisait les objets naturels (la châtaigne, les saisons...), issus du monde familier, en les constituant en objet d'étude. Ils ne sont plus des objets de l'expérience ordinaire⁽⁴⁾ : le regard porté sur eux est réflexif, distancié, objectivé, normé par les catégories de pensée des disciplines scolaires et de la culture écrite⁽⁵⁾...

Mais autrefois, l'école primaire délivrait elle-même ces discours qui scolarisent l'objet, l'inscrivent dans un cadre disciplinaire pour l'étudier. Ils étaient délivrés par le biais de textes de manuel à mémoriser, à réciter... la conception pédagogique de l'époque étant qu'il faut d'abord répéter pour retenir, afin d'être éventuellement compris ensuite par les meilleurs élèves.

On demande aujourd'hui à chaque élève de ne pas seulement retenir, mobiliser des attitudes de conformité aux discours pré-scolarisés par l'École. Il doit scolariser lui-même les objets du monde, changer de regard, mobiliser une attitude d'appropriation des savoirs...

La création et la rénovation des BTS s'effectuent sous l'égide des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC), composées, entre autres, de représentants des salariés, des employeurs, et des enseignants.

Chaque création ou rénovation débute par l'élaboration du référentiel des activités professionnelles (RAP), analyse des grandes activités que recouvrent les emplois susceptibles d'être occupés par les futurs titulaires du diplôme. Le RAP est ensuite traduit en termes de savoir-faire et de savoirs associés (contenus) permettant l'exercice de ces activités. Le risque est grand, à ce stade de réflexion, de se limiter à ce qui est strictement nécessaire pour occuper les postes de travail. Les représentants du SNES veillent, avec d'autres, à intégrer ce qui permettra aux diplômés d'évoluer et de se former « tout au long de la vie » mais aussi de poursuivre des études. Ces soucis sont souvent partagés par les salariés et les employeurs (sauf pour ce qui concerne les poursuites d'études) : les entreprises ont intérêt à disposer de personnels « adaptables » et susceptibles d'évoluer.

L'implication de représentants de la profession entraîne l'intégration des innovations technologiques et des pratiques professionnelles nouvelles dans les contenus. Ceux-ci sont « tirés vers le haut ». Cela concerne les disciplines technologiques, les sciences appliquées, mais aussi les enseignements « généraux ».

Après avoir déterminé les savoir-faire et les savoirs associés, la CPC ajoute une proposition d'horaires et de règlement d'examen, puis le projet complet est soumis pour avis aux différentes instances de concertation. Finalement le ministre décide.

L'ambition de solliciter des attitudes cognitives d'appropriation plutôt que d'inculquer des attitudes de conformité découle du besoin économique de travailleurs réflexifs sur leur activité productive y compris parmi les travailleurs les moins qualifiés⁽⁶⁾. Elle découle aussi des exigences de la vie dans une société de plus en plus cultivée. La nostalgie des méthodes du passé, en phase avec une conception scolaire de l'inculcation d'une conformité pour les milieux populaires⁽⁷⁾, ne répond pas à ces besoins. Mais vouloir que les élèves comprennent le savoir et ne se contentent pas d'obéir, oblige à considérer l'École comme responsable du développement chez

BTS

Les contenus « tirés vers le haut »

Les contenus sont ainsi actualisés et restructurés : des savoirs obsolètes sont remplacés par d'autres plus actuels, mais le plus souvent le nouveau s'ajoute à l'existant en reléguant parfois l'ancien dans un rôle moins important. Les contenus sont encore « tirés vers le haut ».

Chaque BTS est en théorie révisé tous les cinq ans. Les technologies et les pratiques professionnelles continuant d'évoluer entre deux rénovations, les enseignants adaptent en permanence les contenus dans le cadre imposé par les instructions officielles. Les contenus sont encore « tirés vers le haut ». Les nouvelles technologies et les nouveaux « outils » (en particulier ceux comportant de l'informatique) rendent les gestes professionnels plus faciles à acquérir. Ils permettent aussi d'explorer plus facilement de nouveaux champs de connaissances. Il devient possible d'aller plus loin plus haut plus vite. Plus loin, plus haut, plus vite, mais pas toujours plus facilement : des activités répétitives s'effacent devant d'autres plus technologiques et conceptuelles. Les contenus sont là encore « tirés vers le haut ». ■



© Clément Martin

chaque élève de l'attitude d'appropriation qui va de pair. »

1. André Chervel, « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherches », *Histoire de l'éducation*, INRP, n° 38, 1988, p. 114-115.

2. Samuel Johsua, *L'école, entre crise et refondation*, Paris, La Dispute, 1999, p.28.

3. Guy Vincent, *L'école primaire française*, PUL, Lyon, 1980, p.196-197.

4. Élisabeth Bautier & Roland Goigoux, *Difficultés d'apprentissage, processus de secondarisation et pratiques enseignantes*, RFP, n° 148, 2004.

5. Bernard Lahire, *Culture écrite... op. cit.*

6. Jean Lojkine, *L'adieu à la classe moyenne*, La Dispute, Paris, 2005.

7. Tandis que, dans cette conception socio-politique, les enfants familiers des évidences scolaires peuvent spontanément mobiliser des attitudes d'appropriation des savoirs savants.

Ce qu'en pense le SNES

Concilier démocratisation et qualité

La question du niveau des élèves a donc refait surface dans le débat sur l'École. Elle réactive une thèse aux relents passés affirmant sans nuance que ce niveau serait devenu catastrophique. Elle avance plus explicitement aujourd'hui deux causes : le « pédagogisme » qui aurait envahi les pratiques des enseignants d'une part, et le « vouloir trop enseigner » d'autre part. Un expert français commentant les résultats PISA disait récemment : « Il vaudrait mieux que nos enfants sachent tous qu'il ne faut pas abattre les forêts, plutôt qu'ils ne soient que 30 % à comprendre la photosynthèse ! ». Il y a dans l'aphorisme tout le ferment du B.A.-BA cher à notre ministre et à SOS-Éducation, notamment le parti pris idéologique qu'en « *enseignant moins on enseignera mieux et à tous* ». Idéologique car aucune expertise scientifique ne le fonde, bien au contraire : tout montre que l'élévation globale du niveau d'éducation de la population (considérable, on ne le dit pas assez) accomplie depuis 30 ans coïncide avec une transformation progressive des contenus à enseigner et des pratiques pédagogiques : c'est en pariant davantage sur l'intelligence des élèves plutôt que sur leur capacité à répéter voire à ânonner, que l'école a permis cette élévation. N'en déplaise au

candidat Sarkozy lorsqu'il dit « dès lors que l'éducation cesse d'être un problème de qualité pour devenir un problème de quantité... tout le système de valeurs s'effondre », l'histoire récente a montré que la qualité ne s'oppose pas, par nature, à l'exigence de démocratisation : elle peut même en être le moteur. Parce que cette démocratisation s'essouffle depuis dix ans, faut-il surfer sur les valeurs

L'histoire récente a montré que la qualité ne s'oppose pas, par nature, à l'exigence de démocratisation : elle peut même en être le moteur

les plus rétrogrades de la société pour renoncer et organiser un retour en arrière vers un socle de compétences « opératoires », centrées sur l'exécution et la reproduction de comportements ? Faut-il renoncer à enseigner la photosynthèse, qui permettrait à chaque futur citoyen de comprendre comment une forêt peut être entretenue (en coupant des arbres) ?

Ce que montrent les évaluations PISA sur les élèves de 15 ans, c'est un écart insupportable entre les résultats des 15 % les plus faibles et les autres, et ceci dans pratiquement

tous les pays concernés. Cet écart, auquel le SNES ne se résigne pas, est durement ressenti à tous les étages du système éducatif. C'est surtout le cas en collège, où l'absence d'une politique ferme pour le résorber aboutit à des bricolages, des redoublements inutiles ou, *a contrario*, des évictions « par le haut » (« inutile de le faire redoubler, plus vite il sera en Troisième, mieux ce sera ») qui aggravent le malaise des enseignants et produisent une bonne part des discours alarmistes sur le niveau.

Peut-on alors chercher à trancher scientifiquement cette question du niveau ? Le socle et ses compétences, la LOLF et ses indicateurs, la note de vie scolaire vont dans ce sens. Mais toutes ces mesures reposent sur une vision scientiste de l'éducation, qui suppose que l'on peut réduire la construction de l'être humain à des techniques de transmission et de mesure indiscutables. Cette « rationalisation » s'accompagne d'un appauvrissement des exigences, et d'une discrimination assumée dans ce qu'il serait souhaitable de dispenser comme savoirs à telle ou telle partie de la population. C'est un autre projet éducatif que le SNES veut promouvoir et qu'il met en débat dans le cadre de la préparation de son congrès de Clermont-Ferrand en mars 2007. ■

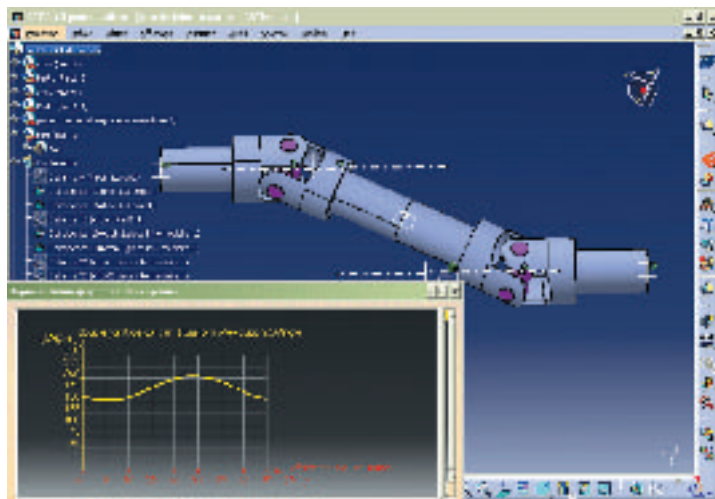
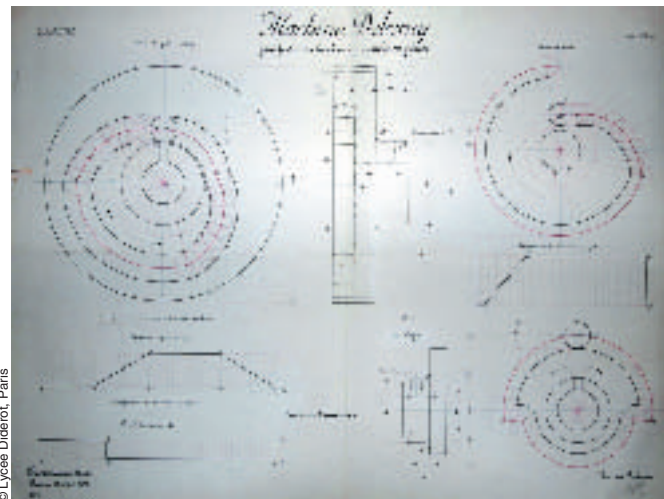
Machines Deberny

Deux images, quatre générations d'écart

Quatre-vingts ans séparent ces deux travaux d'élèves réalisés au Lycée Diderot à Paris. Le dessin de 1923, réalisé à la plume, est d'une précision remarquable. L'écran de l'ordinateur montre un modèle complètement défini dans les

trois dimensions. Rien à voir dans l'aspect, mais à mieux y regarder on se rend compte de similitudes importantes : la même volonté de ne pas se contenter d'une simple exécution professionnelle du travail, dans les deux cas, il faut aller plus loin, trouver

l'expression des lois qui régissent le mécanisme, justifier les constructions, expliquer les choix. Ainsi, à quatre générations d'écart, les finalités de l'enseignement restent les mêmes : réaliser, comprendre et valider ! ■



GRETA ET FCA

Dégradation programmée

Les choix politiques récents ont précipité les GRETA dans des difficultés insurmontables : des dispositifs législatifs discriminants à leur égard, un désengagement accru de l'État en faveur du tout concurrentiel sur le marché de la formation professionnelle. Là sont les principales raisons de leurs difficultés actuelles, davantage que le ralentissement de la conjoncture. Cette dégradation générale touche très fortement tous les personnels permanents de la FCA : conditions et temps de tra-

vail, généralisation de la précarité au détriment du respect des droits des personnels (même 50 % des CFC sont contractuels), non-renouvellement de contrats et renvois de titulaires en formation initiale.

Une proposition récente de l'IG consistant en « une intégration de la formation continue au sein du GIP-FCIP avec, à terme, coordination avec la Région et l'AFPA » risque de donner le coup de grâce à cette mission de service public en institutionnalisant l'essentiel des dérives observées jusque-là : il s'agit uniquement de renforcer la compétitivité de la FCA à partir d'un regroupement des moyens au niveau académique et d'économies d'échelle en faveur des formations d'adaptation pour une employabilité de court terme. Cette proposition renonce à une FCA ambitieuse qualifiante, diplômante et de haut niveau pour les actifs et les jeunes d'aujourd'hui.

À cette proposition nous opposons les orientations suivantes dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la

vie (EFTLV) :

- maintien du lien fort entre formation initiale et formation continue ;
- harmonisation et cohérence des activités des Greta par un pilotage académique au service de tous, jeunes en formation et actifs, dans un cadrage national volontariste et ambitieux ;
- développement des collaborations entre les acteurs publics et associatifs des différents services publics intervenant en formation continue, pour construire un service public d'EFTLV ayant pour mission principale le développement de formations diplômantes et de la VAE.

Ce n'est que dans ce cadre, avec ces exigences, qu'un vrai service public de formation continue des adultes pourrait retrouver son dynamisme. ■

Lucien Truffly, Leïla Kadid

FCA : Formation continue des adultes.
CFC : Conseiller en formation continue.
GIP FCIP : Groupement d'intérêt public formation continue insertion professionnelle.

AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

PEMF

Mauvaise nouvelle

La Société PEMF, editrice des collections BT, BT 2, Périscope, Un œil sur... a été mise en liquidation judiciaire ; ces ouvrages documentaires très utilisés dans les CDI sont édités aussi par l'Institut Coopératif de l'École Moderne ICEM créé en 1947 par Célestin Freinet. Nous espérons qu'une solution sera rapidement trouvée et que seront respectés l'originalité et l'intérêt pédagogique de ces ouvrages. Ce mouvement pédagogique est par ailleurs menacé par une scandaleuse diminution de la subvention du ministère. Lire leur communiqué : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/icem-info/nos-activites/l-icem-pedagogie-freinet-en-danger>.

Propagande

Vive la mondialisation !

Une plaquette diffusée dans les collèges sur la « mondialisation », réalisée sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et de Sciences Po (Paris), présente celle-ci sans le moindre esprit critique. Alors que le 7^e Forum Social Mondial vient de se tenir à Nairobi, les élèves ne sauront même pas que la façon dont se réalise la mondialisation fait pour le moins débat (les problèmes écologiques, la faim dans le monde, les inégalités et injustices...) ! La mondialisation n'aurait que des avantages et serait un jeu à somme archi-positive pour tous les Hommes et pour tous les pays. Selon la plaquette, la mondialisation c'est une « conscience planétaire » : elle « est d'abord l'image du progrès et de l'espoir de vivre dans de meilleures conditions. La mondialisation permet aussi une meilleure connaissance de l'autre dans le respect de ses propres valeurs ». Pour ceux qui n'auraient pas compris, la plaquette renvoie au site www.lamondialisation.fr où on vous sert la même soupe... Et comme il faut « convaincre » très tôt, une plaquette est également disponible pour les enfants de l'école primaire.

Si on adopte une conception élargie de la laïcité qui englobe le refus de tout dogme, religieux ou non, il y a du pain sur la planche...

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

Pour un avenir viable

L'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) tient-elle aujourd'hui la place qu'elle mérite dans notre système éducatif français, trois ans après la parution de la circulaire de juillet 2004 ? Les premiers constats sont édifiants. Loin d'être connue par tous après trois ans d'existence, la circulaire a engendré de grandes disparités territoriales :

- À l'échelle académique, les plans d'action mis en place par les Comités de pilotage relèvent de la spécificité voire de l'originalité de chaque rectorat.
- Au niveau des établissements scolaires, la mise en place de l'EEDD dépend de la volonté personnelle des chefs d'établissement dans le cadre de leur

autonomie. La nouvelle loi d'orientation des finances globalisant les moyens attribués aux établissements, la disparition des dispositifs comme les IDD et les TPE, et le **contexte de limitation budgétaire** laissent peu de place à l'EEDD.

La généralisation globalement proclamée devient alors aléatoire.



© Nicole Joye

De nombreux obstacles subsistent : un cloisonnement des dispositifs, des acteurs, une rigidité des structures, parfois des mentalités, des contradictions d'intérêts, et la complexité du système et des problématiques.

Aujourd'hui, alors que la circulaire de rentrée n'y fait aucune allusion, la généralisation reste à l'état de chantier.

Or pour le SNES, cette question n'est pas marginale.

Loin d'être un « formatage » aux « bons gestes », l'EEDD doit être considérée comme un vecteur incontournable pour construire un avenir viable en donnant aux élèves les capacités intellectuelles et les outils critiques pour débattre des choix de société. ■

Groupe Environnement SNES

Sur tous les fronts

À l'occasion de la sortie en librairie de *Tête haute* (Jean-Claude Lattès, 280 pages, 17 euros) qui retrace son parcours professionnel et personnel, nous avons rencontré Memona Hintermann. Journaliste singulière, femme spontanée, elle a accepté de s'exprimer sur des sujets de société comme l'école, l'intégration, la discrimination positive et de revenir sur son métier de journaliste.

Memona Hintermann est née à l'île de la Réunion d'un père indien musulman et d'une mère créole catholique. Issue d'un milieu très modeste, elle est la première bachelière de sa famille. Alors qu'elle poursuit des études de droit, elle remporte un concours organisé par l'ORTF de Saint-Denis de la Réunion et s'engage dans la voie du journalisme.

En 1974, âgée de 24 ans, elle arrive pour la première fois en France et travaille comme journaliste à FR3 Orléans. Depuis 25 ans, elle est grand reporter à France 3. De la chute du mur de Berlin en passant par les Balkans, l'Irak et l'Afghanistan, elle a couvert tous les temps forts de l'histoire immédiate. Aujourd'hui, elle couvre principalement le Moyen-Orient.

Memona Hintermann n'a pas écrit *Tête haute* pour faire le récit de sa vie et de ses expériences de journaliste de terrain : elle a d'abord voulu réagir en citoyenne à la dérive sociale et morale qu'elle a cru percevoir dans les émeutes de novembre 2005. C'est donc pour parler intégration, violence dans les banlieues, racisme et ascenseur social qu'elle a fait le choix d'évoquer ce qu'il pouvait y avoir d'instructif, voire d'« exemplaire » dans son propre parcours : « Comme fille d'immigré, j'ai le droit à la parole et ces questions me tiennent à cœur mais je ne pouvais les aborder sans parler de moi ».

L'US : Vous vous présentez dans votre livre *Tête haute* comme une enfant de l'école républicaine. Vous dites que l'école a été votre « bouée de sauvetage ». Vous faites donc partie de cette catégorie de la population pour laquelle l'école



a joué son rôle d'ascenseur social...

Memona Hintermann : Sans l'école, rien n'aurait été possible. Mes propos peuvent passer pour une profession de foi catégorique mais si je n'avais pas suivi l'enseignement primaire puis secondaire, rien n'aurait été possible. Ma mère voulait que nous sachions lire et écrire mais elle n'envisageait pas que ses enfants aillent au-delà du certificat d'études primaires. C'est vrai que ma génération à la Réunion a pleinement profité de l'école.

L'US : Aujourd'hui, plusieurs indicateurs montrent que l'école ne joue plus pleinement ce rôle d'ascenseur social. Comment expliquez-vous cette régression ?

M. H : L'école peut encore remplir ce rôle mais la jeunesse n'a plus les mêmes attentes. Pour beaucoup de jeunes aujourd'hui, réussir c'est faire la Star Academy et conduire un 4x4. La réussite doit être rapide, fulgurante. Il faut aller très vite sans passer par le temps lent de la progression scolaire. La scolarité est de plus en plus considérée comme une perte de temps. Jeune, je rêvais d'apprendre, aujourd'hui, l'école ne fait plus rêver.

Il faut reconnaître que l'école

depuis vingt ans n'a pas été aidée : on a isolé les enseignants, on les a paupérisés tout en demandant à l'école de résoudre tous les maux de la société. Dans le même temps, on a continué à présenter les enseignants comme une classe de privilégiés, de personnes hostiles à toutes réformes. Je me souviens d'un reportage, il y a pourtant une dizaine d'années, dans une école de Creil. J'étais allé filmer une classe d'élèves non francophones. Il y avait des enfants de 23 nationalités différentes. Je suis partie en me demandant comment cette institutrice faisait pour assumer son travail. Sa tâche était colossale. On sentait que pour ces enfants, l'école était un monde totalement étranger.

Dans la plupart des pays où je vais en reportage, je tourne dans les écoles et j'interroge des enseignants. C'a été le cas en Irak, en Afghanistan, en Russie, en Allemagne, aux États-Unis. C'est le plus juste reflet des tensions qui traversent une société.

En France, je suis très inquiète lorsque je vois la violence banalisée dans l'enceinte des établissements scolaires. Il faut absolument s'opposer à cette situation. On ne touche pas à un enseignant, on respecte l'école. Il n'y a pas d'autres moyens pour

faire progresser notre société.

L'US : Vous racontez que petite fille vous écoutiez fascinée les leçons d'histoire de France contées par votre institutrice. Vous avez complètement intégré cette histoire qui pourtant n'est pas la vôtre. D'ailleurs vous semblez maintenant regretter de ne pas avoir pris conscience plus tôt de votre spécificité : celle d'être une française de la Réunion. Pensez-vous que l'école actuelle doit intégrer dans son enseignement la diversité culturelle et religieuse du public scolaire auquel elle s'adresse ?

M. H : Ce qui m'a surtout manqué, c'est de ne pas connaître ma géographie ! J'ai appris les fleuves de la métropole sur les bancs de l'école. C'est plus tard, en me déplaçant pour l'ORTF, que j'ai découvert mon environnement, la géographie de mon île. De même, je n'ai pas appris l'histoire du peuplement de la Réunion. Élève, j'ai dû entendre mentionner seulement une ou deux fois la pratique de l'esclavage et le nom de Victor Schoelcher. Il faut cependant faire attention à ne pas faire éclater notre histoire nationale en une juxtaposition d'histoires, des communautés. Il faut transmettre à tous



des images unificatrices. Mais je reconnais que mon identification à l'histoire de France a été facilitée par le fait que je n'ai pas été élevée dans la culture de mon père : il n'a pas transmis sa langue, l'hindi, à ses enfants. Nous n'avons pas grandi dans la religion musulmane. Je ne me suis pas sentie tiraillée entre plusieurs identités. J'ai fait le choix de la règle commune et du creuset commun. Je me suis inscrite dans la République et dans l'universalité. Je crois que l'école doit aussi faire ce choix. L'histoire enseignée ne doit pas être un tribunal. Il faut enseigner une histoire en bloc et faire confiance pour cela aux enseignants.

L'US : dans votre livre, vous parlez à plusieurs reprises des thèmes de l'immigration et de l'intégration. Vous dites « je suis une fille d'immigrée, je choisis l'intégration », « l'intégration, c'est s'adapter sans renoncer à son univers personnel ; c'est un pari difficile et douloureux ». Mais l'intégration aujourd'hui ne se résume pas à une question de choix ou de volonté...
M. H : Bien sûr. Mais j'aimerais que ce message soit porté par des gens qui bénéficient d'une

d'avancer et ne pas se replier sur eux-mêmes. On est forcément, à un moment, perçu comme différent. Quand je suis en reportage en Afghanistan et même aux États-Unis, je suis perçue comme différente. On me pose des questions. Il faut oser parler de ses origines, de son histoire, pour faire tomber les préjugés. Vous savez, quand je suis arrivée à Paris en 1978, après mon passage à FR3 Orléans, certains de mes confrères m'ont reproché mon accent et mettaient en doute mes capacités à rédiger correctement en français... mais il faut croire en ses capacités.

L'US : Vous affirmez clairement votre opposition à la pratique de la discrimination positive. Pour vous, ce n'est pas le bon moyen pour mettre fin aux pratiques discriminatoires.

M. H : Tout à fait et les États-Unis en reviennent : certains États veulent revoir leur législation et abandonner la pratique de la discrimination positive. Et puis le contexte français est très différent. À l'antenne, en tout cas, c'est souvent l'arbre qui cache la forêt. On met actuellement en avant des présentateurs noirs ou métis et c'est positif mais ça ne

de manière exemplaire mais il faut surtout éduquer. Pour moi, la Réunion nous montre la voie car, dans ce pays de métis, la situation est plutôt encourageante.

L'US : Vous relatez plusieurs anecdotes qui prouvent qu'en France les journalistes subissent des pressions fortes de la part du pouvoir politique. Où en sont les rapports entre les journalistes et les politiques en cette période de campagne électorale ?

M. H : D'abord cette situation n'est pas franco-française. Cela existe dans toutes les pays démocratiques où j'ai eu l'occasion de faire des reportages. Aux États-Unis, et la guerre en Irak le prouve, les médias sont très suivistes mais ils sont capables de faire leur autocritique, de changer radicalement de posture et de mener de véritables enquêtes. Les

ce titre, les grands journaux régionaux comme « Ouest France » s'en sortent beaucoup mieux que des quotidiens nationaux et ont les moyens de rester indépendants.

Quant à la télé et à la radio, ce sont les plus suivistes. En 2005, au moment du référendum sur le projet de constitution européenne, il est très clair que ces deux médias ont choisi le camp du oui et ils ont obtenu le résultat absolument inverse !

Pour ce qui est de la campagne des présidentielles, je peux surtout parler de la situation dans ma rédaction, celle de France 3, et je constate qu'il y a une vraie volonté, surtout de la part des jeunes journalistes, de rester indépendants. Les syndicats en particulier sont très vigilants et jouent leur rôle. Mais les tentations du pouvoir sont fortes ! La télévision, c'est aujourd'hui le « robinet à expression directe ». Tout le monde a envie de le contrôler ! Aux téléspectateurs et aux auditeurs d'être vigilants.

L'US : Quels sont vos souvenirs de reportage les plus marquants ?

M. H : Je me souviens des gens, plus que des lieux. Je pense souvent à cette petite fille que j'avais rencontrée dans un camp de réfugiés vietnamiens au large de la Malaisie. Je me demande ce qu'elle est devenue. Depuis trois ans, je pense aussi beaucoup aux visages croisés en Irak au début de la guerre et en particulier à un fixe, celui qui nous accompagne sur place et nous aide dans nos démarches. Il s'appelait Ali. C'était un chiite qui parlait très bien anglais. Je n'ai plus de nouvelles de lui depuis plusieurs mois. Il était anti-Saddam Hussein mais aussi très anti-américain... Je me demande parfois s'il n'est pas devenu un combattant. À Bagdad, nous avions aussi fait le portrait d'une institutrice qui nous avait emmenés chez elle. Je ne sais pas si elle est encore vivante.

Ce sont des anonymes mais leurs témoignages sont plus intéressants que les communiqués de presse des officiels. Maintenant, ces derniers ne font plus des conférences de presse mais des points de presse orchestrés par les services de communication. C'est frustrant pour un journaliste ! ■

Propos recueillis par
Carole Condat

Dans la plupart des pays où je vais en reportage, je tourne dans les écoles et j'interroge des enseignants. Ça été le cas en Irak, en Afghanistan, en Russie, en Allemagne, aux États-Unis. C'est le plus juste reflet des tensions qui traversent une société.

véritable aura comme Zidane par exemple. C'est un message fondamental. Il ne faut pas éluder ces questions et les abandonner à l'extrême-droite.

L'US : Vous êtes bien placée pour constater que les discriminations perdurent au-delà de la première génération d'immigrés. Quand vous êtes arrivée en France pour travailler sur France 3 Orléans, on vous a suggéré de changer de nom. Plus récemment, lors du renouvellement de votre carte d'identité, vous avez subi des tracasseries administratives humiliantes... Comment faire passer votre message aux jeunes issus de parents immigrés qui sont souvent confrontés à ce type de discrimination ?

M. H : Ils doivent faire le choix

permet pas pour autant à de jeunes journalistes issus de l'immigration de trouver plus facilement du travail. C'est un concept qui peut une fois de plus nourrir les théories de l'extrême-droite. Dans les cas de discrimination avérée, il faut que la loi punisse



© DR

anglo-saxons, bien plus que nous, ont une tradition de contrôle, d'investigation.

En France, nous sommes moins vigilants car la presse écrite est dans une situation financière dramatique et cette fragilité économique la rend très vulnérable. À

ACTION SOCIALE

Garde jeunes enfants : chèque emploi-service

Le CESU – « garde d'enfants de moins de trois ans » est accessible depuis la fin de l'année 2006 (cf. *US Magazine* n° 643). Il permet d'obtenir une somme annuelle forfaitaire allant de 200 € minimum (sans conditions de ressources) à 350 ou 600 € selon les tranches de revenus et le quotient familial, en remplacement de la prestation interministérielle « garde des jeunes enfants » qui a été supprimée au 31 décembre 2006. Des précisions importantes sur les montants, conditions et modalités d'attribution, démarches à faire... sont en ligne sur notre site www.snes.edu, rubrique « adhérent », partie « action sociale » (http://www.snes.edu/s4pub/rubrique.php?id_rubrique=29). Les syndiqués peuvent notamment y télécharger directement les dossiers de demande, avec leur code syndical individuel figurant sur la carte d'adhérent.



© Nicole Joye

Les conditions de la mise en place du « CESU – garde des enfants » posent de nombreux problèmes : un certain nombre de structures collectives (crèches, haltes-garderies...) ne l'acceptent pas encore en tant que titre de paiement. Suite aux interventions répétées en CIAS (comité interministériel de l'action sociale) des représentants

FSU des personnels, le ministre de la Fonction publique s'est adressé fin janvier aux préfets, afin que ces derniers attirent l'attention des organismes compétents (assemblées territoriales, conseils d'administration...) sur la nécessité de prendre les délibérations nécessaires pour l'acceptation du CESU comme titre de paiement.

D'autre part, la délégation au cœur de l'été 2006 de la prestation « CESU » à une filiale d'ACCOR, située hors du secteur de l'économie sociale non-lucrative (notamment le mouvement mutualiste), via un appel d'offre et en dehors de toute discussion au comité interministériel de l'action sociale (CIAS), constitue une réorientation stratégique majeure décidée en toute opacité : la marchandisation de l'action sociale et de ses prestations. Les « indicateurs de performance » de la loi de finance 2007, nulle part discutés, peuvent laisser craindre que l'ensemble des autres prestations, actuellement délivrées par des prestataires de l'économie sociale (les mutuelles) ne prennent le même chemin dès 2008. La plus grande vigilance s'impose donc. ■

Christophe Barbillat
action.sociale@snes.edu



QUESTION RETRAITE

J'aurai 60 ans au cours du dernier trimestre 2007

Suis-je obligé de terminer l'année scolaire pour partir à la retraite ?

Dès vos 60 ans, le droit à la retraite vous est ouvert. Sauf situations spécifiques, en général liées à la CPA, vous pouvez déterminer librement la date de votre retraite.

Souvent, les collègues choisissent de demander leur retraite le jour de la rentrée des élèves, le 4 septembre. Ce choix est en cohérence avec notre activité professionnelle et correspond à celui d'accompagner les élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il permet aussi la rémunération par le traitement des congés scolaires et du mois de septembre en application du principe du traitement continué.

Mais le droit vous permet de cesser votre activité le jour de vos 60 ans, ou à un autre moment. L'arrondi de la durée des services et celui de la durée d'assurance obéissent à des règles rigoureuses et un jour d'activité peut apporter un trimestre de plus, réduire la décote ou augmenter la surcote.

Qu'elle est la différence entre partir en novembre 2007 et partir en janvier 2008 ?

Une pension liquidée en 2007 sera revalorisée au 1^{er} janvier 2008 en fonction de l'indice prévisionnel des prix hors tabac, alors qu'une pension liquidée en janvier 2008 ne sera revalorisée qu'en janvier 2009, même si le traitement de référence est resté le même entre les deux dates de liquidation.

Quelle sera la date prise en compte pour le calcul de ma pension ?

Les valeurs des paramètres du calcul de votre pension, durée des services exigée pour le taux maximum, pourcentage de décote et âge auquel elle s'annule, sont déterminées par l'année d'ouverture de vos droits. Ce seront, sauf exceptions, celles de l'année 2007 quelle que soit la date de votre retraite : 158 trimestres, 0,25 % par trimestre manquant, 61 ans et demi. La loi de 2003 valorise en effet les périodes travaillées au-delà de 60 ans et la dégradation progressive des conditions de calcul de la pension s'applique par génération. Un récent décret a décliné ce principe pour les ressortissants du régime général, dans le respect de l'article 5 de la loi du 21 août 2003 qui l'avait posé pour tous. Il n'y a pas besoin d'un décret analogue pour les fonctionnaires, le code des pensions relevant de la loi.

A. F.

25 000 ETP au titre des crédits permettant de recruter des contractuels ont été supprimés en quatre ans sans aucune mesure de créations d'emplois de titulaires !



© Clément Martin

Dans le manif du 20 janvier on pouvait distinguer le pantin articulé en carton de deux mètres criant :

« On n'est pas des pantins ! » Ni précaire, ni chômeur, titulaire ! La pancarte d'un autre non-titulaire expliquait : « La précarité, on n'en veut plus ! Enseignant depuis six ans, on m'impose : les CDD les vacances depuis 2003 le chômage depuis 2004 le RMI depuis 2005. Ce gouvernement a aggravé la précarité ! »

Il est conseillé aux syndiqués de consulter les permanences du SNES

AFFECTATIONS

Mouvements spécifiques nationaux

Les groupes de travail nationaux préparant les mouvements spécifiques (affectations en CPGE, sections internationales, chefs de travaux et certains BTS en STT, STI, sciences-physiques et physique appliquée...) se sont réunis au ministère du 2 au 7 février dernier.

Les affectations en arts appliqués, cinéma-audiovisuel et théâtre-expression dramatique, initialement prévus le 8/02, sont reportées à une date ultérieure, en raison de la grève de ce jour.

Nous communiquerons sur le site (www.snes.edu) le calendrier nouveau dès que le ministère l'aura arrêté.

Le volume des postes vacants affichés par le ministère sur SIAM étant en nombre extrêmement restreint (quoique légèrement supérieur au nombre de 2006), les mouvements concernant les affectations spécifiques, notamment en BTS et en section internationales, sont donc très limités.

Les élus nationaux du SNES, participant à ces différents groupes paritaires, ont informé à titre



personnel et confidentiel des propositions d'affectation faites par l'inspection générale tous les collègues syndiqués ou qui se sont adressés à eux pour défendre leur dossier.

Les FPMN de mouvement, qui se réuniront à partir du 14 mars, rendront un avis définitif sur les affectations proposées. ■

Christophe Barbillat,

Dominique Dédale-Deschamps
emploi@snes.edu

AGRÉGÉS : NOTATION ET AVANCEMENT D'ÉCHELON

La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés doit se réunir du 26 au 28 février. Il est encore temps de nous envoyer la fiche syndicale, seul moyen de contrôle des situations individuelles pour les élus. Pensez à joindre une copie de votre dernier arrêté de promotion et, le cas échéant, de vos arrêtés d'ASA.

Les avis annuels de notation n'ont pas encore été envoyés par le ministère. Comme l'an passé, l'avancement sera donc examiné alors que les collègues ne se sont pas vus notifier leurs notes ! Problème de fond et de transparence particulièrement pour ceux dont la note pédagogique doit être modifiée. Nous y reviendrons.

Nous publions les notes administratives moyennes 2006 dans l'espace adhérent du site internet national. Pour toute question écrivez à agreges@snes.edu Didier Pihoué

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Les modalités du remboursement

La circulaire publiée au JO du 26 janvier précise les modalités du remboursement des trajets domicile-travail. Ne sont concernés que les personnels exerçant dans un établissement ou un service situé hors Île-de-France, le dispositif créé en 1982 pour l'Île-de-France demeurant inchangé. Les agents des DOM sont concernés, mais pas ceux des collectivités d'outre-mer.

Tous les personnels, indépendamment de leur statut sont concernés : fonctionnaires, agents non titulaires ou recrutés par contrat de droit privé (EVS), à la condition qu'ils achètent un titre de transport et l'utilisent pour leurs déplacements domicile-travail. Il peut s'agir d'un abonnement annuel ou mensuel, mais sont exclus les titres hebdomadaires ou journaliers. Le remboursement est effectué sur la base de 50 % du montant acquitté dans la limite de 51,75 € par mois.

Le cas échéant, c'est le montant correspondant à la classe la plus économique qui sera retenu, mais le choix d'un transport plus rapide est admis. Le domicile peut être situé à l'étranger.

Lorsque l'agent a plusieurs lieux de travail, l'abonnement pour se rendre du domicile à ces lieux et permettant de se déplacer de l'un à l'autre ouvre le droit, sauf si une indemnisation du déplacement est prévue par ailleurs.

Les personnels exerçant à temps partiel pour au moins un mi-temps ont droit à la totalité de la prise en

charge. Celle-ci est réduite de moitié pour les agents exerçant pour moins d'un mi-temps.

Chaque demande de prise en charge devra comporter le titre de transport utilisé ou sa copie.

Les administrations et établissements sont invités à élaborer un « plan de déplacement » favorisant l'utilisation des transports collectifs, la promotion du vélo (local vélo, douches pour les cyclistes), l'amélioration des accès pour les piétons, l'aménagement des horaires de travail et l'incitation au co-voiturage.

La FSU s'est félicitée de ces nouvelles dispositions. Elle a demandé à ce qu'elles soient complétées pour les personnels exerçant dans des localités ou à des horaires ne permettant pas l'utilisation des transports publics. ■

Anne Féray

1. Voir dans *L'US* du 11 janvier 2007, l'article consacré au décret 2006-1663.0



© Nicole Joye

Du nouveau

Évaluation des avantages en nature

Suite aux nombreuses interventions du SNES et d'autres syndicats de la FSU (Unatos, Snics...), la direction des Affaires financières du ministère a communiqué à la FSU un projet de note de service sur l'évaluation de l'avantage en nature pour les personnels logés par nécessité absolue de service. La note de service du 14 avril 2005 avait eu un effet ravageur pour la majorité des collègues logés en substituant à l'évaluation forfaitaire, une évaluation reposant sur 70 % de la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation. À partir du 1^{er} janvier 2007, l'évaluation retenue sera soit forfaitaire, soit assise sur la valeur locative : le gestionnaire académique devra choisir la solution la plus favorable à l'agent - suivant la situation des locaux, l'une ou l'autre solution sera retenue. Reste l'année 2006, où s'applique le système d'avril 2005, c'est-à-dire que quel que soit le traitement de l'agent, il doit déclarer aux impôts 70 % de la valeur locative plus les avantages complémentaires : prestations accessoires d'eau, gaz et électricité. Alors que les salaires stagnent, que les changements de grade sont réduits à la position congrue, il serait tout à fait scandaleux que les revenus 2006 soient artificiellement gonflés. Nous demandons donc au ministère l'application du régime le plus avantageux dès l'année 2006. Ce peut être une saisie par l'administration de la Direction Générale des Impôts afin de demander un traitement particulier pour les agents de l'État logés par NAS dans les établissements d'enseignement : il s'agit d'une année transitoire entre deux réglementations opposées. C. G.

Le métier de CPE

Pratiques professionnelles

Le SNES a commandé en 2004 au CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) une recherche réalisée par le Département Professions et Marché du travail sur l'activité professionnelle des CPE. Cette étude élaborée avec la contribution de 16 CPE de l'académie d'Aix-Marseille venus de tous types d'établissements est sous-titrée : « Un métier en redéfinition permanente ». Diversité du métier, évolution, risque d'éclatement mais aussi retour permanent sur la mise en œuvre des pratiques professionnelles sont analysés par les trois chercheurs (J.-P. Cadet, L. Causse et P. Roche), dont l'objectif est de rendre visible le travail réel des CPE. Cette étude fera l'objet de publications par le SNES, qui en est le commanditaire, dans les meilleurs délais.



© DR

DE LA DÉLOCALISATION DU CNDP À L'AUDIT DE L'ÉDITION PUBLIQUE : pour le réseau des centres de documentation pédagogique, la législature 2002-2007 a été une période noire. Tout a concouru, dans la politique menée, à le fragiliser : affaiblissement de la tête de réseau délocalisée dans le Poitou, suppressions de postes, dénis de légitimité, incapacité du ministère de l'Éducation à définir ce qu'il attend du SCÉRÉN, audit actuel aux conclusions écrites à l'avance. Une refondation est plus que jamais nécessaire, mais à partir d'un vrai projet, dont la LOLF ne saurait tenir lieu.

Tempêtes sur le CNDP et les CRDP

Premier janvier 2007. Le réseau des centres de documentation pédagogique a la gueule de bois : au nom de la LOLF, il vient de perdre 30 postes à minuit. Jusque-là, Bercy avalait pendant l'année sa ration de postes, au fur et à mesure des départs volontaires ou en retraite. Depuis 2007, la mécanique est des plus inhumaines, qui exige une performance immédiate. La législature n'avait pas mieux commencé, avec la délocalisation du CNDP à Chasseneuil-du-Poitou, à l'instigation de Raffarin. L'exemple même d'une décision arbitraire, contraire à l'intérêt général comme au bon sens, prise sans étude financière – un caprice de Premier ministre n'a pas de prix –, sans projet intellectuel. La seule chose qui comptait ? L'urgence : tout achever pour la rentrée 2005.

Aujourd'hui, quatre ans après, où en sommes-nous ? La gabegie des coûts en temps et en argent, engendrée par la distance entre les services, mais aussi par l'éloignement des interlocuteurs officiels et de la plupart des partenaires, bat son plein sans être jamais chiffrée. Que vaut la rhétorique officielle sur la maîtrise de la dépense, la recherche de l'efficacité maximale en face de la déperdition de moyens, de

compétences et d'énergie, du coût humain élevé, de l'affaiblissement du CNDP ?

Seul un tiers des emplois est implanté dans le Poitou. Mais les services en Île-de-France – le secteur de l'édition – se vident, poste par poste, au fil des départs : tout est fait pour démotiver et démanteler les équipes encore en place. La méthode a changé. Plus de service dissous ou transféré en bloc du jour au lendemain, mais une hémorragie lente qui amoindrit les activités. Pas de poste vacant remplacé en Île-de-France, de moins en moins d'enseignants. Le CNDP francilien, peau de chagrin, est-il voué à une asphyxie prochaine ?

Et de projet, l'ensemble du SCÉRÉN en est fort dépourvu depuis 2005 : ni perspectives nouvelles ni vision globale à l'heure où une refondation du réseau est une nécessité – les

CRDP sont financièrement exsangues, subissent les suppressions de postes et la fin des emplois jeunes qui ont tant œuvré pour l'éducation artistique et culturelle. Les personnels et l'intersyndicale FSU/CGT/SGEN du CNDP ont publié début 2005 un projet d'envergure, qui donnerait enfin un sens à la double implantation Île-de-France/Poitou : ici le pôle éditorial, là les pôles documentaire et logistique. Mais le ministère fait la sourde oreille, tout comme pour le cadre d'accompagnement social des agents ne partant pas à Chasseneuil : négocié par l'intersyndicale avec le médiateur nommé par Fillon et remis à de Robien dès sa nomination, il n'est toujours pas validé par la rue de Grenelle.

Les contradictions du ministère

La délocalisation du CNDP résume une contradiction ancienne du ministère envers le CNDP, que soulignait déjà un audit de 1994 : « *le Ministère, tuteur du Centre, porte en tant que tel la responsabilité principale* » quant aux problèmes « *dans le choix de ses objectifs et dans la gestion de ses moyens* ». Tantôt en effet le ministère exerce un interventionnisme tâtilon, comme si le CNDP, établissement



autonome, n'était qu'un service ministériel : de la délocalisation du siège aux opérations de propagande – la *Lettre à tous ceux qui aiment l'école* de Ferry, le DVD *Apprendre à lire* de Robien –, les exemples abondent. Tantôt au contraire le CNDP est laissé à lui-même, le cabinet, l'inspection générale, la Dgesco, la S-DTICE ne parvenant pas à se mettre d'accord sur ce qu'ils attendent du SCÉRÉN. D'où par exemple l'échec du Comité de l'édition pour l'éducation nationale, lancé par Allègre et Lang, et oublié aussitôt par Ferry et ses successeurs. Aussi les orientations éditoriales du CNDP et des CRDP n'ont-elles fait l'objet d'aucune discussion régulière avec le ministère depuis... 1995 !

Parions que l'audit en cours de l'édition publique pour l'Éducation nationale en imputera l'entière responsabilité au CNDP. Comme pour les audits sur les horaires, l'enseignement professionnel, les examens, les décharges des enseignants, l'INRP, le CIEP, cet audit donnera lieu aussi à un rapport à charge, dicté par l'obsession de réaliser « des gains de productivité dont on recherchera la mobilisation à la plus brève échéance »⁽¹⁾. Les inspecteurs généraux de l'administration sont même flanqués d'un cabinet d'audit privé : pour ce gouvernement, l'édition publique relève bien de la logique financière du privé. La feuille de route de l'audit est explicite : « *Il conviendra [...] d'analyser les besoins d'édition et de publication des ministères (au niveau national et déconcentré). [...] Les bénéfices attendus sont une économie importante.* »

Pour un grand service public de l'édition et de la documentation pédagogiques

Où est la prise en compte des seules attentes qui vaillent – celles de la communauté éducative ? Le SNES le revendique solennellement : plus que jamais les professionnels de l'éducation comme les élèves ont besoin d'un grand service public des ressources pédagogiques, dont le réseau formé par les CRDP et le CNDP doit être l'artisan principal. À l'heure où le nouveau cahier des charges des IUFM oublie la formation continue, où Microsoft comme Apple lorgnent vers l'enseignement, il faut réaffirmer le rôle clé d'information et de formation joué par le SCÉRÉN, grâce à ses animations pédagogiques, à ses ateliers d'initiation aux nouveaux matériels, à ses services de proximité et de conseil (médiathèques, documentation administrative), à ses ressources validées sur les plans scientifique, éditorial et documentaire, mises à disposition sur les supports les plus divers en fonction des usages – des ouvrages ou revues pédagogiques aux DVD vidéo libres de droits, de la télévision en ligne aux dévédéroms ou aux clés USB.

À l'inverse du projet expérimental de l'académie d'Amiens de dissoudre le CRDP dans les services du rectorat, le réseau SCÉRÉN doit être refondé en mutualisant davantage les compétences de ses équipes, afin qu'il puisse



jouer un rôle fédérateur entre la politique éducative, les collectivités territoriales, les acteurs de terrain et les associations pédagogiques. Loin d'exiger de lui, en guise de performance, d'être rentable, le ministère doit permettre au SCÉRÉN d'exercer pleinement sa vocation de service public en respectant la pluralité des pratiques pédagogiques et en continuant à travailler en direction des publics à besoins particuliers – ainsi un prochain dictionnaire numérique de la langue des signes, les par-

tions pour les élèves non francophones, les outils pour enseigner l'arabe, le portugais ou le chinois. Bref, il s'agit d'ouvrir l'avenir par un projet porteur, élaboré avec les personnels et permettant de redéfinir des objectifs, une meilleure organisation et une vision à long terme. ■

(1) Lettre de Villepin aux ministres sur la mise en place du programme d'audits de modernisation (29 septembre 2005).

LE SERVICE PUBLIC DES RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION

Le réseau CNDP-CRDP



Depuis sa création par Jules Ferry et Ferdinand Buisson en 1879, le Centre national de documentation pédagogique a pour vocation de sélectionner, de produire et de diffuser des documents (textes ou images) pour les enseignants. Vers 1945 a commencé un double mouvement centrifuge : d'une part, des services du CNDP deviennent autonomes – les actuels INRP, CIEP, CNED –, d'autre part le CNDP ouvre des implantations régionales

sous le nom de CRDP, qui peu à peu vont mailler tout le territoire national, avec des CDDP et des antennes locales. Pour relancer la décentralisation Defferre, un décret de 1992 érige les CRDP en autant d'établissements nationaux : aujourd'hui le CNDP (auquel sont associés le Clemi et le Cerimes) et les CRDP forment ainsi un ensemble de 32 établissements publics administratifs, sous tutelle du ministre de l'Éducation.

Dernier en date, un décret de 2002 reconnaît cet ensemble comme un réseau – mais sans lui donner de nom – et insiste sur les TICE, et les arts et la culture. Les directeurs du CNDP et des CRDP ont alors choisi d'appeler ce réseau le SCÉRÉN (Services, Culture, Édition, Ressources pour l'Éducation nationale), pour mettre en valeur ses actions communes, le CNDP et chaque CRDP gardant son propre nom. Outre la production de ressources, ce décret stipule que le CNDP, avec le concours des CRDP, « est chargé d'en favoriser l'usage » et qu'« il participe à l'animation des CDI institués au sein des établissements d'enseignement et à la formation des enseignants ainsi que des intervenants artistiques à l'utilisation des ressources éducatives ».

NATIONS UNIES

Une ONU au service des peuples : rêve ou réalité ?

Découvrir simultanément l'univers des Nations Unies et la démesure de New York, c'est ce qu'il m'a été donné de vivre en novembre 2006, en tant que représentante de la FSU à l'Assemblée générale de l'ONU. Chaque pays y envoie, en général, une délégation ; celle de la France est spécifique puisqu'elle est la seule à comprendre des syndicalistes et ce, depuis une dizaine d'années. (L'an dernier par exemple CGT et CFDT, cette année FSU, CGC et CFTC). Mon mandat était d'explorer la galaxie ONU et de réfléchir à une éventuelle participation de la FSU à ses activités en matière de développement économique et social. Pendant trois jours et demi, nous avons pu obtenir des entretiens avec les plus hauts responsables du « pilier » développement, moins médiatisé que ceux du maintien de la paix et des droits de l'Homme.

Après avoir traversé la haie de drapeaux, je suis entrée dans cet imposant building planté en cœur de Manhattan au bord d'East River et décoré de somptueuses œuvres d'art offertes par les États. Mon badge me donnait le droit d'assister à toutes les séances de l'Assemblée Générale, aux réunions des 6 commissions (droits et libertés, développement, maintien de la paix, etc.) : expérience unique que de voir réunis en un même lieu les délégués de tous les pays, l'AG ayant pour principe 1 état = 1 voix (et non 1 dollar = 1 voix comme je l'ai entendu dire là-bas pour l'OMC). On se serait presque pris à rêver d'une mise en œuvre par les peuples de la Charte des Nations Unies, « la voix des sans-voix » comme l'appellent certains pays du Sud, mais on redescend vite sur terre après une visite au Conseil de sécurité, où les USA imposent de ne pas aborder le problème palestinien, et la Russie le problème de la Tchétchénie...

Secrétaires généraux et prési-

dents des différents organismes de développement nous ont accordé des entretiens approfondis et éclairants sur leur fonctionnement, leurs missions et leurs limites.

Le Conseil Economique et Social (ECOSOC) organe direct de l'ONU a un rôle de coordination, il reçoit ses grandes orientations politiques de l'AG, la CNUCED élabore les programmes, et des agences comme le PNUD, UNIFEM ou le FNUAP les mettent en œuvre sur le terrain avec des ONG et la participation des gouvernements.

Une réforme est en cours qui vise à redonner de la cohérence à cet ensemble.

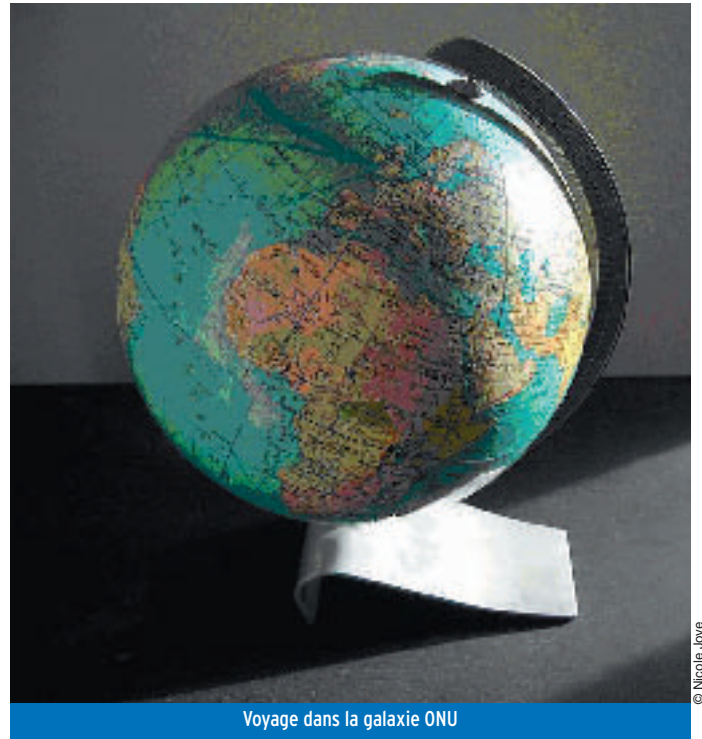
Le rôle de l'ECOSOC n'est pas ce qu'il devrait être. Il faudrait des moyens suffisants et une véritable volonté politique pour qu'il devienne le fer de lance du développement économique et social des populations, et qu'il puisse conquérir son autonomie par rapport à l'OMC, au FMI et à la BM.

Ce qui peut faire pression en ce sens, c'est la participation de syndicats et d'ONG aux travaux de l'Eco Soc et des différentes agences. Kofi Annan, dans son rapport de 2005, a impulsé cette orientation, d'où l'élaboration de « contre-rapports » très approfondis et beaucoup plus objectifs que les rapports fournis par les États eux-mêmes.

Un des responsables des affaires sociales a valorisé l'intervention des syndicats : « les syndicats osent parler vrai aux États membres, ils leur demandent des comptes. Ils ont des devoirs par rapport à leurs mandats, ce que n'ont pas les ONG ».

C'est ainsi que progressivement se constitue au sein de l'ONU une force nouvelle issue de la société civile.

À titre d'exemple, la FSU a participé à une plateforme initiée par la LDH pour faire pression sur le Conseil des Droits de l'Homme et pour imposer un



Voyage dans la galaxie ONU

© Nicole Joye

protocole additionnel au PIDESC (Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels) de façon à instaurer une possibilité de recours au cas où ces droits seraient bafoués. Cette action, à la fois ancrée nationalement et internationalement, a été couronnée de succès et le protocole est en cours de rédaction. Quant aux objectifs du Millénaire, ils constituent depuis 2000 un cadre d'action des États en matière de développement. Ces objectifs sont pour la plupart insuffisants, par exemple celui qui consiste à scolariser tous les enfants en primaire d'ici 2015 ; et pourtant les États n'y mettent pas les moyens suffisants. Il est de notre responsabilité syndicale de les interpeller au niveau national, y compris d'évaluer les résultats de leur politique de développement pour fournir aux Nations Unies des données objectives.

D'autre part, c'est grâce à la pression des organisations syndicales internationales et du BIT que la campagne des Nations Unies depuis deux ans privilégie le thème du travail décent, thème central de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), et

qui à présent constitue un des points de la plateforme du Forum Social Mondial de Nairobi.

Cette convergence des forces sociales (dont les syndicats font partie intégrante) et de l'ONU autour de cette campagne en faveur d'un travail décent lui donne d'autant plus de chances d'aboutir à une réelle prise en charge par les États de cette préoccupation.

Nous syndicats, aux côtés d'ONG, de réseaux, de collectifs, avons tout à gagner à occuper ces espaces où se construisent les rapports de force en faveur du progrès social et démocratique, qu'ils soient nationaux, européens ou internationaux. ■

Dominique Giannotti

BM : Banque Mondiale

CSI : Confédération Syndicale Internationale, née de la fusion de la CISL et de la CMT

FMI : Fonds Monétaire International

BIT : Bureau International du Travail

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

NAIROBI

Forum social mondial : une formidable dynamique

Des problèmes, il y en a eu et ils devront être résolus pour le prochain forum : le tarif demandé aux participants locaux, la « commercialisation » du forum, son éloignement de la population, la forte présence des organisations religieuses... Mais passés les premiers moments de doute, la dynamique des forums sociaux s'impose. Les débats s'engagent, les exclus s'imposent et les plates-formes s'élaborent.

Avant tout, il faut retenir de ce forum un formidable élan pour le mouvement social en Afrique. Nous avons participé à un forum mondial mais il a été très marqué par les problèmes que connaît le continent africain : l'agriculture, les problèmes d'alimentation, les conflits, l'éducation, le travail, la place et le rôle des



Tous solidaires !

© Roger Ferrari

femmes, les institutions financières internationales... Pour de nombreux participants africains, Nairobi restera comme leur première participation à un mouvement social pour leur continent.

Le forum a connu un grand moment de solidarité avec le peuple guinéen sauvagement

réprimé par les sbires du président Conté. Les manifestations se sont multipliées à propos des zones de conflits comme au Tchad, en Somalie et évidemment en Palestine.

À noter encore la première participation à part entière du mouvement syndical international par la Confédération Syndicale Inter-

nationale (CSI) qui a participé à de nombreux débats par l'intermédiaire de son secrétaire général mais aussi par l'intervention de nombreux syndicalistes africains présents grâce à la solidarité d'organisation du Nord dont le SNES et la FSU.

Le FSM de Nairobi débouche sur 21 plates formes qui couvrent l'ensemble du champ social et qui prévoient journées d'action et campagnes. Sur le travail, c'est la campagne de la CSI « travail décent pour une vie décente » qui a été retenue, et sur l'éducation, la plate-forme intègre toutes les initiatives y compris la semaine d'action de l'Internationale de l'Éducation (IE). Tous les signataires sont ainsi engagés dans toutes les formes d'actions. ■

Roger Ferrari

GUINÉE

Témoignage d'une syndicaliste

Moment de forte émotion au congrès de la FSU à Marseille, Mariama Penda Diallo, prend la parole en tant que Secrétaire Générale Adjointe de la FESABAG (Fédération syndicale autonome banques, assurances et micro finances de Guinée, 2 500 adhérents). Elle évoque les événements sanglants dont est victime son pays, la Guinée (voir L'US précédente). Malgré les revenus tirés de ses minerais, notamment la bauxite, la Guinée reste un pays pauvre, classé 156^e sur 177 sur l'échelle du développement humain.

Le président en place depuis 23 ans, Lansana Conté est très affaibli par une interminable maladie, isolé de plus en plus de la population qui subit de plein fouet la crise économique : baisse du pouvoir d'achat due à une inflation de 30 à 40 %, banque centrale devant acheter les devises au marché noir... Pour elle cela explique la réussite totale de la grève lancée par l'Intercentrale CNTG-USTG dès le

début 2005 (même les vendeuses de rue du secteur informel suivraient le mouvement).

Le non-respect des accords signés et la perte de confiance générale face à l'absence d'interlocuteurs explique le démarrage de la grève dans tous les secteurs en janvier 2007. Si elle n'a pas participé aux trois entretiens des syndicalistes avec le président pour trouver une issue à la crise, elle se trouve en première ligne lors de la marche pacifique du 22 janvier à Conakry : elle essaye de porter secours aux blessés mais est arrêtée dès 11 heures du matin ; elle se retrouve seule femme dans une cellule avec dix



Un des blessés par balle du 22 janvier.

© DR

hommes ; grâce à la pression populaire et internationale, Mariama sera libérée le lendemain matin après les autres syndicalistes détenus. On relèvera plus de 60 morts. Elle participe aux négociations qui aboutiront à l'accord du 27 janvier. Chargée des relations publiques extérieures, internationales de l'Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG) et membre de l'Intercentrale, elle a entre temps pris l'avion pour venir témoigner en Europe à la demande de la FSU qui s'est engagée dès le FSM de Nairobi dans le mouvement de solidarité avec le peuple guinéen. Cette solidarité s'est aussi concrétisée en Guinée par la venue d'une délégation de syndicalistes africains conduite par Guy Rider, secrétaire général de



Délégation internationale de soutien : le secrétaire général de la CSI, le secrétaire général du CNTS (Sénégal) aux côtés de Mariama.

© DR

la CSI, qui a apporté un soutien moral et financier aux victimes de la répression et qui interviendra auprès du FMI et de la Banque mondiale si le président Conté ne respecte pas ses engagements. ■

Dernière minute

Après la nomination d'un proche du président comme premier ministre, de nouveaux affrontements ont fait 23 morts le 10 février. L'intersyndicale maintient la grève illimitée et réclame désormais le départ de Lansana Conté.

À LIRE

Revue des revues

LES CAHIERS D'HISTOIRE

N° 99, 2^e trimestre 2006



Le titre générique de ce numéro, *Relectures d'Histoires coloniales*, dit bien l'objet. Revenir sur les passés coloniaux pour relier de manière dialectique Histoire et Mémoire. De quoi susciter de nouvelles visions et de nouvelles interrogations.

LE CAHIER DESSINÉ

Revue annuelle, octobre 2007, n° 7, Buchet-Chastel Éditions, 29,50 euros.



Une revue luxueuse pour un hommage, qui ravira tous ses fans, à Claire Bretécher, avec des dessins et tableaux inédits. Pour le reste, comme le titre l'indique, elle donne à voir et à découvrir de drôles d'horizons, de drôles de constructions permettant de rendre compte d'un monde, le nôtre, qui tend vers la barbarie...

Notre sélection

► LA HONGRIE, 50 ANS APRÈS...



Octobre 1956, la Hongrie se révolte, Budapest voit d'énormes manifestations pour réclamer des droits démocratiques. La révolution politique semble en marche... C'est la réhabilitation de Laszlo Rajk. Ses funérailles furent le facteur déclencheur de ce soulèvement... Un anniversaire, en 2006, peu fêté. Il y eut pourtant deux livres permettant à la fois de faire le point sur la Hongrie et sur les frères Rajk. L'un veut reprendre 1000 ans d'Histoire avec tout ce que cette longue durée compte de réécriture, l'autre raconte l'histoire des deux frères Rajk, l'un fasciste, l'autre communiste...



• *Les Hongrois, mille ans d'histoire*, Paul Lendvai, Noir sur Blanc, 679 p. ; *Les frères Rajk*, Duncan Shiels, Buchet-Chastel, 309 p.

► UNE HISTOIRE SECRÈTE

La « Cosa Nostra » est plus connue sous le nom de Mafia. Se plonger dans cette histoire suppose de raconter la Sicile et l'exportation de ses codes aux États-Unis, une société qui exclut ces Italiens ne répondant pas aux critères de WASP, Blancs, Anglo-Saxons Protestants. Une histoire faite aussi de misère et de secrets, de tueries sauvages et de références communes... L'auteur en profite pour essayer de dégonfler toutes les légendes. Un travail nécessaire. Une sorte aussi d'histoire du 20^e siècle en train de se faire... **N. B.**



• *Cosa Nostra. L'histoire de la mafia sicilienne de 1860 à nos jours*, John Dickie, Buchet-Chastel, 496 p.

REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ?

Du passé ne faisons pas table rase...

Comment s'est imposé le libéralisme en France ? Peut-on faire la chronique de cette décennie, celle des années 1980 qui a vu le déferlement de la vague libérale sous laquelle nous vivons encore ? Quelle responsabilité des gouvernements de François Mitterrand dans cette mort de l'espoir qui a plongé le mouvement ouvrier dans une crise dont il ne sait toujours pas se sortir ? C'est à ces questions – et à quelques autres surgissant dans cette tentative de travail de mémoire – que veut répondre François Cusset dans ce gros livre qui se lit comme un roman vrai (il a réalisé beaucoup d'entretiens) et qu'il faut conseiller à toutes les jeunes générations pour leur permettre d'appréhender la société française. Dans ces années-là, ses modes de représentations commencent à évoluer. La lutte des classes semble s'estomper, les frontières même partageant les groupes sociaux donnent l'impression de s'évanouir. Seuls les individus ont l'air d'exister, au détriment de toute sociologie et de toute analyse. Une telle somme suscitera des réactions, des critiques... Elles sont nécessaires pour pouvoir comprendre notre passé... Et notre présent ! Cette victoire du libéralisme économique n'est pas restée sans conséquence. Désormais, la société privée de solidarités collectives éclate en « commu-



nautarismes » faisant disparaître la question sociale. Elle tend à être remplacée par la question raciale pour une représentation sur le mode ethnique. Deux ouvrages collectifs viennent analyser cette tendance profonde provenant des déstructurations sociales, de la perte des valeurs collectives. L'un est centré sur cette question, *De la question sociale à la question raciale ?*, l'autre, *Résister au sécuritaire*, traite « l'ethnicisation » de la question sociale comme une conséquence logique du « sécuritaire ». S'exprime ainsi un mouvement à une métamorphose de la forme de l'État, d'une forme sociale pour assurer la cohésion sociale à une forme autoritaire. Le mouvement syndical se trouve obligé de répondre à ces questions pour définir son avenir... ■

Nicolas Bénéès

• *La décennie. Le grand cauchemar des années 1980*, François Cusset, La Découverte, 371 p., 23 euros.

• *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la direction de Didier Fassin et de Éric Fassin, La Découverte, 263 p., 20 euros.

• *Résister au sécuritaire. Dérives sécuritaires dans les quartiers populaires*, coordination Hanna Laville, Fondation Copernic/Syllepse, 148 p., 7 euros.



► UN MANUEL POUR « L'HONNÊTE HOMME »

Christian de Boissieu est un spécialiste reconnu des systèmes financiers et il faut recommander la lecture de ce manuel, *Les Systèmes Financiers*. Il fait le pont, aidé d'autres spécialistes, sur ses métamorphoses et sur les manières de le réguler. Il donne des instruments pour comprendre notre monde...



• *Les systèmes financiers. Mutations, crises et régulation*, 2^e édition, Economica, 215 p.

► VIOLENCE ET SOCIÉTÉ

La thèse défendue par Patrizia Romito fera sans doute bondir. La violence masculine, les violences faites aux femmes sont occultées par la société pour permettre au système de domination patriarcale de continuer à survivre. C'est à un panorama international qu'elle nous convie pour prendre conscience de cette réalité. Pour pouvoir aussi la changer. Il faut la faire connaître pour que le débat puisse exister... **N. B.**



• *Un silence de mortes*, Patrizia Romito, Syllepse, 298 p.

► ENSEIGNER EN PRISON

Jean-Marie Blanc raconte à la fois son expérience d'enseignant en prison, tout en dénonçant les conditions de l'incarcération, conditions déplorables, au-delà de toute éthique. Ils sont nombreux, près de 300 000 écrit-il,



le nombre d'enseignants de son type. Mais invisibles... Un livre réquisitoire pour essayer de changer, un peu, le monde et notre vision des prisons.

• *Un zèbre à l'ombre*, Jean-Marie Blanc, Nouveaux Regards/Syllepse, 235 p.

► UN CONTE

Comment raconter le « sarkozysme » aux enfants ? En utilisant la méthode du conte. Et les auteurs de se lancer dans cette aventure. Drôle parfois, un peu lourd d'autres fois, les personnages connus affleurent et, sous leur faux nez, sont bien mis en scène. Essayez !



• *Les loups. Le sarkozysme expliqué aux enfants*, Le Bord de l'Eau Éditions, 117 p.

► UN ENFANT DU 20^e SIÈCLE

Louis Mercier Vega a fait partie de la colonne Durruti pendant la guerre d'Espagne. Autant qu'il se reconnaît dans le communisme libertaire comme on disait à l'époque. Que faire pendant la guerre ? Il le raconte dans ce périple qui le conduira sous d'autres continents avec la volonté de continuer à se battre pour un autre monde, un monde de liberté et de fraternité... Une part de l'histoire du 20^e siècle trop souvent occultée... **N. B.**

• *La chevauchée anonyme. Une attitude internationaliste devant la guerre (1939-1941)*, Louis Mercier Vega, postface de Charles Jacquier, Agone/Mémoires sociales, 264 p.



► POUR DÉBATTRE

Ce dictionnaire réunit des économistes et des sociologues pour essayer de tracer les contours d'une « autre économie », contours difficiles à cerner d'autant que les contributeurs ne partagent pas toutes et tous les mêmes orientations. Ils se reconnaissent dans la nécessité de revenir aux débats et sur les théories économiques et sur les politiques économiques pour démontrer que des choix sont possibles et qu'ils ressortent d'enjeux de société.



• *Dictionnaire de l'autre économie*, sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, Folio Actuel, 720 p.

► MISE EN PRATIQUE D'UN DROIT

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit qui existe, pour les salariés, depuis la loi dite de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Les auteurs réunis ici discutent de ce droit, de ses applications et de ses conséquences sur les qualifications et sur l'avenir des formations. Un débat utile et nécessaire. **N. B.**



• La validation des acquis de l'expérience. La reconnaissance d'un nouveau droit, sous la direction de Frédéric Neyrat, Éditions du croquant, 477 p.

ARTISTE ET MILITANT

Bruce Clarke, en lutte contre toutes les oppressions – contre l'apartheid, le génocide au Rwanda... – veut, par ses créations, susciter des réactions, une prise de conscience. Ce projet n'est pas toujours couronné de succès, mais ses tentatives valent la peine d'être vues et soutenues. **N. B.**



• *Dominations*, Bruce Clarke, Savoirs Autonomes/Éditions Homnisphères, 140 tableaux, textes français et anglais.

Notre sélection

► PRÉSENTATION : EDGAR J. HOOVER!



Marc Dugain a construit une fausse autobiographie du compagnon de Hoover, patron du FBI et responsable de la chasse aux sorcières, faiseur de présidents, homme coupable de son homosexualité en lutte pour l'ordre moral en compensation. Tel qu'il apparaît ici, dans toute sa splendeur, dans ce rôle d'anticommuniste, antiprogressiste et défenseur de la mafia... Intéressant, mais, Dieu que c'est mal écrit.

• *La malédiction d'Edgar*, Marc Dugain, Folio/Gallimard.

Polars

► AUTEUR : INCONNU



B. Traven, ainsi signait-il ses livres les plus connus, comme *Le Trésor de la Sierra Madre* dont John Huston fit un film, avec Humphrey Bogart. Comment s'appelait-il réellement ? Ret

Marut semble-t-il mais il n'a jamais voulu l'avouer, recherché qu'il était de par sa participation supposée à la révolution allemande de 1923. Ou'importe ! Ce Traven, conservons ce nom est un auteur important. Et « Culte fictions » a décidé de tout éditer et rééditer. Rien n'est à jeter. Ses premières nouvelles réunies ici, *Le chagrin de saint Antoine* amorce déjà l'auteur qu'il deviendra, avec une compréhension de l'intérieur des populations autochtones du Mexique, les Indiens comme on disait à l'époque. En même temps, il offre une vision des méfaits du colonialisme.

• *Le chagrin de saint Antoine et autres histoires mexicaines*, Traven, Culte fictions/La Découverte, 110 p. À lire aussi *La Charrette*, *La révolte des pendus*, *Rosa Blanca*, *Le vaisseau des morts* dans cette même collection.

► RENCONTRE DE DEUX MENSONGES



Le journaliste du *New York Times*, Michael Finkel, est convaincu de mensonges en 2002 et licencié. Il le raconte ici. Un mensonge pour approcher de plus près la réalité mais il n'est pas entendu.

Au même moment, un meurtrier, Christian Longo utilise le nom de Finkel pour commettre ses crimes. Cette rencontre est au centre de cette histoire vraie qui est aussi un plaidoyer *pro domo*. Mais quand même... Elle nous laisse rêveur...

N. B.

• *Le journaliste et le meurtrier*, Michael Finkel, Buchet/Chastel, 334 p.

► LE BLUES NORVÉGIEN

Gunnar Staales en fait partie de ces auteurs de polar qui se font un malin plaisir à décrire leur pays sous les couleurs de la dépression qui frappe leur personnage. Le détective privé Varg Veum voit sa compagne le quitter et se fait un ami dans les bars qu'il fréquente. Un ancien policier

UNE HISTOIRE NOIRE

Polar et histoires

Nous l'attendons. La suite des aventures d'Easy Rawlins.

Un peu détective privé à la mode Marlowe, un peu griot, un peu déjantée, surtout porte-parole de la communauté africaine-américaine du ghetto de Watts. Walter Mosley, par son intermédiaire, se fait historien d'une histoire qui ne se fait pas dans les livres du même nom. Il faudrait introduire les témoignages, le vécu, la mémoire pour avoir une chance d'approcher ces réalités, les faire saisir aux générations d'aujourd'hui qui font comme si elles n'avaient pas de passé parce qu'elles n'ont pas d'avenir. En ce sens, ces polars font partie intégrante d'une histoire du 20^e siècle en train de se faire. Depuis une quinzaine d'années maintenant, à travers la vie du personnage qui vieillit en même temps que l'auteur et nous, se déploie l'histoire des États-Unis vue à travers la vie dans ce ghetto noir de Los Angeles. Nous sommes arrivés en 1966, peu de temps après les émeutes qui ont ravagé la vie et l'environnement des habitants. L'intrigue est difficile à saisir – je me demande même si l'auteur ne l'a pas abandonnée en cours de route – mais les personnages sont là devant nous, sauf le double guerrier et tueur Raymond. De vrais caractères. Les laissés-pour-compte des guerres et des affrontements vus par l'impérialisme américain. Une charge actuelle. Même Marx a ici droit de cité, dénigré certes, incompris tout en démontrant sa place essentielle, comme les hippies, présentés sous un jour sympathique, surtout pour le Noir qu'est ce faux détective privé. Un roman « vrai » comme on le dit des documentaires, des situations et des personnages conduisant à des interrogations sur la manière d'écrire le présent des États-Unis d'Amérique ! ■

Nicolas Bénéès

• *Noirs Baisers*, Walter Mosley, Seuil/Policiers, 291 p., 20 euros.

qui se fera assassiner. Il enquêtera, découvrira des réalités du capitalisme social démocratisé norvégien, aura le blues et découvrira que la volonté de conserver son pouvoir et son profit est plus forte que l'adhésion à des valeurs de la Résistance. Le tout dans une nuit qui n'en finit pas...

• *La nuit, tous les loups sont gris*, Gunnar Staalesen, Folio/Policiers.

► HOMMAGE

Batya Gour, auteure de polars, romancière à part entière et surtout observatrice lucide de la société israélienne, de ses non-dits, de ces silences qui habitent le souvenir en empêchant tout travail de mémoire et encore moins de l'Histoire. Il faut la lire pour comprendre cette société étrange, façonnée par l'Histoire et volontiers ignorante de son Histoire. Les six enquêtes de son commissaire Ohayon ont toutes été traduites en français et font l'objet d'une nouvelle édition chez Folio/Policiers. *Le meurtre du samedi soir* est le dernier en date, tout en ayant été écrit en 1993. Il se passe dans ce milieu assez spécifique de l'Institut de psychanalyse de Jérusalem où Eva Neidorf a été assassinée un samedi matin. La recherche de l'assassin permet d'ouvrir des portes non prévues



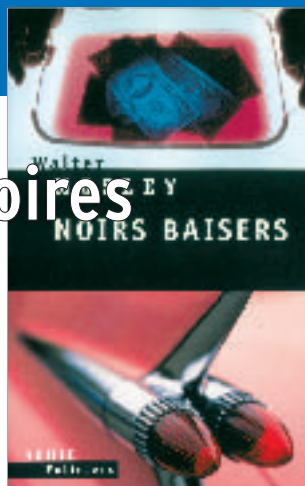
sur les réécritures du passé. Une auteure nécessaire qui nous a quittés en 2005...

• *Le meurtre du samedi matin*, Batya Gour, Folio/Policiers.

► UN PHOTOGRAPHE ?

Comment photographier ? Qui ? Pourquoi ? Quelle est notre humaine condition qu'il faut faire voir aux autres pour qu'ils en prennent conscience ? Une sorte d'hommage d'abord à Diane Arbus, photographe qui eut son heure de gloire dans les années 60 en montrant les marginaux, ensuite, une réflexion sur un grand malade qui s'ignore. Il a vu son père mourir et du coup se fout de tout, surtout de son avenir... L'auteur en profite pour régler quelques comptes avec les « urgentistes » accusés ici de trafic divers de drogues pour se faire de l'argent facilement. En même temps une description de Manhattan et de ses laissés-pour-compte. Franck Verbeckas deviendra lui-même photographe en découvrant l'amour et le sida – donc la mort – en même temps. Le tout sur fond de combats d'escrimeuses... Interpellation de la morale rime, ici, avec culpabilité... Pas toujours réussi mais intelligent. N. B.

• *Manhattan Grand-Angle*, Shannon Burke, roman noir, Gallimard/Série Noire, 227 p.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN VADE-MECUM

Un manuel comme il en faut permettant par ses entrées multiples de cerner et les concepts fondamentaux de l'économie et les formes actuelles de notre environnement. À conseiller à nos élèves et à nos collègues. Quelques entrées susciteront le débat.

• *100 fiches pour comprendre la mondialisation*, M. Montoussé, S. D'Agostino, A. Chaffel, J.-M. Huart, Édition Bréal, 238 p.

► QUESTIONS DE PARENTALITÉ

Que faire lorsque l'enfant ne paraît pas ? Recourir à l'Assistance Médicale à la Procréation ? À l'adoption ? Nathalie Salmon s'efforce de poser les bonnes questions pour définir une sorte de nouvelle parentalité. Un récit d'expériences qui servira pour éviter certains pièges.

• *Lorsque l'enfant ne paraît pas*, Nathalie Salmon, Cheminement, 293 p.

► VOYAGE EN ANTILLES-GUYANE

Ces sept nouvelles nous convient à une découverte à la fois réaliste et fantastique de ces territoires considérés comme français. Le titre générique nous dit la volonté de l'auteur d'inonder de rêves notre réalité quotidienne. À étudier avec des classes de Quatrième-Troisième.

• *Le capteur de rêves*, Hervé Vignes, Ibis Rouges Éditions, 167 p.

DÉFUMER, VOUS AVEZ DIT DÉFUMER ?

L'auteur, spécialiste de tabacologie, a écrit ce manuel à l'intention de ceux qui veulent « abandonner le tabac ». On est bien loin des remèdes qui donnent des illusions aux candidats à l'arrêt et des dividendes aux faiseurs de miracles. Une démarche scientifique (voir *La fume*), par exemple l'analyse de la confrontation des deux peurs « mortelles » chez le fumeur : la peur de la maladie et la peur d'arrêter. Parfois elle peut apparaître iconoclaste, quand il affirme qu'il faut d'abord avoir analysé tous les bénéfices que la cigarette apporte, pour bien se révéler le concept de « peur de perdre en arrêtant » ; on voit là tout le respect qu'il a pour la personne fumeur. L'ouvrage, synthétique, s'appuie sur des idées-forces convaincantes et des exercices de contrôle simples, révélateurs des problèmes individuel et sociétal liés au tabac. Coïncidence de cette parution avec la date d'application de l'interdit dans les lieux publics... F. Galaup

• *Petit manuel de défume*, Robert Molimard, Éditions SIDES-IMA.

RESTRUCTURER L'ENSEIGNEMENT

En France, les grandes restructurations de l'Éducation nationale commencent, en général, par l'enseignement supérieur. Analyser les transformations actuelles à ce niveau permettra d'appréhender toutes les déstructurations en cours.

Autant dire que ce petit ouvrage est absolument nécessaire. N. B.

• *L'enseignement supérieur en France*, Maria Vasconcellos, La Découverte.

DÉCOUVRIR L'AMÉRIQUE

Jean-Pierre Guéno, dans le cadre d'un projet à Radio France, *Cher pays de mon enfance, paroles de déracinés*, a découvert ces lettres et aquarelles de Louis Surenard parti découvrir le Nicaragua. À partir de 1930, il raconta ses surprises et son environnement. Une façon, pour nos élèves, d'aborder ces rivages et cette période. N. B.

• *L'oncle d'Amérique. Carnet d'un fils de cordonnier qui voulait découvrir le monde*, Omnibus.



UN FILM LIBANAIS SANS FINANCEMENTS EUROPÉENS

Quand le Nord vibre avec le Sud

À travers l'histoire d'une troupe de danseurs qui essaient de moderniser la dabké, danse libanaise traditionnelle, *Bosta* (*L'Autobus*) pose légèrement des questions graves : la reconstruction du Liban, après les interminables années de guerre, le patrimoine culturel du pays, les liens familiaux et communautaires. L'esthétique est à la croisée de *Fame*, de *Friends* et de *Bollywood* ; les filles sont sensuelles, les sentiments exacerbés, les couleurs éclatantes, les brusques passages du dialogue au chant, doublé sans le moindre réalisme, regardent du côté égyptien et indien, et l'ensemble est d'un enthousiasme communicatif qui explique le succès exceptionnel du film au Liban et, progressivement, auprès des publics du monde arabe. L'auteur-réalisateur-producteur-distributeur Philippe Aractingi tente de refonder un cinéma populaire qui intègre à la fois une forte composante traditionnelle et un discours sur la nécessité de l'ouverture au dehors : tout un aspect du film porte en effet sur le côté « mondialisé » de la dabké techno conçue par son protagoniste, le chorégraphe mélancolique Kamal (Rodney El Haddad). Pour ce faire, le film a misé sur un finance-

ment inventif et « 100 % libanais ». *Bosta*, déclare P. Aractingi, ne pouvait pas séduire des habitués pourvoyeurs de fonds européens, français notamment, qui favorisent toujours le même type de scénario à caractère culturel, des films français en langue arabe qui répondent à la vision que le Nord a du Sud. Aurions-nous donc, comme le pense ce cinéaste qui a vécu et tourné en France, une idée un peu trop arrêtée de ce qu'est un bon film du « Sud », un préjugé esthétique qui ferait aller les fonds vers les films qui nous ressemblent ? La question vaut la peine d'être posée. On peut en effet s'amuser à deviner quel accueil va susciter *Bosta* en France : sans doute une certaine indulgence pour la kitscherie décomplexée de ce drôle de road-movie, et une sympathie politique pour un film qui célèbre joyeusement une renaissance difficile, alors que sa sortie a été suivie d'une nouvelle phase de violence et de destruction au Liban. Reste à savoir si cette sympathie ira jusqu'à tolérer pleinement le droit du film à exister tel qu'il est, c'est-à-dire conçu pour le grand public, cherchant l'éblouissement, l'euphorie,

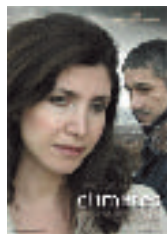


© DR

le rythme, l'émotion rapide et facile, fût-ce au prix de beaucoup de raccourcis et de simplifications romanesques. Selon que la presse réservera à *Bosta* les réticences déjà exprimées dans certaines critiques parues sur Internet (« gentil, mais niais »), ou invitera au contraire le spectateur à vibrer à l'égal du public libanais, nous saurons un peu mieux ce que nous attendons de ces cinématographies, et comment la France et son public peuvent les aider à vivre et prospérer. ■ **Jacqueline Nacache** • *Bosta* (*L'Autobus*), Philippe Aractingi, Liban.

CINÉMA

Le cinéma Turc reconnu...



Les Climats, du cinéaste turc Nuri Bilge Ceylan – la critique internationale l'avait déjà loué pour *Uzak* – provoque de nouveau l'admiration. Le film dévide l'analyse sensible d'un couple qui s'aime mais que sépare

une irréductible distance « climatique », fondée sur la singularité profonde des êtres, des dispositions, des attentes confuses de chacun. L'intimité des situations se mêle à un vrai sens de la mise en scène et de la composition, le récit est économe en action et riche en nuances, les longues scènes guettent leurs personnages jusqu'à l'épuisement, dans un rythme d'une modernité quasi antoninienne.

Le tissu de notations culturelles est présent mais discret : on en apprend un peu, mais pas trop, sur le mode de vie de l'élite intellectuelle turque, et tout pourrait se dérouler sans grand changement sous d'autres climats. Coproduit par Fabienne Vonier, *Iklimler* est tourné vers la reconnaissance artistique internationale, obtenue à Cannes et dans les nombreux festivals où le film a été sélectionné et primé. **J. N.**

Je veux vivre !

La réalisatrice Muriel Brener présente dans des lycées ou des cinémas partenaires, à la demande de collègues, souvent professeurs d'espagnol ou d'histoire-géographie, son film tourné en Bolivie *Quiero Vivir !* À travers le regard et l'expression des enfants des rues, témoignage à travers des histoires intimes replacées dans le contexte, des trois années qui ont précédé ce moment unique dans l'Histoire de la Bolivie, l'élection d'Evo Morales, premier Président indien. Contribution à une compréhension des conditions de ce tournant allant dans le sens de l'indépendance, des droits et de la dignité des peuples, d'une plus grande justice sociale. Lorsque les peuples veulent prendre en main leur avenir, ils peuvent contester la puissance des États-Unis qui a longtemps considéré l'Amérique Latine comme sa chasse gardée n'hésitant pas à fomenteur coups d'État et dictatures sanglantes...



Philippe Laville

• Détails : www.snes.edu ; contact pour réservations : Floris Films 01 40 68 99 20 (demander Fanny).

MUSIQUE

Traditions et modernité

Sept ans ! Un chiffre magique pour saluer cette édition de *Planètes Musiques*, organisée par la FAMDT – Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles – voulant mêler travail de mémoire, traditions et créations. Pour montrer, indiquer la place spécifique de ces musiques dans notre culture. Cultures éclatées devant dialoguer, échanger pour constituer un nouvel univers. Cette utopie nous est nécessaire pour lutter contre tous les intégrismes, tous les communautarismes. Refuser de se laisser enfermer pour, au contraire, bousculer les traditions pour les faire vivre, les faire renaître.

Cette année, comme l'an dernier, une tournée de 40 concerts est prévue dans la toute la France. Le lancement se fera à la Maison de la musique de Nanterre, les 16-17 et 18/02 avec Bouffard-Chabenat, l'un à la vielle à roue acoustique et l'autre à la vielle à roue électro-acoustique, une sorte d'emblème de ce festival se voulant fusion des contraires. Le Centre de la France, la Bulgarie – qui vient d'entrer dans l'Union européenne –, la Bretagne, la chanson française, l'Occitanie,

les Tziganes, la Gascogne... se mêleront et s'em-mêleront en se frottant au rock, au jazz et à toutes les autres traditions. Ce chemin est vital pour nous permettre de construire une nouvelle culture adaptée au monde issu de la chute du Mur de Berlin. Une manière aussi de répondre à la barbarie ambiante qui a tendance à nous submerger. Un travail culturel autant que politique. **Nicolas Bénéès**

• Pour le lancement, rens. 01 41 37 94 21 ; du 1/3 au 29/6, tournées dans toute la France. Re ns. 05 49 95 99 90, www.famdt.com
• Un CD, modal distribué par l'Autre Distribution, est disponible.



Bouffard et Chabenat, fusion des contraires.

DÉFINIR LE PRÉSENT

Albert Robida aurait dû laisser un grand nom dans l'histoire du dessin. Il fut illustrateur, graveur, aquarelliste, peintre, et surtout journaliste et chroniqueur à travers ses dessins qu'il soit fantastiques ou caricatures. Les contributions réunies dans cet ouvrage veulent à la fois nous le faire découvrir ou redécouvrir et lui rendre une place essentielle dans sa volonté de mêler passé et futur, traditions et modernité pour définir un présent. • *Albert Robida, du passé au futur*. Sous la direction de Daniel Compère, encrage travaux n° 50, Les Belles Lettres.



FERMETURE DU LAVOIR MODERNE PARISIEN ET DE L'OLYMPIC CAFÉ

Politique culturelle ?

Suite à un arrêté préfectoral daté du 27 décembre 2006, les services de police ont notifié la fermeture pour 9 jours, en plein milieu d'un festival pour enfants, du seul théâtre existant dans les quartiers de la Goutte d'or et de Château Rouge.

Il y a vingt ans, Hervé Breuil ouvrait une nouvelle salle à Paris dans un ancien lavoir public à la Zola, rue Léon, à la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement.



Le Lavoir Moderne Parisien qui est une salle de théâtre avec une programmation de spectacles invités et des concerts, conduit parallèlement, depuis sa création en 1986, une politique culturelle de proximité, dans la tradition populaire de ce quartier qui a toujours accueilli une immigration nombreuse liée à la décolonisation ou à l'exil politique et économique.

C'est ainsi que Le Lavoir a trouvé à la Goutte d'or sa vocation de lieu culturel d'accueil et d'échanges, grand ouvert sur un secteur sensible. C'est selon cette même ligne toujours maintenue, voire renforcée, que le festival « Nous sommes tous des Africains » dont c'était en 2006 la septième édi-



tion a pris la forme d'une fête avec, chaque mercredi, un repas de quartier basé sur la convivialité et les échanges culturels. Une manifestation internationale qui brasse toutes les cultures représentées dans le secteur et réussit le tour de force de réunir habitants du quartier et franciliens, à l'occasion de concerts, de spectacles de débats ou autour de... plats africains.

Les deux établissements ont été fermés pour nuisances sonores alors qu'aucune plainte n'a été officiellement enregistrée et pour vente d'alcool alors que l'Olympic-Café dispose d'une licence lui autorisant la vente. On peut, à partir de là, s'interroger sur les vraies raisons de cette sanction et mettre en doute les annonces du ministère qui prétend « encourager les initiatives permettant de développer une présence culturelle au sein de quartiers encore sous-équipés... ».

Faut-il faire un rapprochement entre la fermeture momentanée du LMP et celle, définitive depuis octobre dernier de *Barbizon*, cette salle de cinéma du 13^e restée fermée pendant vingt ans et rouverte en 2002 par un collectif d'habitants engagés dans le socio-culturel ?

Le Barbizon était, comme le Lavoir Moderne Parisien et l'Olympic-Café un lieu de débats et d'expression publique... ■

Francis Dubois

- Lavoir Moderne Parisien, 35, rue Léon, 75018 Paris. Tél. : 01 42 52 29 93. Partenaire Réduc'Snes.
- Olympic-Café, 20, rue Léon, 75018 Paris.

Utgé-Royo en concert et DVD

Serge Utgé-Royo, fils d'exilés de la guerre d'Espagne, est particulièrement sensible à tout ce qui porte atteinte à nos libertés, aux solidarités, à la mémoire des luttes contre le fascisme, au moment où se généralisent de nouvelles chasses aux étrangers et que l'on doit s'inquiéter de la banalisation d'idées de l'extrême-droite, faisant « le lit de la charogne »... Depuis le milieu des années 70, son itinéraire, ignoré de la plupart des médias, est jalonné d'une quinzaine de disques - dont 13 albums personnels -, de plusieurs livres (recueil de textes et chansons *L'espoir hésite*, roman historique *Noir coquelicot...*), de très nombreux spectacles musicaux et théâtraux en France et dans le monde... Se prépare le DVD du spectacle collectif *La Commune n'est pas morte* qu'il a conçu au 20^e Théâtre de Paris, avec Francesca Solleville, Bruno Daraguy, Natacha Ezdra, Dominique Grange et la complicité de Tardi pour les images, bientôt disponible. Par contre, le 15 janvier, est sorti son premier DVD, enregistré en public, 18 chansons parmi les plus récentes et quelques surprises. Il permet d'apprécier encore mieux cet auteur compositeur de talent, dont les textes conjuguent poésie, bonheur de vivre, révoltes et incitation à la vigilance contre les régressions et renoncements aux grandes utopies sociales. P. L.

• Serge Utgé-Royo en concert CD (18 €) et DVD (24 €). Edito-Musiques/distribution « Rue Stendhal Diffusion ». Présentation détaillée et calendrier des concerts en France, Belgique, Suisse... sur www.snes.edu



Un lieu à découvrir

Vaut à elle seule le détour, la beauté intérieure de cet ancien salon de musique en chêne sculpté, style Renaissance flamande, qui fut une salle de concert de 1890 à 1932, puis un cinéma d'art et essai renommé. Devenu Théâtre en 1986, il est animé depuis 2005 par une nouvelle équipe. Avant de découvrir un festival de « théâtre baroque » d'avril à juin, la présentation en alternance d'une mise en scène de *Amphitryon* de Molière, une création musicale *La sœur de Mozart*, la création de *Gelsomina*, librement adaptée du film *La Strada* de Federico Fellini... Il ne faut pas manquer, avant le 23/2, une création musicale humoristique, *Chasseur de sons*, créée à Avignon en 2006 par le jeune quintette vocal « Cinq de cœur » qui parcourt, à la manière d'explorateurs, l'environnement sonore de la planète et une sélection amusante de chansons renommées... Une belle performance, totalement *a capella*.

Philippe Laville

• Théâtre Le Ranelagh, 5, rue des Vignes, 75016. M^o La Muette RER C Boulinvilliers. Nouveau partenaire Réduc'Snes présenté en détail sur www.snes.edu (tarif adhérents SNES sur réservation au 01 42 88 64 44 et présentation carte Snes = 15 à 24 € au lieu de 30 à 35 € selon spectacles).



Spectacles en V.O.

Pour sa 4^e édition, le festival *Le standard Idéal*, présente six spectacles dans les différentes salles de la MC 93 pour de courtes périodes.

Vie et destin, un texte de Vassili Grossman, sera joué en russe surtitré (du 4 au 7/02) dans une mise en scène de Lev Dodine, par la troupe du Théâtre Maly de Saint-Pétersbourg.

Hamlet de Shakespeare suivra (du 7 au 15/02). Arpad Schilling qui met en scène n'est pas un inconnu à Bobigny. Il avait présenté la saison dernière une « Mouette » très remarquée.

Ivanov de Tchekov sera donné en allemand surtitré (10 et 11/02). Dimiter Gotscheff, metteur en scène mythique en Allemagne, a monté la pièce hors de tout naturalisme.



Kriegsfiel de Bertolt Brecht est un spectacle en allemand. Kathrin Angerer, metteur en scène, qui fut l'héroïne du « Maître et Marguerite » monté par Frank Castorf, prête ici sa voix aux chansons de Brecht (du 15 au 17/02).

Dans la jungle des villes de Brecht sera donné en Allemand surtitré (du 16 au 18/02) dans une mise en scène de Frank Castorf.

Macbeth de Shakespeare, toujours en allemand surtitré, mise en scène de Jürgen Gosch sera programmé (24 et 25/02). De grands textes, des metteurs en scène de grand talent et de renommée internationale. ■ F. D.

• MC 93, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Rés. : 01 41 60 72 72 / www.mc93.com (partenaire Réduc'Snes)

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages : l'actualité culturelle de février-mars en particulier théâtrale, cinématographique, plastique, musicale, chorégraphique... des débats et conférences, actions, collègues créateurs... Est également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'snes » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous. Philippe.Laville@snes.edu

LE CONGRÈS DE LA FSU S'ACHÈVE, CELUI DU SNES SE PRÉPARE. Les documents de congrès abordent des questions sur un certain nombre de problèmes qui peuvent faire débat, et l'outil Internet devrait pouvoir y aider. Nous avons choisi de références ou des textes plus développés. L'homoparentalité, question de société et d'actualité, peut concerner

De l'homoparentalité... aux droits d'une question syndicale à approfondir

Homoparentalité et égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels, questions syndicales

Certain(e)s peuvent se demander en quoi ces questions relèvent du champ syndical. Avant de tenter de répondre, donnons quelques informations pour alimenter le débat, sachant qu'il s'agit de se doter de nouveaux mandats.

On compte en France environ 100 000 familles homoparentales, 11 % des lesbiennes et 7 % des hommes homosexuels ont des enfants. 45 % des lesbiennes et 36 % des hommes homosexuels désireraient en avoir (*cf.* http://www.apgl.asso.fr/documents/statistiques_homoparentalite.pdf).

Il existe quatre formes de familles homoparentales : enfants nés d'une union hétérosexuelle antérieure ; enfants adoptés par une seule personne ; enfants nés grâce à des techniques de procréation médicalement assistée (comme l'insémination artificielle avec donneur) ou à des « mères pour autrui » ; et enfants naissant dans le cadre de projets dits de « coparentalité » avec présence conjointe de figures paternelle et maternelle (*cf.* <http://www.apgl.asso.fr/faq.htm#familles>).

De nombreux pays ont déjà légiféré sur l'adoption par un couple de même sexe, par le second parent (parent social), sur l'exercice commun de l'autorité parentale en couple de même sexe, sur l'insémination artificielle ou la gestation pour autrui (*cf.* http://www.apgl.asso.fr/documents/droit_comapre_2006.pdf). En France, même si l'on peut poser la question de l'homoparentalité sous l'angle de l'égalité

des droits (en dehors des couples mariés, donc hétérosexuels, seuls les célibataires ont le droit d'adopter à condition en pratique de taire voire de mentir sur leur orientation sexuelle s'ils sont homosexuels), c'est surtout la question du droit de l'enfant et de ses parents qui est posée (*cf.* *Libération* du 14/01/2006 <http://www.apgl.asso.fr/presse/libe20060114.pdf>). En matière de parentalité, « c'est le vide juridique quasi total sur la protection des enfants nés dans une famille homoparentale. En cas de séparation, rien ne vient protéger l'enfant d'une rupture avec la personne qu'il considère comme son parent mais qui n'en a pas le statut légal. En cas de décès du seul parent légal, l'enfant peut être privé brutalement de toute relation avec son parent social. Il peut se retrouver orphelin alors qu'en réalité, un de ses



parents est encore vivant. Même une tutelle testamentaire peut être contestée par un conseil de famille⁽¹⁾ » (*cf.* <http://www.apgl.asso.fr/documents/an-beaupar-apgl-30112005.pdf>). Pour la Ligue des droits de

l'Homme, « la situation de non-reconnaissance légale du coparent [...] est systématiquement source d'incertitudes et d'insécurité pour l'enfant » (*cf.* la LDH, http://www.liguedh.be/medias/271_position%20LDH%20homoparentalite.pdf).

L'homoparentalité n'étant pas reconnue, des droits accordés aux familles dans le cadre hétéroparental ne le sont pas à la famille homoparentale. Ainsi en est-il du droit au congé de paternité, que ne pourra pas prendre la compagne d'une femme qui vient d'accoucher, ou le compagnon d'un homme qui vient d'adopter. *Idem* pour le congé pour enfant malade

refusé au « parent social ». *Idem* pour le congé parental si le parent social désire s'arrêter pour élever l'enfant quelque temps, sa mère biologique ou son parent d'adoption en étant empêché pour une raison quelconque. Pour les fonctionnaires, l'existence d'un enfant à naître ne sera pas prise en compte dans le calcul des points donnant droit à mutation.

Pour répondre à notre question initiale, c'est donc bien sûr le terrain des droits et plus concrètement des droits sociaux qu'un syndicat est directement interpellé. Ainsi par exemple, pour les couples de même sexe, l'interdiction du mariage les oblige, s'ils souhaitent bénéficier de quelques garanties, à contracter un PACS. Et pourtant, malgré tout, ce dernier n'offre toujours pas les mêmes garanties et les mêmes droits que le mariage, en matière de succession⁽²⁾, de pension de réversion⁽³⁾, d'accès à la nationalité (*cf.* <http://www.interlgbt.org/spip.php?article661>). Les offrirait-il d'ailleurs qu'il ne doit pas nous apparaître souhaitable que des citoyens, en fonction de leur appartenance à telle ou telle catégorie, se voient proposer des droits spécifiques. Seule l'égalité des droits entre tou(te)s les citoyen(ne)s respecte le contrat républicain. ■

ZOOM : L'ENFANT EST-IL EN DANGER ?

Les études (*cf.* <http://www.apgl.asso.fr/etudes.htm>) menées par des experts, depuis 25 ans, montrent que les enfants en familles homoparentales ne sont pas différents des autres tant au niveau des comportements que des maladies mentales : il n'y a aucune confusion sur la place de chacun dans la famille, ni brouillage des identités, ni influence sur l'orientation sexuelle des enfants (*cf.* aussi un essai intéressant sur le site de l'École normale supérieure, à Paris :

<http://www.eleves.ens.fr/pollens/seminaire/seances/homoparentalite/arguments/homoparentalite.htm>). En 2002, l'association des pédiatres américains s'est déclarée favorable à l'adoption par des couples de même sexe et l'association américaine de psychiatrie (*cf.* http://www.apgl.asso.fr/documents/APA_2002_12.htm) a fait de même.

La seule difficulté, et les enfants de divorcés l'ont connue il y a quelques dizaines d'années, tient au fait de n'être pas totalement dans la norme. Mais cette norme n'existe-t-elle pas uniquement dans la tête de celles et ceux qui l'érigent en dogme ?

(1) « Des familles conformes et subversives à la fois », Martine Gross, *Nouveaux Regards*, n° 26, p. 46.

(2) Ainsi, les droits de mutation à titre gratuit et les taux de taxation des successions sont beaucoup moins favorables que pour les couples mariés.

(3) Il n'y a pas de réversion de pension dans le cadre du PACS.

latives aux familles homoparentales et aux droits des homosexuels et transsexuels. C'est l'occasion d'approfondir ce mois-ci de garder la trame d'un texte interne à la FSU et de vous donner des adresses vers les sites ECJS ou TPE comme des débats dans les établissements ; ce dossier peut vous fournir quelques pistes.

es transsexuels : ir sur Internet ?

Discriminations transphobes

La communauté psychiatrique internationale, en s'inspirant d'une classification nord-américaine des troubles psychiques, considère le transsexualisme comme une maladie mentale (classification DMS4). L'OMS reprend cette classification pour faire du transsexualisme un trouble mental, comme l'était l'homosexualité jusque dans les années 80 (cf. le site de l'INSERM, <http://infodoc.inserm.fr/ethique/Travaux.nsf/0b18553bd754a1c7c1256701002c6600/25e34f8ccffa97c8c12567c8003117c?OpenDocument>). En France, la conviction d'appartenir au sexe opposé à son sexe biologique relève donc officiellement du trouble mental, qui suppose des soins selon des protocoles très stricts (cf. cet article d'un psychologue clinicien, transsexuel, paru dans *Multitudes* : <http://multitudes.samizdat.net/Quand-les-trans-deviennent-experts.html>). Certes, les personnes pas encore certaines de leur identité demandent une aide à l'auto-diagnostic, pour pouvoir se dire trans ou non. On peut donc parler de soins

puisque cela vise à soulager la souffrance de n'être pas dans le bon corps. Pour autant, même s'il est nécessaire d'assurer un suivi médical, ne serait-ce que sur le plan endocrinologique (transformation hormonale), les transsexuel(le)s ont une vie sociale, professionnelle et des activités intellectuelles comme tout un chacun, et ne se considèrent pas comme malades, a fortiori pas comme malades mentaux (cf. l'association ASB, <http://www.asbfrance.org/pages/transsexualite.htm>). En revanche, ils vivent la discordance dont ils sont victimes comme un véritable handicap physique. Si les transsexuels admettent cette nomenclature injustifiée, c'est afin d'accéder aux traitements médicaux nécessaires. Les tribunaux quant à eux obligent à fournir des certificats attestant du suivi par un psychiatre pour le changement d'état civil, sans parler de l'obligation de passer par

une opération chirurgicale (mastectomie, hystérectomie, vaginoplastie, phalloplastie) que tou(te)s les transsexuel(le)s ne souhaitent pas. Certain(e)s la vivent comme une véritable castration, et souhaiteraient se contenter des traitements hormonaux. Ainsi, une seule forme de traitement peut conduire, si la personne souhaite changer d'état civil, à une réassignation de sexe (cf. <http://www.inter-lgbt.org/spip.php?article656>). Dans le cadre professionnel, de nombreux transsexuels rencontrent de grandes difficultés. L'accès et le maintien à l'emploi sont précaires pour les transsexuels surtout au moment de la phase de transformation, car l'employeur, souvent, n'hésite pas à licencier la personne. Là encore le



POUR EN SAVOIR PLUS

Les principaux sites cités dans le dossier :

- FSU, textes préparatoires du congrès de 2007 : voir thème 3, item 2.1.4.2 Combattre les discriminations homophobes, http://congres2007.fsu.fr/IMG/_article_PDF/article_9.pdf. Contribution en vue du congrès, dans *Pour* : <http://pour-info.fsu.fr/IMG/pdf/pi366congres.pdf>.
- Le site de l'APGL, <http://www.apgl.asso.fr>, association des parents et futurs parents gais et lesbiens, est très documenté, il donne accès à des études, des dossiers de presse conséquents, une bibliographie...
- L'*inter-associative lesbienne, gaie, bi et trans* regroupe 60 associations, elle intervient dans la réflexion politique et revendicative, son site <http://www.inter-lgbt.org> offre des documents téléchargeables et permet de connaître les positions de politiques... La FSU en est membre.

Travail dans un cadre pédagogique

Avec élèves, il est prudent de préparer soigneusement pour éviter des déconvenues. Faites des recherches très ciblées, en les faisant réfléchir aux expressions à saisir pour éviter que l'information pertinente soit noyée dans une avalanche de sites parasites... Repérez à l'avance depuis l'établissement les mots « bloqués » par des filtres et des itinéraires pertinents pour les recherches prévues. Si vous peinez du fait des logiciels de contrôle, voyez l'administrateur du réseau qui pourra généralement vous aider. Guidez vers quelques sites comme ceux que nous vous proposons, ceux de grands médias, etc. Comme toujours, insistez sur l'identification des sources.

syndicalisme a des revendications à avancer pour faire évoluer le droit. ■

QUELQUES SITES POUR ALLER PLUS LOIN

- **HOMOPARENTALITÉ - HOMOCONJUGALITÉ**
<http://homoparentalite.free.fr/etatdeslieux.htm> (bon état des lieux malheureusement arrêté en 2002) ; <http://www.lgbth.com/livres/homoparentalite/index.html> (bibliographie, site complet qui n'oublie pas les hétérosexuels) ; <http://sciencespo2005.free.fr/index.php> (documents de fond, grandes signatures) ; <http://www.homoparentalite.com/> (compilation d'articles de presse, liens... mais prudence, voie d'accès possible vers des sites pornographiques).
- **TRANSEXUALISME**
<http://psychiatrie.histoire.free.fr/traitemt/trans.htm> ou <http://www.et-alors.net/articles/223> (site personnel).

- **POLITIQUE**
Les positions et analyses des partis sur leurs sites : http://www.democratie-socialisme.org/article.php3?id_article=471&titre=A-propos-de-l-homoparentalite, <http://projet parti-socialiste.fr/tag/zoom-sur/zoom-sur-le-mariage-et-lhomoparentalite/>, <http://www.pcf.fr/spip.php?article229>, http://www.lcr-rouge.org/article.php3?id_article=3391, <http://lesverts.fr/IMG/pdf/prog060803.pdf> (p. 40).
- **RENDICATIONS**
<http://www.actupparis.org/article2070.html> (revendication d'égalité en matière de parentalité).

- Articles et liens du thème principal : **Philippe Castel**, SNES, chargé à la FSU des questions de discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

- Pages réalisées par **Alain Prévot**, pour Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70

alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US* magazine, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Louis Chauvel répond aux questions d'Alexis Chabot

Les classes moyennes, de la sécurité à la précarité

L'US : Dans votre ouvrage *Les classes moyennes à la dérive*, vous présentez cette « dérive » comme une question cruciale pour l'avenir de la société. Mais vous parlez vous-même d'un « ensemble hétéroclite ». Qui fait partie des « classes moyennes » ? Et d'ailleurs peut-on encore parler de « classes » ?

Louis Chauvel : Deux éléments intéressent les chercheurs : d'une part les contradictions entre les réalités et les représentations, lorsque les gens se donnent des rêves qui ne correspondent plus à la réalité ; d'autre part les interdits de penser. *Classes sociales* est un de ces tabous. À l'hiver 2001, j'ai publié *Le retour des classes sociales ?* (<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/9-79.pdf>). Je montrais comment, après vingt ans de croissance ralentie, les frontières sociales se reconstituaient objectivement ; les représentations, au contraire, allaient vers des analyses en termes de moyennisation et de société ouverte et postmoderne. La contradiction entre les faits objectifs et les représentations (renforcées alors par les partis notamment de gauche) était porteuse de tensions : la réévaluation des faits était urgente, sous peine de voir la gauche perdre le peuple. « *En attendant, des décennies peuvent aussi bien passer dans un contexte de réactivation de la pensée néo-conservatrice populaire, ou dans l'abstention électorale massive du peuple.* » Alors, seul Maxime Gremetz parlait encore de « classes », les autres parlant au mieux de « vrais gens », ou d'inégalités, de pauvres ou d'exclus. Le 22 avril 2002, cet article a vraiment commencé à se diffuser, mais il était trop tard.

La difficulté en France est que l'on ne prend conscience des difficultés réelles qu'après la catastrophe : avant, on dit toujours : « *regardez ! c'est solide, ça tient encore !* ». La réalité est qu'en 1988, on découvre la nouvelle pauvreté et on crée le RMI. En 1995, c'est la fracture sociale entre la classe populaire et la moitié supérieure de la société. Maintenant, il est temps de comprendre que les difficultés ont encore monté d'un cran : le travail salarié même moyennement qualifié ne permet plus d'affronter le marché du logement sans support massif des parents. Au sein des classes moyennes (le pluriel est très important), les jeunes « sans famille » doivent renoncer au confort.

L'US : Historiquement, vous présentez les années des « Trente Glorieuses » comme le moment du « sacre » de la classe moyenne et vous décrivez un mouvement de « moyennisation » de la société : que faut-il entendre par là ? Quelles en sont les causes et les conséquences ?

L. C. : Les années soixante-dix arrivent après 25 ans de croissance au rythme de 3,5 % par an des salaires. Bourdieu le rappelait : les jeunes bénéficient alors de l'automobile dès l'entrée dans le monde du travail, ce qui était la conquête d'une vie entière de travail pour leurs parents. Dans chaque classe sociale, les parents étaient certains d'envoyer leurs enfants dans la classe au-dessus. Le revenu du patrimoine s'effondrait sous l'inflation ; il était possible de se faire tout seul, sans les parents. Le concours d'insti se passait à 19 ans, et progresser ensuite était très envisageable. Il existait encore des inégalités criantes, mais le mythe de la moyennisation, de la fusion de toutes les

aujourd'hui un peu plus angoissé. La sécurité croissante d'hier fait place à un sentiment de précarité qui a une part de fondement. L'homogénéité sociale au sentiment d'inégalité, d'arbitraire et d'injustice. Le progrès à la contradiction entre la stagnation du pouvoir d'achat (ou à - 20 % pour le point fonction publique) et la hausse vertigineuse du capital, et notamment du logement, au sentiment de paupérisation qui en découle pour ceux qui n'ont pas leurs parents derrière eux.

L'US : Ce mouvement se traduit-il par la mise en cause de valeurs telles que la méritocratie républicaine ou la promotion sociale ?

L. C. : Dans les temps anciens, voilà trois décennies, il était possible d'être fils de postier et d'aboutir au Collège de France. Il était envisageable de se faire soi-même sans apport personnel par la combinaison de trois ressources : le diplôme, le travail et le talent. Aujourd'hui, le soutien en particulier financier de la génération

La sécurité croissante d'hier fait place à un sentiment de précarité qui a une part de fondement. L'homogénéité sociale au sentiment d'inégalité, d'arbitraire et d'injustice. Le progrès à la contradiction entre la stagnation du pouvoir d'achat et la hausse vertigineuse du capital.

classes dans un groupe central représentant « deux Français sur trois » était au bout du chemin, tendanciellement, si la croissance s'était prolongée, si l'État-providence avait continué de s'étendre, si le chômage de masse, concentré sur les jeunes, n'était devenu à partir de 1975 une réalité, si le tournant de la rigueur de 1984 n'avait porté un coup définitif à cette loi du progrès d'une génération à l'autre.

L'US : Que faut-il entendre par « dérive » de ces classes moyennes ?

L. C. : Cette dérive, c'est le fait qu'en 1970, les classes moyennes apparaissaient comme l'avenir de toute la société, comme rassemblée autour d'un noyau central homogène et en progression, susceptible de tester tout un ensemble de conquêtes sociales qui devaient se diffuser au reste de la société. La légitimité des classes moyennes dans les autres classes de la société venait de ce qu'elles étaient l'avenir, le sens de l'histoire. Ce rêve est

précédente est vital. Prenez deux salariés de 35 ans à 2 000 euros net ; le premier s'est fait tout seul et paye sa location (en moyenne un tiers de son budget) et le second, enfant de bourgeois, est hébergé par le prêt d'un quatre pièces par ses parents. Le méritant peine à mener une vie culturelle décente (les livres prennent de la place) et pour l'héritier, le salaire est un argent de poche qui lui procure une grande liberté. Pour comprendre la structure sociale d'aujourd'hui, connaître le métier et le salaire est maintenant insuffisant : le patrimoine des parents est devenu central. Rien n'est plus contraire à l'idée de mérite.

L'US : Vous montrez la convergence de cette crise et de la crise de civilisation en Occident, vous évoquez également le risque d'un « séisme » : en quoi le problème des classes moyennes est-il si grave pour l'ensemble des sociétés développées ?

L. C. : Les progrès humains, économiques, politiques des trente glorieuses sont

intrinsèquement liés à l'émergence d'une classe moyenne intermédiaire qualifiée et cultivée qui offrait au reste de la société un sens, des espoirs, un avenir de progrès. La contradiction entre les représentations – « nous vivons dans une société d'abondance en cours de moyennisation » – et la réalité – « les classes moyennes intermédiaires peineront à donner à leurs enfants un avenir vraiment meilleur » – est porteur de grands risques pour la démocratie. Je ne fais pas de parallèles hâtifs car la situation française d'aujourd'hui est différente de ces deux cas de figure. Il reste que lorsque les enfants de la classe moyenne bismarckienne ont fait face entre 1919 et 1933 à une régression économique sans précédent, les conséquences politiques en ont été tragiques. Plus modérément, lorsque l'Argentine ou l'Uruguay ont fait face à partir de 1950 à un long déclin économique, avec une multiplication de diplômés sans emploi leur correspondant, et des classes moyennes qui économiquement se retrouvaient au niveau du prolétariat, l'ordre politique a connu une déstabilisation de fond. Je ne dis pas que c'est ce qui menace la France immédiatement, mais si les trente années qui suivent ressemblent aux trente précédentes, nous y serons.

L'US : Vous opposez la « génération 68 » et les jeunes diplômés : « Le rêve de la génération 68 pourrait être le cauchemar de ses enfants », écrivez-vous. S'agit-il d'un véritable conflit générationnel ?

L. C. : Ce problème générationnel est très difficile à poser entre les excès des tenants de la « guerre entre les générations » (les journalistes raffolent de cela, non seulement parce que cela « fait vendre », mais aussi parce qu'ils y sont confrontés au quotidien) et les dénégations de ceux pour qui « tout va très bien ». Le poser correctement exige de bien décrire la situation : par rapport à la moyenne des revenus disponibles, les trentenaires ont perdu 20 % en vingt ans ; les quinquagénaires ont gagné 10 %. Même avec trois années d'études en plus, la nouvelle génération entre en moyenne avec des salaires inférieurs à celui de leurs propres parents. La génération qui a eu 20 ans en 1968 faisait face à 6 % de taux de chômage dans les douze mois de la sortie des études ; pour celle née dix ans après et plus encore ensuite, ce taux est de plus de 30 %. Ce sont des faits. La génération 1968, les enfants de ceux qui ont connu les années trente puis la Seconde Guerre mondiale, ont été socialisés dans la pénurie et ont bénéficié de l'abondance. Leurs enfants semblent connaître le contraire.

Revenus inférieurs, doublement du prix des locations ou à l'achat, sursélection à l'entrée dans la vie, rareté des emplois disponibles (l'année dernière au CNRS en sociologie, dix-sept départs à la retraite et cinq recrutements...). Ce n'est pas un



La génération 1968, les enfants de ceux qui ont connu les années trente puis la Seconde Guerre mondiale, ont été socialisés dans la pénurie et ont bénéficié de l'abondance. Leurs enfants semblent connaître le contraire.

conflit de génération, mais un contraste saisissant entre une génération qui, lorsque l'on inclut la propriété du logement, vit mieux à la retraite entre 60 et 65 ans que ceux qui travaillent à temps plein toute l'année entre 35 et 40 ans. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité, et peut-être la dernière car les retraites des quadras d'aujourd'hui, dans vingt ans, vont avoir à connaître de nombreux changements structurels. Ce contraste suscite des inégalités générationnelles, qui parfois posent de vraies questions de justice sociale : n'a-t-on pas trop souvent protégé les droits de ceux qui étaient déjà là à la défaveur de ceux qui viennent après ? C'est une vraie question à laquelle on ne peut plus se dérober.

L'US : Vous rappelez la vision développée par Bourdieu de ces « fractions dominées de la classe dominante », fractions marquées par une profonde frustration et dont feraient partie les enseignants. Que peut-on dire de ces derniers dans ce tableau général ?

L. C. : Mon travail sur les classes moyennes a commencé en reprenant le débat Pierre Bourdieu versus Catherine Bidou au début des années 1980. Pour Bourdieu, le capital culturel intermédiaire ne permet pas à lui seul d'accéder au sommet de la hiérarchie et de la domination, d'où une malaise, une frustration d'échapper toujours à la consécration. Pour Bidou, il n'existait pas de frustration de ces « nouvelles classes moyennes salariées » de jeunes fonctionnaires de trente ans en 1980 ; leur salaire permettait de se loger et de vivre, ils se réalisaient, lançaient des associations culturelles, et politiquement prenaient le pouvoir local aux notables et aux dames patronnesses de droite de la génération précédente. Mais que s'est-il passé depuis vingt ans ? Les jeunes élus de 1980 (ceux qui sont restés dans les instances) se sont notabilisés, et les

suivants connaissent un profond sentiment d'abandon. La fête est finie et on retourne aux structures anciennes.

L'US : Quelles seraient les pistes d'action pour corriger cette « dérive » dont vous parlez ?

L. C. : Avant tout, il faut refaire de la politique, et resocialiser les jeunes à la prise de conscience politique. Il faut avant cela encore remettre à plat les données depuis 25 ans (comme l'a fait Robert Gary-Bobo sur les carrières de la fonction publique <http://team.univ-paris1.fr/teamerso/rgbobob/>). Il faut enfin abandonner tout un ensemble de tabous dans la réévaluation de ce qui a été fait depuis vingt ans, faute de quoi nous risquons de laisser à la droite conservatrice le monopole de la critique sociale d'un système où, au bout du compte, les jeunes risquent de penser que nous cumulons les difficultés d'un faux libéralisme qui le protège moins que les possédants et d'un faux socialisme qui a oublié ses enfants. ■

Sociologue, Louis Chauvel est professeur à Sciences Po et chercheur à l'Observatoire des conjonctures économiques (OFCE). Il est l'auteur du *Destin des générations* (PUF, 1998, et de *Les classes moyennes à la dérive* (Seuil, La République des idées, 2006).

Nous publions ci-après la première partie du règlement électoral pour les élections à la Commission administrative nationale du SNES relative aux candidatures et à l'appellation des listes.

Règlement électoral - CA nationale SNES 2007

La CA nationale du 10 janvier 2007 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES et adopté le présent règlement électoral [par 37 voix pour/0 contre/0 abstention/1 refus de vote].

La CA nationale décide de modifier l'intitulé du secrétariat de catégorie des « personnels d'orientation » qui devient « Conseillers d'orientation-psychologues et DCIO ».

1. CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquittement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) tous les candidats signeront une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 ils ont versé leur cotisation 2006/2007 (avant le 1^{er} mars 2007) et leur cotisation 2005/2006, et précisant leur éventuelle candidature à un secrétariat de catégorie ou groupe de catégories. Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2005/2006), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2005/2006 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES, ainsi que les collègues syndiqués en 2004/2005, qui, pour des raisons de force majeure à préciser explicitement (non réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2005-2006.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES de 2007, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES

lors des élections professionnelles (CAPA et CAPN) de décembre 2005.

Une commission du BN se réunira le mardi 23 janvier 2007 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES le mercredi 4 avril 2007 avant midi (version papier et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de vérification du paiement des cotisations, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique). Les déclarations d'orientation seront échangées le mercredi 4 avril 2007 dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la pré-vérification de l'acquittement des cotisations dans les conditions suivantes :

- chaque courant de pensée déposera le lundi 12 mars 2007 au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels elle demande vérification ;
- les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;
- une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité. La CA arrête ces dispositions afin de permettre :

- à toutes les listes de connaître le nombre et la

nature des listes en présence ;

- au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement électoral concernant l'appellation des listes ;
- de donner à L'US les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidats par liste

Pour être recevable, une liste doit comporter 150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants).

Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidats titulaire et suppléant(e) au poste de représentants de catégories ou groupes de catégories. Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout(e) électeur(trice) appartenant à la catégorie ou groupe de catégories.

Article 3. Sanctions pour liste non conforme au règlement électoral

Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

- a) si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de faire une rectification dans un délai de trois jours ;
- b) si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150 ;
- c) si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75 pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux. Dans tous les cas, une information sera publiée dans L'US avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

a) chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant,

sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée ; b) l'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente devant les électeurs dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination ;

c) chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale ;

d) n'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES ;

e) si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste ;

f) dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau national.

UNITÉ ET ACTION

Pour une école et une société de progrès. Pour un syndicat combatif et force de proposition

La mobilisation que nous vivons pour la défense de nos métiers, de nos statuts, dans le cadre d'un service public laïque, de qualité pour tous les élèves, montre l'engagement de notre profession pour une autre politique éducative et sociale.

Ces choix se heurtent à la mise en œuvre d'une tout autre logique par le gouvernement. Logique de « l'égalité des chances », dans laquelle l'État ne garantit plus qu'une pseudo-égalité sur la ligne de départ, un socle commun pour un parcours éducatif considéré comme une compétition. La responsabilité de l'échec est renvoyée à l'élève, les personnels réduits à des tâches d'exécution. Logique de contractualisation qui conditionne l'octroi de moyens humains et matériels, avec la « méritocratie » comme fondement d'un tel système ou la réussite de quelques-uns servira à justifier le maintien de toutes les injustices. Le second degré est particulièrement atteint par la réduction drastique des postes dans le but de réduire les dépenses publiques, la rentabilisation par tous les moyens des personnels (décret sur le remplacement, réécriture du décret sur les obligations de service...) et la mise au chômage de nombreux non-titulaires.

À cette logique nous opposons un projet éducatif ambitieux qui prend appui sur les capacités de ses acteurs et qui combat les inégalités sociales, spatiales, toutes les formes de discrimination :

- en portant à 18 ans la scolarité obligatoire et en construisant des poursuites d'études qualifiantes ;
- en construisant une formation initiale de qualité fondée sur une culture commune diverse ;
- en réalisant un collège de la réussite pour tous ;

- en relançant l'éducation prioritaire, la mixité sociale ;
- par un suivi des élèves les plus fragiles par des équipes pluriprofessionnelles ;
- en construisant une orientation positive, non précoce pour élever le niveau.

Ces objectifs doivent s'appuyer sur des professions dont les missions premières doivent être renforcées, rendues plus attractives. Cela implique des mesures d'urgence : mise en place d'un plan de programmation des recrutements et des emplois, amélioration de la formation, élévation du niveau de recrutement, évolution des services, facilitation du travail en équipe, revalorisation des salaires, revalorisation des carrières en termes de promotion, de mobilité...

Pour Unité Action c'est par des actions unitaires les plus aptes à entraîner la masse des collègues, construites sur la base de débats ouverts en menant la campagne de l'opinion publique, que nous combattons les politiques d'inspiration libérale. Notre syndicalisme dans le SNES et dans la FSU impulse ces débats dans tous les lieux et à tous les niveaux. Il prend ses responsabilités dans son secteur pour construire les luttes et contribue avec les autres forces au développement de mouvements sociaux. Il participe au fonctionnement démocratique de la société. Ainsi dans le cadre des échéances électorales de 2007, il prend toute sa place pour interpellier les candidats et informer les adhérents.

Pour UA, notre syndicalisme doit être à la fois résolument combatif et force de propositions pour une transformation de l'école et de la société.

Contactez claudie.martens@snes.edu

SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour un SNES démocratique, combatif et fédéral, soyez candidat(e)s sur les listes École Émancipée !

Les deux dernières années ont été marquées par des mobilisations sociales d'ampleur : loi Fillon, TCE, CPE et, en ce moment, lutte contre la réforme du décret de 50. Les attaques contre l'éducation touchent l'essence même du service public : toutes les réformes sont pensées en terme d'économies budgétaires et de stigmatisation des difficultés scolaires, sans s'en prendre aux causes des inégalités. Le SNES doit mobiliser sur ces questions, et en cette année électorale, se faire entendre sur les questions éducatives.

Lutter !

L'École Émancipée porte son orientation dans le SNES, et intervient à tous les niveaux pour qu'il assume sa responsabilité de premier syndicat du second degré, qu'il mène des batailles à la hauteur des enjeux, avec des mandats nationaux clairs et déterminés : dans le mouvement contre la loi Fillon pour que le SNES mobilise les personnels aux côtés des lycéens, qu'il en soit de même dans la lutte contre le CPE aux côtés des jeunes, dans le débat sur le traité constitutionnel, pour qu'il appelle à voter non.

L'EE a fait évoluer les mandats du SNES sur le conseil pédagogique, la note de vie scolaire, la question des remplacements, la nécessité d'une action de grève concernant la réforme des statuts. Alors que la majorité UA nationale est frileuse, et peine à construire une mobilisation forte, nous pensons, à l'EE, que le SNES peut et doit être un syndicat de transformation sociale, qui impulse les luttes, fédère les combats

locaux, mobilise contre les réformes régressives et ne se contente pas de fournir des analyses qui, si justes soient-elles, ne suffisent pas pour mettre en échec la politique antisociale du gouvernement et conquérir de nouveaux droits.

L'École Émancipée se bat pour un SNES pluraliste et démocratique. Ses militants s'investissent au quotidien dans le syndicat, pour la défense des collègues, pour l'action – quand on leur en laisse la possibilité !

Renforcer la FSU

Tendance fédérale, l'École Émancipée intervient dans le SNES pour favoriser les convergences au sein de la FSU, construire et faire vivre des mandats fédéraux et unifiants pour une école non discriminante et émancipatrice de la maternelle à l'Université. La défense de l'éducation est indissociable de celle de tous les services publics. C'est pourquoi l'EE estime fondamental l'investissement du SNES dans la FSU. **Chaque adhérent du SNES a son mot à dire quand il s'agit de voter pour les listes d'orientation, mais il peut également participer à la vie du syndicat en tant qu'élu(e), acteur à part entière des débats internes, avoir une influence directe sur ce qu'est le SNES et sur son action !**

Si vous voulez un SNES offensif, démocratique et fédéral, soyez candidat(e) sur les listes départementales, académiques et nationales de l'École Émancipée !

Contact : ponvert.cecille@wanadoo.fr

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Pour le retrait du projet de Robien, pour notre statut

Nous avons déposé à la CA de janvier l'amendement suivant :
« La CA nationale condamne l'attitude du ministre qui maintient son projet de réforme de réécriture des décrets de 1950 malgré le succès de la grève du 18 décembre à laquelle 200 000 enseignants ont participé à l'appel de l'intersyndicale du second degré pour exiger « le retrait du projet de Robien et l'ouverture de véritables négociations. »

... Le ministre a annoncé la suppression de 5746 postes dans le second degré en 2007, dont 2058 en conséquence de la réécriture des décrets de 1950.

La CA demande l'annulation des suppressions de postes et réaffirme sa demande de retrait du projet de Robien. Elle exige le maintien des décrets de 1950 avec les garanties statutaires qu'ils contiennent :

- définition nationale du service des enseignants empêchant toute définition locale de celui-ci;
- définition exclusivement en heures de cours de nos services;
- enseignement dans la discipline de recrutement, refus de la bivalence et de la polyvalence;
- définition hebdomadaire des services;
- maintien des décharges de première chaire, laboratoires, cabinet...;
- nomination sur un poste dans un établissement.

Le mandat syndical ne saurait être que le maintien de ces garanties. Celles-ci ne sont pas négociables. De véritables négociations ne peuvent intervenir que sur la base du retrait du projet de Robien et le maintien de nos garanties statutaires.

La CA approuve l'orientation qui a conduit à la participation à l'intersyndicale du second degré... mandate le BN pour décider les modalités de la poursuite de l'action avec l'intersyndicale, y compris le recours à la grève sur ces revendications.

Défense du syndicalisme, défense du SNES

Comment pourrions-nous adhérer à la CES, institution de l'Union Européenne, qui « continue à soutenir la Constitution (européenne) », qui corédige les directives européennes aboutissant au « socle commun de compétences et de connaissances », et adhérer à la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI) qui se fixe pour tâche « une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondiale » et entend devenir une des institutions mondiales aux côtés de l'ONU et du FMI ?

Nous nous félicitons que des congrès départementaux de la FSU et du SNES aient déjà pris position contre l'adhésion de la FSU à la CES. Nous pensons que le SNES doit comme le SNEP s'opposer à la transformation de la FSU en « confédération ». Il y a déjà cinq confédérations, produits de l'histoire particulière de notre pays. Pourquoi faudrait-il en rajouter d'autres, en rajouter à l'émission ? **Sur ce mandat, défense des revendications et défense du syndicalisme, nous vous proposons de vous porter candidats.**

Jack Lefebvre, collègue André-Chénier,
78200 Mantes-la-Jolie, jacklefbvre1@free.fr

ÉMANCIPATION

Assez de reculades ! Changeons d'orientation !

Le gouvernement accentue son offensive sur tous les fronts : casse du statut de 50, de la liberté pédagogique, du service public d'éducation, de tous les droits conquis par les luttes...

Face à cela, **la stratégie de la direction UA-« École Émancipée »** du SNES montre de plus en plus ses limites. Proposer fin novembre une manif en janvier pour ne pas faire grève en décembre, appeler à la grève tardivement pour le 18 décembre, et pas du tout en janvier, ne jamais proposer la reconduction... revient à disperser les énergies par des actions sans lendemain et... ne peut mener qu'à d'autres échecs.

Le SNES doit d'abord organiser la résistance pour combattre les attaques en cours... Plutôt que d'interpeller les candidat(e)s, il doit sans attendre organiser les ripostes nécessaires : retrait des lois et décrets Fillon/de Robien, refus de la répression pédagogique et anti-syndicale, de la guerre aux pauvres, aux enfants sans papiers... Ce qui impose d'**unifier tous les personnels en lutte, avec les organisations syndicales sans exclusive, sur des revendications claires, dans la perspective de la grève générale interprofessionnelle.**

... et donc s'en donner les moyens : la démocratie dans les luttes ! Le SNES doit soutenir les décisions des structures d'**auto-organisation et de démocratie directe** (AG souveraines d'établissements, de secteurs...), condition pour que les personnels soient partie prenante des revendications, des luttes, de négociations sur la base d'un rapport de forces... Et donc du succès.

Pour des revendications unifiantes, une école émancipatrice et l'unification syndicale

Loin des divisions catégorielles, le syndicalisme doit défendre les solidarités et l'unification des situations. Et ce que ce soit dans les luttes pour **les salaires (300 € pour tous) et les statuts, contre le chômage et la précarité** (non aux licenciements, **titularisation immédiate sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires** et arrêt de leur recrutement), contre une école inégalitaire (pour **une seule école publique, laïque, indépendante du patronat**, sans hiérarchie entre les savoirs, sans ségrégation sociale).

Pour cela, plutôt que d'aller vers une nouvelle confédération, le SNES – comme la FSU – doit œuvrer à l'unification syndicale, avec droit de tendance permettant à tou(te)s de militer dans le même syndicat.

Pour gagner enfin, une autre orientation et d'autres pratiques syndicales s'imposent dans le SNES ! rejoignez la liste nationale émancipation.

Contacts : er.emancipation@free.fr

Fidèles à notre démarche unitaire dans la FSU, nous proposons aux opposant(e)s à l'orientation de la direction du SNES, d'agir avec nous.

FRONT UNIQUE

Jusqu'aux élections, et lors des élections : tout faire pour infliger une défaite décisive au gouvernement UMP-UDF Chirac-Villepin-Sarkozy

L'approche des élections n'a pas ralenti le feu roulant du gouvernement contre les enseignants.

C'est la liquidation du décret de 50, la suppression de 5 500 postes. C'est la contre-réforme des IUFM (décret du 28 décembre). C'est l'obligation pour les professeurs de collège de prendre en charge l'orientation des élèves de Troisième et donc la liquidation des CIO (avec les patrons présents dans les entretiens).

Comment espérer briser cette offensive sans infliger une défaite décisive à ce gouvernement ?

C'est ce qu'ont voulu les enseignants en imposant aux dirigeants du SNES l'appel à la grève du 18 décembre et le boycott du CTPM.

Mais au contraire, malgré les protestations de nombreuses instances syndicales, la direction du SNES avec celles de la FSU et de la CGT ont fait disparaître la revendication portée par la grève majoritaire du 18 : « retrait pur et simple du projet de décret ! ».

La manifestation FSU du 20 n'avait aucune revendication, la direction du SNES précisant qu'il s'agissait de « peser sur les décisions en cours », donc : une nouvelle concertation pour la réécriture, l'aménagement du décret gouvernemental. La journée du 8 février porte quant à elle sur les salaires et les postes. C'est un véritable sabotage : les appareils syndicaux s'ingénient à faire disparaître la possibilité de combat ouverte sur la défense du décret de 50.

Face à la nouvelle offensive annoncée sur les retraites : rompre la concertation !

La concertation vient encore de produire ses fruits pourris : les

dirigeants de la FSU, de la CGT et de FO collaborent depuis sa création au Conseil d'Orientation des Retraites qui vient de proposer un nouvel allongement de la durée de cotisation, la liquidation des régimes spéciaux.

Pour faire face dans les moins mauvaises conditions à l'offensive que le Medef et Sarkozy préparent pour après les élections, le SNES doit se prononcer contre la participation/caution au COR, tout comme il doit, à l'inverse de la consigne de vote de 2002 pour Chirac, appeler à battre les candidats des partis de la bourgeoisie dans les élections (Sarkozy, Le Pen, Bayrou, etc.) en votant pour les candidats des formations liées au mouvement ouvrier. C'est une des conditions du combat pour l'abrogation des contre-réformes de ces dernières années.

Immédiatement, le courant Front Unique propose que la direction du SNES :

- appelle tant qu'il est encore temps toute la profession à la grève et à la manifestation centrale là où est le gouvernement, quand il y est, sur le mot d'ordre unique : retrait du projet de décret gouvernemental : défense du décret de 50 ;
- exige des dirigeants de la FSU qu'ils quittent sans délai le COR, refusent toute nouvelle mise en cause du régime des pensions. Portez-vous candidats !

Roland Michel, élu FU BDFN FSU,
lycée S.-Apollinaire, 63000 Clermont-Ferrand,
roland.michel2@wanadoo.fr

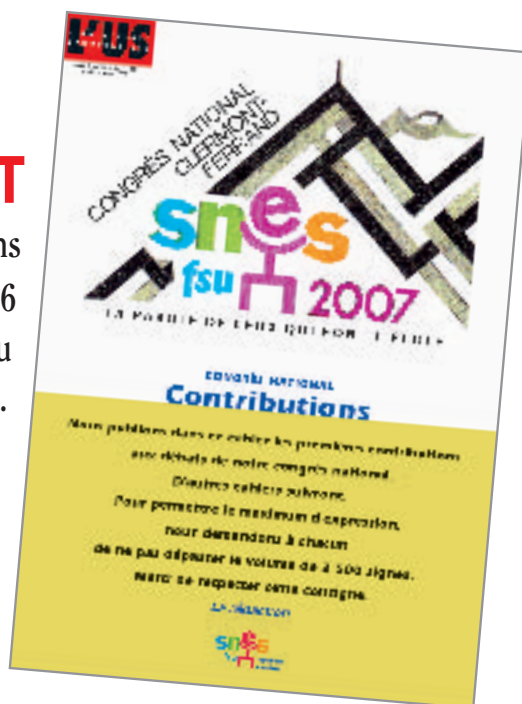
CONTRIBUTIONS AU DÉBAT

Adressez toutes vos contributions

à L'US : fax : 01 40 63 29 36

courriel : universite.syndicaliste@snes.edu

Elles seront toutes mises à disposition du congrès.



PETITES ANNONCES

**SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13**

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(66) Banuyls, 100 m plage, cft, F3, ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73.

Mas Luberon, 8 pers., d'avr. à oct., de 710 à 810 €/s. Tél. 06 71 72 73 78.

Paris Est. Loue maison M° Robespierre, 1,9, vac. scol., 420 €/s. Tél. 06 24 51 39 39.

20 km de Nice, Lescarél, F3 in 1^{er} étage. Pavillon 350 €/s. Tél. 03 84 70 33 94.

(83) Sanary, villa 270 €/s. Tél. 04 94 63 44 66.

Palavas. Loue 2 P. neuf, 4 pers., 70 m mer, clim. + cave + pking, 550 €/s. Tél. 04 67 86 12 85.

SNES-Échanges vous propose

Correspondance

États-Unis

Professeur de maternelle à New York, recherche des collègues de tout niveau et de toute région pour correspondre. Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à SNES-Echanges - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu

Roger-Charles Le Breton

(05) Briançon, Serre-Chev. Loue 2 p. pour 4 p., prox. piste. Tél. 06 15 43 01 35.

Les 2-Alpes, T2, 30 m², tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30-06 13 48 22 63.

(83) Sanary. Ens. loue villa, 6-8 p., 15 juill.-15 sept. Tél. 06 14 59 99 05.

Col. loue Paris, Luxembourg, 3 pers., 290 €/sem. Tél. 04 78 37 96 86.

Avec www.trocmaison.com échangez votre maison pendant les vacances entre enseignants du monde entier ou avec 15 000 membres dans 110 pays. Echange enseignants a rejoint Trocmaison. echangesenseignants@homeexchange.com ou +33 (0) 5 59 02 02 02.

(83) Taradeau. Loue villa provençale, tt confort, 3 chbres, mezzanine, séjour, cheminée, 9-10 couchages, proxim. lac de Fayence. Prix sem. : juin-sept. 650 € - juill.-août : 850 €. Tél. 06 09 74 12 35. E-mail : nacachcolette@aol.com

Italie, entre Venise et Trente, mais. 7 p., 350 €/s. Tél. 03 27 98 17 66.

(44) Batz-sur-Mer, 8 km La Baule, loue maison 2/4 pers., jard. clos, 2 ch, 500 m mer. Tél. 06 63 69 83 37.

G.-B., ex-collègue loue à la quinzaine, maison, petite ville Yorkshire. Miel : richeux@clarat.net

(66) Collioure, ens. loue bel F3, tt conf., 6 pers., gd terr., P., 490 €/s. vac. hiv-print. Tél. 06 17 79 89 39.

Paris 18e, loue vac. scol., studio refait à neuf, cuis., s.-de-bs, balcon, tt confort, ling., 100 m métro. 350 €/s. Tél. 01 34 61 76 50 - 06 09 47 54 28.

(17) Royan, 10 mn mer, villa, 6 p., tt cft, prox. commerces, calme, jard., 500 €/s. Tél. 05 58 06 09 65.

Ile-de-Ré. Mais., jard., calme, 300 m plage, vacances scol./été. Tél. h.r. 05 90 68 54 66 / 06 08 93 07 58.

En Camargue, Les Saintes-Marie de la Mer. Loue appartement 4 p., vac. scol., 450 €/s., hors saisons 400 €/s. Tél. 04 66 22 30 61.

Périgord vert. À louer maison indép., 10 pers., tt confort, 5 ch., 2 s. de bs, très joli site, près village, 900 €/s. en juillet et août. Tél. 05 53 07 46 63.

Grèce, Tinos, petite mais. trad., face mer, ht vill. perché, conf. rustique, idéal à 2, poss. à 4, 400 à 750 €/s. Tél. 04 66 60 26 22.

À Flavigny, en Bourgogne, beau village : deux gîtes 2 à 4 pers., silence, confort, panorama : 380 à 480 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59. www.Licorne-Bleue.net

38 m² luxe, Hôtel Port Marais, 500 €/s. Tél. 06 23 79 63 23.

Toscane Sud, part. loue 5 logts ds ferme, calme, cft, piscine, proxim. villes d'art, 2/4/6 pers. www.casesantanna.com

(43) Meygal, coll. loue fermette meublée. Tél. 04 71 08 49 79.

Portugal, bord de mer, golf, petite ville typique de pêcheurs, loue maison. Tél. 05 53 40 92 00 ericeirafd@hotmail.com.

Danemark, au pays des vikings, loue chalet vacances, plages, fjords, VLC47@wanadoo.fr - Tél. 06 81 44 75 49.

VACANCES MÉDITERRANÉE

Loue studios pieds dans l'eau et appts bord de mer à Hyères-les-Palmiers, face Porquerolles, idéal familles et sportifs. Tél. : 04 94 58 01 09 Fax : 04 94 58 09 37

Site Internet : www.vac-med.fr

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27 - situp@worldonline.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1er prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chikokids proposent : 2 circuits touristiques de 10-11 jours aux vacances de Pâques en Syrie et en Jordanie, un circuit sur la Route de la soie en Ouzbékistan de 12 jours. 2 circuits de 20 jours au Mexique en juillet et en août. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou chikokids@gmail.com

Vélo aux Pays-Bas, 25 à 55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 414-609 €/sem. Circuit spéc. parents/enfants, 10 à 30 km/j. et prix réduit. Tél. 05 59 68 93 43.

Publicité

Espagnol à Cuba

La Havane 2007

La Didacthèque de Bayonne, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation de Cuba, propose :

une Université d'été du 13 au 26 juillet 2007

- Cours de Culture cubaine, Littérature, Cinéma
- Cours intensifs d'espagnol (initiation ou perfectionnement)
- Danses
- Percussions.



Organisation complète du séjour

(Vol, hébergement, activités culturelles et excursions)

Prix tout compris 1 995 € (payable en 3 fois)

Date limite des inscriptions : 31 mai 2007

Places limitées



Tél. : 05 59 57 42 90

E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr
Site Internet : www.didactheque.com

Publicité

le monde **ARVEL** notre pays

DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER
40 pays - 120 destinations
Séjours / Circuits / Expéditions / Randonnées

VILLE CAPITALE
Dubrovnic
À partir de
par personne **495 €**
Week-end 5 jours/4 nuits en demi-pension au départ de Paris, Lyon et Strasbourg les 05/09, 25/09 et 16/05.

CIRCUIT DÉCOUVERTE SOLIDAIRE
Roumanie
à partir de **1319 €**
15 jours en pension complète au départ de Paris et Lyon les 14/07, 28/07, 04/08 et 11/08. Logement chez l'habitant et en hôtel.

CIRCUIT DÉCOUVERTE
Norvège
À partir de
par personne **1490 €**
8 jours en pension complète au départ de Paris, Lyon, Strasbourg et Toulouse les 29/05, 19/06 et 17/07.

ARVEL VOYAGES
Tél. : 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com

Histoire des sciences

LES NOUVEAUTÉS



Épidémiologie. Pour une éducation raisonnée à l'incertitude

Cette réflexion collective relie histoire, concepts et démarches de l'épidémiologie aux enjeux, éthiques, sociaux, de santé ou de formation avec

applications pédagogiques.

M. Coquidé, S. Tirard, J.-M. Lange, dir. ENS de Cachan - INRP, octobre 2006, Adapt-Vuibert, 18 euros.

Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?



L'auteur traite des maladies émergentes virales, survenues ces dernières décennies : sida, fièvres hémorragiques, SRAS, etc. que l'explosion démographique, la multiplication des échanges et la destruction des écosystèmes accélèrent de façon très préoccupante.

Préface de François Denis de l'Académie de médecine.

Claude Chastel, novembre 2006, Adapt/Vuibert, 316 pages, 30 euros.

ADAPT A DÉJÀ PUBLIÉ

L'aube de la physique de l'énergie. Helmholtz rénovateur de la dynamique

En 1847 Hermann Helmholtz publie son mémoire *Sur la conservation de la force*. Il y fait émerger le principe de conservation de l'énergie. Visite guidée où l'on voit la science se faire.



Jacqueline Lubet, Bernard Pourprix, Vuibert/Adapt, 2004, 170 pages, 20 euros.

La naissance de la géologie historique. La Terre, des « théories » à l'histoire



Émergence d'une science-histoire à partir des archives de la Terre.

Gabriel Gohau, Vuibert/Adapt, 2003, 124 pages, 15 euros.

L'aventure de la chimie jusqu'à Lavoisier

De la Grèce antique à la révolution scientifique de Lavoisier, ce que les artisans et alchimistes ont apporté à la connaissance de la matière.

Claude Lécaille, Vuibert/Adapt, 2004, 310 pages, 30 euros.

Vénus devant le Soleil. Comprendre et observer un événement astronomique



Dossier pédagogique sur les mesures dans le système solaire et récit des expéditions des 17^e et 18^e siècles autour du transit.

Coord. par A. Simaan avec la participation d'astrophysiciens, Vuibert/Adapt, 2003, 200 pages, 20 euros.



Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel

Qui a inventé les phares si précieux aux bateaux ? Jean Rosmorduc, le directeur de notre collection,

raconte pour un public simplement curieux le grand tournant de la science de la lumière : l'histoire de l'optique jusqu'à la découverte de la transversalité de la vibration lumineuse.

Jean Rosmorduc, Vinca Rosmorduc et Françoise Dutour, Vuibert/Adapt, 2004, 176 pages, 19 euros.

La biologie au Siècle des lumières

Comment l'histoire naturelle cède définitivement la place à la biologie, grâce à la démarche des savants du XVIII^e siècle qui dépassent le fixisme et les classifications.

Paul Mazliak, Vuibert/Adapt, 2006, 472 pages, 49 euros.



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à Adapt Éditions – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site : www.adapt.snes.edu

BESOIN D'UNE AIDE POUR L'IUFM ? LEVEZ LA MAIN ET CLIQUEZ



WWW.ESPACE-EDUCATION.FR

- La MAIF a créé www.espace-education.fr, en partenariat avec l'éditeur Rue des écoles. Ce site propose, aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, des outils pédagogiques pour s'évaluer, progresser et réussir. Assureur privilégié des enseignants, la MAIF est naturellement tournée vers la promotion de leur métier.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PREMIER D'UN APPEL LOCAL